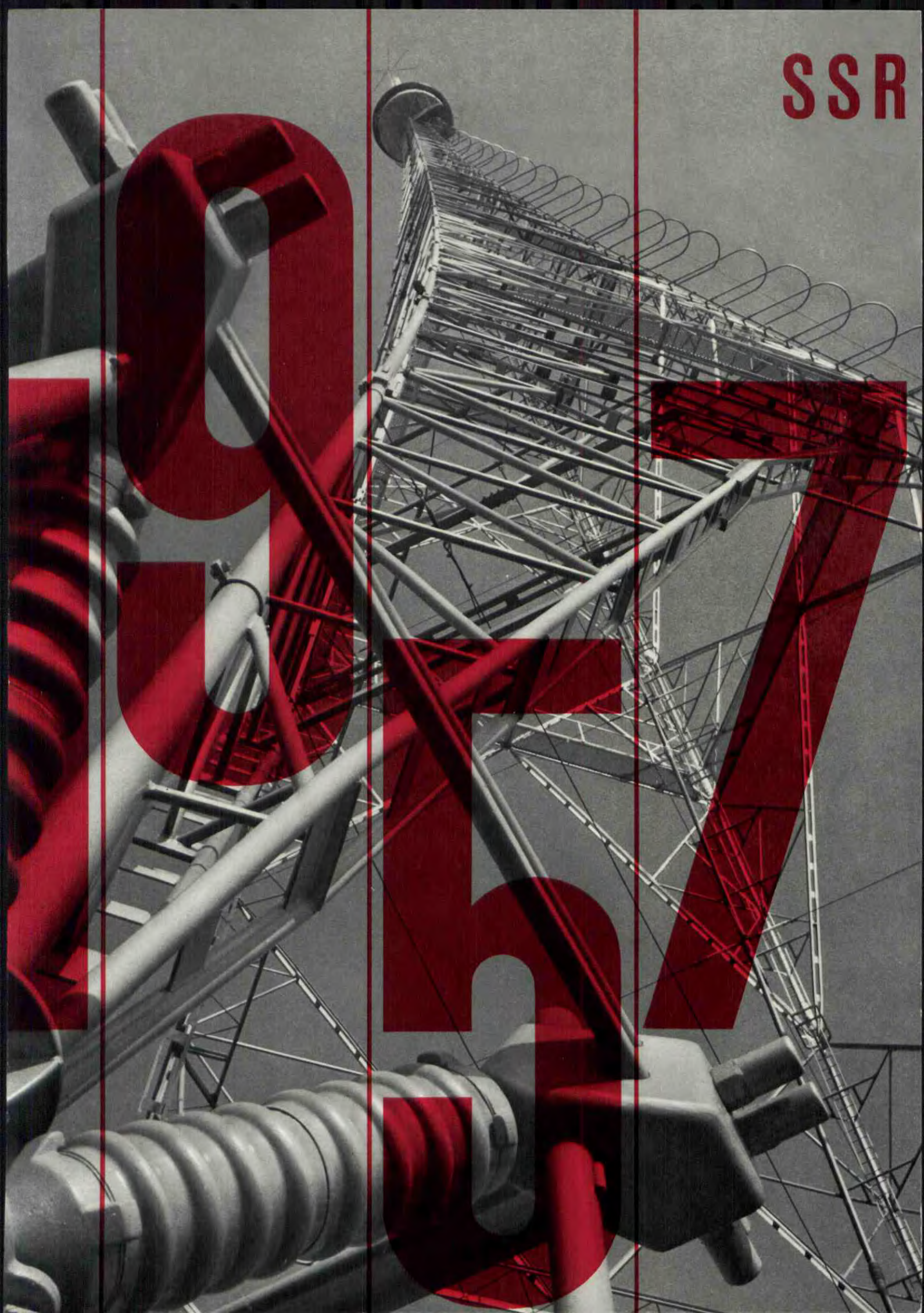


SSR



SOCIÉTÉ SUISSE

DE RADIODIFFUSION

ANNUAIRE 1957

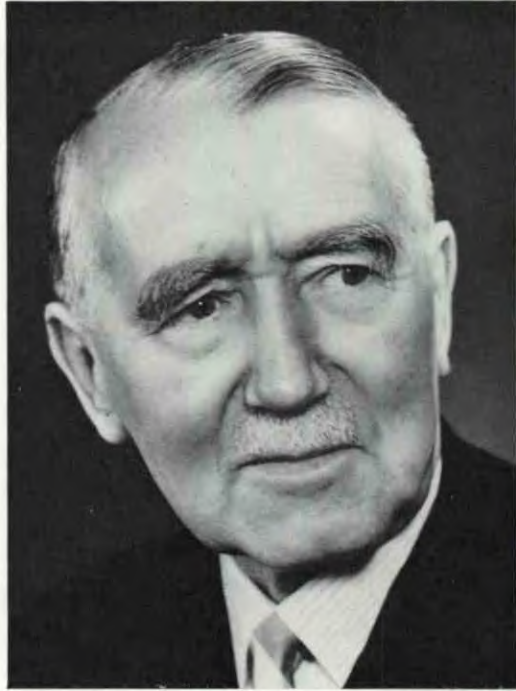


Ont participé à l'élaboration de cet annuaire:

<i>Création</i>	Direction générale SSR (Service d'Information)
<i>Dessinateur-graphiste</i>	Adolf Flückiger, Berne
<i>Illustrateur</i>	Rudolf Moser, Berne
<i>Clichés</i>	Pfisterer S.A., Berne Richter S.A., Genève Paul Schori, Berne
<i>Imprimerie</i>	Verbandsdruckerei S.A., Berne
<i>Photos</i>	Carl Abächerli, Sarnen ATP, Zurich Freddy Bertrand, Genève Paul Boissonnas, Genève Comet-Photo S.A., Zurich Yves Debraine, Lausanne Studio TV Bellerive, Zurich Foto Feuerstein, Schuls A. Gehrig, Bâle Studio Liseg, Paris François Martin, Genève Attilio Meyer, Zurich Neopress, Zurich H. Obrecht, Zurich Photopress S.A., Zurich Presse-Diffusion, Lausanne PTT, Service de presse, Berne Fernand Rausser, Berne Guido Schmocker, Genève Stamm & Saxod, Lausanne Walter Studer, Berne V. Vicari, Lugano

Table des matières

<i>Première partie</i>	page
Mutation à la présidence de la SSR	4
Bref aperçu sur 1957	5
Les émissions dramatiques à la radio et à la télévision et leur contribution à la culture en Suisse romande	7
Du service des actualités suisse alémanique	12
Orchestres et radio	19
Dialecte et bon allemand dans les programmes suisses alémaniques	24
Le divertissement par la radio	30
Monte Ceneri nella cultura italiana	36
Service suisse des ondes courtes	42
L'importance et la tâche des sociétés sans studio	47
Télévision suisse	51
Les moyens techniques	58
Les finances de la SSR	61
 <i>Deuxième partie</i>	
Comptes et budgets	
Statistiques des auditeurs et des programmes	
Autorités et organes de la SSR	



M. Fritz Rothen



M. Willy Spühler

Mutation à la présidence de la SSR

Notre premier devoir, en ce rapport, est de rappeler l'émotion avec laquelle la Société suisse de radiodiffusion a pris congé de M. le D^r Fritz Rothen, président central, touché, hélas, par la limite d'âge.

M. le D^r F. Rothen laisse le souvenir d'un président actif et plein d'initiative. On a dit déjà son sens profond de l'humain et l'enthousiasme désintéressé avec lequel il n'a cessé de contribuer au développement de la radio, depuis les commencements de cette dernière. Ce fut avec le même esprit qu'il présida à la naissance de la télévision pour laquelle il lutta avec autant d'optimisme que d'adresse. Que M. le D^r F. Rothen veuille bien trouver, en ces lignes trop courtes, l'expression sincère de la reconnaissance du personnel de notre société, dont il a toujours défendu les intérêts, et de toute la grande famille de la radiodiffusion suisse.

M. le D^r Willy Spühler, Conseiller aux Etats et membre du Comité central, a succédé à M. le D^r F. Rothen dès le 1^{er} janvier 1958, appelé qu'il fut à la présidence, par le Conseil fédéral, en vertu de ses éminentes qualités.

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION

DIRECTION GÉNÉRALE

Siège Berne, 2, Neuengass-Passage

Directeur général: Marcel Bezençon

Depuis plusieurs années déjà, il était question de la transformation du rapport annuel de la Société suisse de radiodiffusion. Le voici donc sous sa forme nouvelle. Le temps apportera certainement d'autres amendements à cette publication et les suggestions que l'on voudra bien nous faire à ce propos seront les bienvenues. Le rapport annuel – ancienne formule – ne permettait guère, en effet, de traiter quelques-uns des réels problèmes qui se posent à la radiodiffusion; il résumait plus qu'il n'exposait; en voulant toucher à tout, brièvement, il passait souvent à côté de l'essentiel. En le transformant, nous en avons aussi changé la présentation tout en animant quelque peu le tableau de l'activité de notre société par des illustrations. Peut-être cette nouvelle manière de faire vous paraîtra-t-elle heureuse? C'est notre souhait.



Bref aperçu sur 1957

L'année 1957 fut une période d'activité intense, à la Société suisse de radiodiffusion. Disons même que ce fut une année cruciale puisque le sort de la télévision s'y joua devant l'opinion publique, au Conseil fédéral, aux Chambres fédérales et dans le cadre de notre société; les événements et les revirements le balancèrent d'une extrémité à l'autre, opposant en un chassé-croisé très rapide des opinions et des principes contradictoires. Les 2 et 3 mars, le peuple repoussait le projet de donner une base constitutionnelle à la radio et à la télévision; cette dernière allait-elle fonder son financement dès 1958 sur des subventions de l'Etat ou un emprunt, sur la publicité? Chacune de ces éventualités se heurtait à des obstacles sans cesse renouvelés. En mai, les délégués à l'Assemblée générale de la SSR accordaient leur faveur à la publicité; en juillet, le Conseil fédéral écartait ce moyen de financement et optait pour un prêt de 8,4 millions et une entente avec les éditeurs de journaux qui, soucieux d'éviter une future concurrence, offraient à fonds perdus 2 millions par an pendant 10 ans à la télévision suisse. Ces événements sont trop récents pour que nous nous étendions dans le détail, à leur propos. Les Chambres fédérales approuvèrent le projet du Conseil fédéral, l'Assemblée générale de la SSR du 11 janvier 1958 ne fit plus d'opposition au contrat avec les éditeurs, qui fut signé peu après, tandis que le Conseil fédéral accordait à la SSR une concession pour l'exploitation de la télévision, d'une durée de 10 ans.

Ainsi la SSR se voyait attribuer le service de la TV sans coût pour elle, puisque le prêt de 8,4 millions consenti par la Confédération sera remboursé, selon le plan prévu, dans les dix années prochaines par l'« Association pour le développement de la télévision suisse », constituée par les éditeurs de journaux.

1957 fut une année bénéfique pour la radio puisqu'on enregistra 40 517 nouveaux abonnés, chiffre atteint seulement trois fois depuis la fin de la guerre. Notons toutefois que le Conseil fédéral répondit par un refus à la demande que nous lui fimes de rembourser à la SSR une part des frais du programme des ondes courtes, mis au service du rayonnement de la Suisse dans le monde. Le Comité central, d'autre part, eut à se pencher sur le rapport d'expertise Probst, dont les conclusions pourraient prouver que la Société suisse de radiodiffusion fait bon usage de la part qui est sienne sur la taxe de l'auditeur. Certaines des questions que soulève cette expertise seront traitées au cours de 1958, de même que celle de la clé de répartition des taxes entre les trois régions linguistiques du pays, remise pour décision à l'autorité de surveillance. Le moins qu'on puisse dire, pour clore ce chapitre, est que la Société suisse de radiodiffusion, chargée aujourd'hui de l'exploitation des programmes sur ondes moyennes, sur ondes courtes, sur ondes ultra-courtes (deuxième programme), de la télédiffusion et de la télévision, voit de ce fait son activité ainsi que les problèmes que cette dernière provoque, s'accroître sans cesse, en nombre, en importance et en urgence.

hureau

Les Suisses sont un peuple d'auditeurs radiophoniques





Les émissions dramatiques à la radio et à la télévision et leur contribution à la culture en Suisse romande

Depuis fort longtemps, les studios de radiodiffusion ont acquis, en Suisse romande, une importance de premier plan. Directement ou indirectement, ils ont participé, par toutes sortes d'apports, à diverses formes de la culture dramatique de notre pays. La radio est tellement entrée dans les mœurs, elle est devenue si quotidienne que l'on ne se rend pas suffisamment compte de cette contribution et de cette influence pourtant profonde. Il n'est donc pas inutile d'établir périodiquement des bilans, basés sur des programmes dont l'abondance même est peut-être une des causes de cette sorte de méconnaissance, sinon d'ingratitude.

Est-il nécessaire de rappeler que, grâce à la radio, des milliers d'individus ont pu accéder à un domaine qui, sans elle, leur serait resté plus ou moins étranger? N'envisageons pour l'instant que les œuvres du répertoire théâtral proprement dit. En Suisse romande, elles sont réalisées en studio et non pas retransmises d'une salle de spectacle. Nous ne prétendons pas que la retransmission par radio d'un spectacle joué dans un théâtre ne constitue pas un événement artistique. Mais dans ce cas la radio n'est en quelque sorte qu'un document, un truchement approximatif. L'interprétation radiophonique devant le micro est essentiellement différente de l'interprétation scénique. Ce point est reconnu non seulement par les spécialistes mais par les auditeurs. Cela conditionne le choix des œuvres théâtrales portées sur les ondes. Certaines pièces trop encombrées ou trop visuelles doivent être écartées ou adaptées. Nous admettons que l'œuvre de théâtre réalisée au micro n'y donne qu'un reflet de ce qu'elle est à la scène. Ce reflet est néanmoins amplement suffisant pour que l'œuvre soit restituée dans des conditions telles que l'auditeur y trouve un enrichissement. On peut prétendre que, dans ce domaine précis, la radio est devenue une sorte de théâtre du peuple. D'ailleurs, si elle remplace le théâtre pour certains auditeurs «économiquement faibles», ou éloignés, ou immobilisés, elle provoque chez d'autres individus un intérêt actif pour le répertoire dramatique et les dirige finalement vers les salles de spectacle. Du reste, pour des raisons matérielles en général (distributions nombreuses, décors coûteux, etc.) certaines œuvres sont jouées rarement à la scène tandis que la radio peut en envisager la réalisation. Enfin – plus souvent qu'on ne le pense –, certaines pièces de théâtre sont créées au micro avant d'affronter la rampe. A Sottens, c'est une cinquantaine d'œuvres par année qui déploient un éventail dans lequel nous relevons, en 1957, les titres suivants: *Crime et Châtiment* de Dostoïevsky; *La Puissance et la Gloire* de

Graham Greene; *Les Amoureux* de Goldoni; *La Machine infernale* de Cocteau; *Le Mal court* d'Audiberti; *Une Folie* de Guitry; *Hedda Gabler* d'Ibsen; *La Commandante Barbara* de Shaw; *La Femme du Boulanger* de Giono, etc.

L'auditoire de Sottens a également trouvé ou retrouvé sur les ondes bon nombre d'œuvres classiques qu'interprétaient les acteurs des studios – particulièrement celui de Genève – ou des troupes venues de l'extérieur, ou encore de grands comédiens, par le truchement de nouveaux enregistrements du commerce. Citons *Le menteur*, par le Centre dramatique de l'Est; *Les Précieuses Ridicules*, par le Grenier de Toulouse; *Le Bourgeois Gentilhomme*, par la Comédie-Française; des œuvres de Musset, dans le cadre de son centenaire, etc. L'intérêt de tels apports se passe de commentaires.

Si la radio romande contribue à la culture de l'auditeur par le répertoire dramatique qu'elle lui propose, elle lui donne également l'occasion d'entendre des comédiens renommés ou des troupes intéressantes. Nous venons d'en citer quelques-unes; ajoutons à cette liste la Compagnie Jacques Fabbri, les tournées Karsenty et Herbert. Et, parmi les comédiens, relevons les noms de Jean Marchat, Jean Davy, Annie Gaillard, Marcel André, Lucien Nat, Eléonore Hirt, Alice Cocéa, Fernand Ledoux, Georges Douking, Nicole Courcel, Maurice Escande, Raymond Hermantier, Madame Dussane, Jacques François, Jane Bötzel, Gil Vidal, Gilbert Gil, Christiane Delyne, etc., lesquels, s'incorporant à la troupe habituelle formée d'ailleurs d'excellents éléments, ont apporté une diversité bienvenue à nos distributions.

Ainsi donc la faveur de l'œuvre théâtrale portée au micro reste entière et n'est pas près de faiblir d'autant plus que, pour le moment du moins, la télévision ne choisit pas volontiers des œuvres d'une certaine durée et exigeant une distribution trop nombreuse. D'ailleurs il semble que la radio, d'une part, et la télévision, de l'autre, s'achemineront vers une répartition du répertoire conditionnée par leurs possibilités propres et particulières. Nous en reparlerons tout à l'heure. Pour l'instant, envisageons une autre face non négligeable de la contribution de la radio romande à l'activité théâtrale du pays. Si un certain nombre de comédiens peuvent subsister chez nous, c'est bien parce qu'ils trouvent dans nos studios leur principale source de gain. Ces conditions se trouvent renversées dans de grands centres tels que Paris qui offrent aux acteurs de vastes possibilités dans le domaine du théâtre et du cinéma. Ce dernier est inexistant en Suisse romande. Nos théâtres et nos troupes plus ou moins régulières ne pourraient suffire à entretenir nos comédiens. La radio y pourvoit pour la plus large part. Elle est devenue une sorte de réservoir d'acteurs d'autant plus que la télévision a apporté à ceux-ci des possibilités nouvelles. De jeunes comédiens, sortis des conservatoires ou écoles dramatiques, trouvent dans nos studios, en qualité de stagiaires, le moyen de développer leur talent, au contact de leurs aînés. Plusieurs d'entre eux, après cet apprentissage, ont pu s'affirmer assez rapidement et ont été accueillis chaleureusement en Suisse ou à Paris, tant à la scène qu'à l'écran.

Si nous nous penchons sur la production littéraire de notre pays, nous faisons à peu près les mêmes constatations. On a assez proclamé l'inexistence d'une littérature dramatique en Suisse romande jusqu'au début de ce siècle... Dans ce domaine, on ne pouvait citer en effet que deux ou trois noms d'auteurs valables. Or, voici qu'il y a vingt-cinq ans, de nombreux écrivains, intéressés par ce nouveau mode d'expression qu'était le radio-drame, se mirent activement à l'ouvrage et firent preuve d'une activité féconde. Plusieurs d'entre eux trouvèrent à la radio non seulement un débouché mais aussi un champ d'exercice. C'est ainsi que le nombre des auteurs professionnels, c'est-à-dire ne vivant que de leur plume, augmenta considérablement. Nous nous trouvons ici devant un phénomène analogue à celui qui concerne les comédiens: la radio a été un des principaux leviers de cette apparition d'un art dramatique vivant, en Suisse romande.

Penchons-nous maintenant sur la question de l'art radiophonique proprement dit. On peut se demander en effet si le théâtre radiophonique, ayant duré cinq ou six lustres, est en danger de disparition en même temps que se développe le théâtre télévisé. Il est piquant de constater qu'il a fallu attendre l'heure de cette question pour que l'art radio-dramatique soit considéré comme une expression artistique particulière et originale, possédant ses lois et son domaine. Encore faut-il avouer que, malgré l'évolution et le perfectionnement des conceptions de l'écriture radiophonique, certains auteurs et certains hommes de lettres, heureusement de moins en moins nombreux, n'ont jamais voulu ou pu comprendre les nuances, les règles fondamentales de l'émission dramatique, ce qui la différencie du théâtre proprement dit ou du cinéma, ce qui constitue son essence et sa particularité. On les étonne en énonçant des vérités premières: la radio, précisément parce qu'elle est «aveugle» ouvre largement la porte à l'imagination de l'auditeur, possède un pouvoir d'évocation extrêmement puissant,

Sur le plan dramatique, la télévision en est encore au stade des premières expériences. Située, dans ce domaine précis, à mi-chemin entre le théâtre et le cinéma, elle cherche sa propre voie comme la radio le fit à ses débuts, avec plus de rapidité sans doute, moins de tâtonnements, car elle peut s'appuyer sur diverses techniques connues et éprouvées. Les auteurs d'œuvres dramatiques spécialement écrites pour la télévision ont compris que l'image avant tout y était éloquente et que le dialogue devait être conçu en conséquence. En revanche, le dialogue reste le support principal de l'œuvre radio-dramatique. *Le Retour* de Peter Hirche, émission ayant obtenu le prix RAI en 1955 et diffusée sur les ondes de Sottens au cours de la dernière saison, le démontre d'une façon saisissante. L'auteur a expliqué lui-même qu'ayant conçu le sujet de cette œuvre, il se rendit compte qu'elle ne pouvait être portée à la scène. Il songea un instant à en faire un roman puis s'avisa que le jeu radiophonique s'offrait comme la forme la plus concise, permettant de changer de lieu et de temps, de passer à la réalité et à l'irréalité, de créer des répétitions, des rappels, avec une subtilité qu'un facteur optique aurait rendue impossible.

Hirche, loin de faire fi des recherches et expériences techniques de ces dernières années dans le domaine de la radio, s'en servit au lieu de s'en faire le serviteur, n'y recourut qu'avec économie. *Le Retour* est une œuvre radiophonique décantée, en quelque sorte, sans inutile bariolage musical, sans collection de bruitages superflus. Sa puissance réside dans son texte, son caractère radiophonique, dans ses déplacements répondant presque tous à des états, des plans psychologiques du personnage principal.

On peut citer aussi *Serajevo* de Blaise Cendrars, créé il y a deux ans par la RTF et repris par Radio Lausanne à l'occasion du 70^e anniversaire de son auteur, tout animé d'un extraordinaire souffle poétique et également très mobile, très souple dans ses enjambements, retours, anticipations, intro ou extrospections. Là encore l'œuvre radiophonique se meut dans son propre domaine, bien différent de ceux du théâtre, du cinéma ou de la télévision.

Parmi les œuvres essentiellement radiophoniques très nombreuses que diffusa Sottens et en particulier Radio-Lausanne en 1957, nous pouvons citer encore le *Néron* de William Aguet. Les dimensions spatiales de cette œuvre, les fonds sonores composés par J.-J. Grünenwald, l'action multiple et nourrie – scènes se passant aux arènes, incendie de Rome, etc. – tout cela fait de cet ouvrage une production essentiellement radiophonique. La télévision d'une telle fresque soulèverait des problèmes techniques insolubles et coûterait extrêmement cher. Même remarque en ce qui concerne par exemple *Le Radeau de la Méduse*, évocation bouleversante de Simone Dubreuilh.

En opposition, citons *L'Ours et le Singe*, d'Anne-Marie Matter. Cinq personnages seulement: un enfant sous la table, des adultes dont la conversation se noue au-dessus de lui, un singe entrant dans son rêve, supportent une action multiple en ce sens qu'elle se déroule sur des plans psychologiques divers: le plan réel de l'enfant, le plan de son rêve, le plan réel et naturaliste des adultes et le plan de leurs réflexions. Ces divers éléments s'entrecroisent, se rejoignent, se superposent, ceci avec une simplicité extrêmement subtile et purement radiophonique car ici, le drame est intérieur.

Tragédie intérieure également, très humble et très poignante, *Pour la Vie d'un Homme* de René Maurice-Picard retrace l'existence d'un ouvrier. Un enfant disparu y est évoqué au moyen de sa toupie, oubliée là... Une toupie allemande dont le chant lancinant et profondément mélancolique prend la valeur d'un symbole et revient une ou deux fois, au cours de l'action, comme un rappel, comme une voix...

Dans *L'Echo Spiral*, également créé par le Centre d'essai de Radio-Lausanne, Francis Didelot, retraçant l'existence d'une montre, fait défiler quelques tranches de vies, celles de ses propriétaires successifs. Il utilise lui aussi les possibilités de mobilité de l'action radiophonique. Une œuvre très intéressante de Max Gundermann, *Terminkalender*, créé par la NDR et présentée pour la première fois en version française par Radio-Lausanne exploite largement cette multiplicité, cette souplesse qui restent l'apanage de la radio, ces incursions dans le domaine psychologique, et ceci uniquement grâce à un dialogue à la fois direct et châtié qui ne s'accompagne d'aucun bruitage mais que viennent parfois renforcer certains effets musicaux.

Il semble donc bien que c'est dans l'intimité, dans l'introspection, dans la poésie, le rêve, les lieux de l'esprit, de l'âme et de la sensibilité que le jeu radiophonique se meut de préférence et avec le plus grand bonheur par opposition à la télévision qui paraît se trouver plus à l'aise dans des sujets plus simples, plus directs et dont l'action reste limitée par diverses conditions: décors, transitions, etc.

se déplace comme elle l'entend dans l'espace et le temps, superpose les plans psychologiques, poétiques, émotionnels et cela grâce à des moyens qui lui sont propres. Mais pour que le radio-drame soit véritablement un art, pour qu'il se meuve dans son cadre, il faut qu'il tende à une certaine transposition, qu'il abandonne le naturalisme, lequel est le fait du reportage, de la retransmission de phénomènes ou d'événements pris à même la vie.

Il a fallu une vingtaine d'années, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la guerre, pour que l'on comprenne en général les vraies possibilités de l'art radiophonique, pour que l'on abandonne les bruitages puérils et autres conceptions rudimentaires, pour que la production s'épure et atteigne enfin fréquemment à une incontestable qualité. Il en est d'ailleurs de la radio comme de n'importe quel art : les chefs-d'œuvre y sont exceptionnels. On pourrait néanmoins dresser une liste imposante de pièces radiophoniques de très belle tenue et de grand intérêt, ne serait-ce qu'en feuilletant les répertoires issus du Prix Italia, pour ne citer que cette source.

Or, en dépit de certains retours, retards, hésitations, une évolution s'est nettement dessinée dans la production radiophonique de ces dernières années, parallèlement à la naissance de la télévision. On peut même prétendre que la télévision a obligé les auteurs et les réalisateurs radiophoniques à serrer de plus près leurs problèmes.



La pièce radiophonique est un pilier de la radio

Les auteurs semblent l'avoir compris. Du reste, malgré leurs caractères propres, le théâtre radiophonique et le théâtre télévisé sont des arts voisins. On peut constater que les écrivains collaborant, chez nous, aux programmes de théâtre télévisé sont presque tous également des auteurs radiophoniques et produisent toujours pour la scène. Il en est de même pour le plus grand nombre des comédiens.

Les prophéties sont périlleuses. Toutefois, il ne nous semble pas que la TV doive détrôner et remplacer définitivement la radio, dans le domaine dramatique. Elle a obligé en revanche les auteurs à reconsidérer l'art radiophonique, à le dépouiller de nombreux éléments superflus, à l'épurer, à le porter à la pleine éclosion de ses moyens et de ses ressources.

Pour l'instant, ces deux formes d'expression s'épaulent, s'éclairent l'une l'autre, en quelque sorte. Comme nous l'avons exposé tout à l'heure, ils sont tous les deux de puissants facteurs de culture populaire, car les considérations que nous avons développées dans ce sens au sujet du théâtre radiophonique gardent toute leur valeur en ce qui concerne le théâtre télévisé.

G. P. Meyer



L'art dramatique exige une concentration totale



Du service des actualités suisse alémanique

Aujourd'hui, la manière de penser est dominée par un fort penchant à l'utilitarisme. Il en découle que, en vue d'atteindre un but envisagé, l'homme moderne veut mettre en jeu les moyens les plus adéquats et, à cet effet, il a coutume de considérer chaque chose et chaque institution comme un moyen, dont il examine les possibilités.

Si l'on considère la question de la radio sous cet angle, on découvre aisément différents buts qu'elle peut servir. Ainsi, en partant du point de vue qu'elle constitue le moyen de diffusion le plus rapide entre tous, il saute aux yeux qu'elle est particulièrement apte à la transmission de nouvelles.

Par conséquent, plus la nouvelle transmise est de fraîche date, plus la radio tend-elle à atteindre son but. Lorsqu'une nouvelle est transmise avec retard, la radio ne peut pas se soustraire à des reproches, qui sont du reste toujours justifiés. On peut tout au plus objecter qu'il est audacieux de vouloir chercher à satisfaire le plus rapidement possible la curiosité sans discernement du public. Cependant, qui a des craintes de ce genre, ne critique pas seulement la radio, mais également notre ordre social en général. Il serait naïf, en effet, de chercher à apaiser le malaise dont souffre notre époque en renonçant à diffuser les nouvelles le plus rapidement possible.

Si l'on admet le principe que la radio doit informer le plus rapidement possible, il en résulte que le programme de la radio doit être établi de façon que chaque nouvelle puisse être diffusée dès son arrivée. Ceci n'est naturellement pas possible, car la plupart des autres numéros du programme ne souffrent aucune interruption. Une pareille idée ne serait réalisable que si l'on mettait à disposition une longueur d'ondes exclusivement au service de la musique récréative et des actualités, ce qui nous a déjà été suggéré à différentes reprises.

Le désir de l'auditeur d'être informé le plus rapidement possible est contrecarré d'autre part par son besoin de pouvoir se baser sur le programme. Il veut savoir à quelle heure de la journée il sera informé, afin de pouvoir prendre ses dispositions. Veut-on tenir compte de ses désirs et en même temps prendre les autres parties du programme en considération, faudrait-il encore envisager l'introduction des émissions d'actualités comme émissions fixes (quotidiennement ou hebdomadairement) dans le programme. On peut procéder aussi d'une autre manière et rassembler les rubriques de ce genre, comme c'est le cas pour le programme de Zurich, les jours de semaine, entre 18.00 et 20.00 heures, où toutes les émissions parlées sont destinées exclusivement à l'information.

De telles rubriques sont à prévoir, émissions que l'actualité ne permet de remplir qu'au dernier moment. Nombreuses sont les choses qui doivent y trouver place, il faut donc leur donner un titre de caractère général, non impératif («Echo der Zeit», «Reporter unterwegs», etc.).

Toutefois l'auditeur ne veut pas seulement savoir à quelle heure de la journée il peut entendre les nouvelles, mais aussi de quelle nature elles sont chaque fois. Lorsqu'il prend son journal quotidien, il sait à quelle page il trouvera les nouvelles et commentaires concernant la politique étrangère, locale, les sports. Et c'est exactement ainsi qu'il veut pouvoir se

servir du programme de la radio. Il désire une disposition en éventail des questions d'actualités.

Une telle répartition ne peut pas se baser seulement sur le contenu de l'émission. Il faut aussi tenir compte de la forme, qui revêt pour la radio une importance toute autre que pour la presse, car les possibilités à la radio sont plus variées. Lorsqu'un sujet est attribué à une rubrique définie, la forme sous laquelle il est présenté joue un rôle beaucoup plus important que dans un journal.

Les rubriques d'actualité de l'émetteur national de Beromünster sont traitées en fonction de ces considérations.

Les nouvelles de l'Agence télégraphique rapportent objectivement ce qui s'est passé. Tirant leur contenu de tous les domaines elles sont classées selon un nombre réduit de points de vue généraux. La manière d'écrire et de dire reflète la volonté d'observer la plus grande objectivité. Il en est de même pour nos différents communiqués, rédigés avec la plus grande brièveté.

Toute autre est la présentation de l'émission «Echo der Zeit», car elle poursuit un autre but. Elle veut placer l'information dans un cadre plus étendu de constatations, afin d'en mieux permettre la compréhension. Le spécialiste a la parole; il donne des détails et cherche à interpréter. La forme choisie est généralement celle du commentaire, mais elle peut aussi être remplacée par celle de la conversation. L'émission «Echo der Zeit» ne traite que des événements de politique mondiale ou d'importance nationale.



Contact vivant avec «l'homme de la rue»

Cette année-ci le programme de Beromünster s'est enrichi d'une nouvelle rubrique d'actualités, qui s'appelle – jusqu'à nouvel avis – «Reporter unterwegs» (studios de Bâle et Zurich) et «Von Tag zu Tag» (studio de Berne) et qui est diffusée la semaine de 18.30 à 18.45 heures. Elle traite d'événements non politiques et d'actualités de politique régionale. Il s'agit le plus souvent d'événements qui seulement par la forme sous laquelle ils sont présentés éveillent l'intérêt de l'auditeur. Ainsi cette rubrique a sa propre personnalité, et cela non seulement par son contenu, mais encore par sa forme qui revêt le caractère du feuilleton. Les différentes parties sont souvent de brefs reportages (durée ne dépassant pas 5 minutes), au cours desquels le reporter doit chercher à rendre perceptible l'atmosphère qui l'entoure. Cela demande beaucoup d'habileté et de doigté, dont la qualité est éprouvée encore une fois lors du montage et assemblage des différentes parties. Cette rubrique aussi exige un certain nombre de collaborateurs, qui se recrutent en partie parmi des reporters proprement dits, en partie parmi des correspondants bénévoles, qui font parvenir au studio leurs rapports et leurs prises de son de différentes régions.

Deux émissions particulières sont consacrées aux actualités culturelles et sportives; elles ont pour titre «Hier und jetzt – Neues aus Kultur und Wissenschaft» et «Piste und Stadion», et figurent mensuellement deux à trois fois au programme, donc beaucoup plus rarement que les rubriques traitées jusqu'ici. Il s'ensuit que souvent les commentaires dont elles font l'objet ne font pas immédiatement suite aux événements. Dans les deux cas, ce retard est sans inconvénient. Dans le domaine des arts et des sciences, il faut laisser mûrir les choses avant de se prononcer, et l'amateur de sport apprend ce qu'il attend avec impatience par les nouvelles sportives particulières et les reportages directs.

Il est toutefois un genre de compte rendu dont l'émission différée est indiquée. Qui veut dépeindre en tant que chroniqueur, laisse volontiers s'écouler un certain laps de temps avant de chercher à faire un résumé clair et précis des événements; à cet effet, les rubriques telles que «Weltchronik», «Wirtschaftschronik» et les chroniques régionales sont à sa disposition. Le retard sur les événements est compensé par la clarté de l'exposé.

A part ces cas spéciaux, la règle générale valable pour la radio est de démontrer qu'elle est le moyen de communications à large échelle le plus rapide. Seule cette utilisation est réellement conforme à son but et elle permet également d'établir la ligne de démarcation si vivement discutée entre la télévision et la radio. La télévision peut informer aussi rapidement que la radio, seulement s'il s'agit d'événements annoncés à l'avance et si elle a pu prendre ses dispositions à temps. Ainsi la lecture des nouvelles n'est pas une émission typique à la télévision; elle reste une émission radiophonique transmise par télévision. L'image du lecteur des nouvelles donne une impression ambiguë, elle rappelle qu'il existe des possibilités visuelles, qui ne sont néanmoins pas utilisées. Dans le domaine des actualités, la télévision a des possibilités de réalisation qui dépassent de beaucoup celles de la radio, mais cela lui demande un certain temps de préparation. Si la radio se fixe la tâche d'informer le plus rapidement possible et la télévision celle d'informer le plus complètement possible par l'image, elles pourront coexister pacifiquement et se compléter l'une l'autre de la façon la plus avantageuse.

Une émission radiophonique parlée est d'autant meilleure qu'elle se base sur les possibilités offertes par la voix humaine et qu'elle fait sentir plus clairement la différence entre un dialogue vivant et spontané et un texte écrit. Cette remarque paraît aller de soi, cependant elle relève les principes à observer et à ne pas perdre de vue.

Il est évident qu'un texte est influencé par la personnalité de celui qui le lit. Ceci se manifeste par le timbre de la voix, la cadence, le ton, l'expression et nombreuses autres particularités, propres à celui qui parle. Cela ressort encore plus fortement dans le discours libre, non soumis à une règle fixée par écrit. Le caractère personnel se manifeste toujours par la voix, et cela dans une mesure qu'il ne faut pas sousestimer. L'exemple ci-après pourra démontrer sur quoi se base cette affirmation: Lorsque l'on entend la voix d'un être décédé qui nous était cher, cela produit un effet troublant, même effrayant. Il nous est présent, en tant que personnalité ne pouvant pas être confondue avec une autre, de façon plus vivante que lorsqu'on lit les écrits qu'il a laissés.

Ainsi donc chaque émission radiophonique parlée est teintée d'une note personnelle complémentaire, et cela vaut aussi pour les actualités. Ce coloris individuel n'est toutefois pas toujours désirable. Les nouvelles par exemple doivent être aussi objectives que possible et exigent un ton impersonnel. Elles doivent être lues sans accentuation, celui qui les lit doit, pour employer une formule exagérée, fonctionner comme simple objet. Si le lecteur des nouvelles n'est pas en mesure de le faire, sa manière personnelle d'expression est d'autant plus perceptible et la critique en est éveillée d'autant plus vite. Comme une objectivité absolue

ne peut jamais être atteinte, divers studios ont eu l'idée de faire lire les nouvelles alternativement par plusieurs voix. Une voix doit neutraliser l'autre, et ainsi l'auditeur doit avoir l'impression d'entendre l'opinion d'un grand nombre, même d'une majorité déterminante. C'est pourquoi ce procédé artificiel qui veut éliminer tout ce qui est personnel, cause un sentiment désagréable.

Si les nouvelles exigent une manière d'expression allant de l'objectivité jusqu'à l'oubli total de sa personnalité, il y a lieu d'adapter la forme au contenu. Cette concordance peut aussi être atteinte inversement. Si le langage parlé ne peut pas éliminer entièrement le caractère personnel, pourquoi ne pas tenir compte de cette circonstance en façonnant le contenu de manière qu'il corresponde au registre de la voix, donc lui donner également une touche individuelle? Il va de soi qu'en raison de leur essence les nouvelles ne se prêtent pas à ce genre d'adaptation. Il en est tout autrement des commentaires d'actualités, où une tendance personnelle est admissible. Un bon commentateur saura s'y conformer. Il doit avoir l'impression qu'il s'adresse à quelqu'un, qu'il veut pénétrer par sa voix dans son domaine privé. Celui qui l'écoute perçoit sa personnalité à travers sa voix et il s'attend à la rencontrer au cours de son exposé.



Un entretien «à trois»

On voit par là combien délicate est la tâche du commentateur radiophonique. Il doit agir en tant que personnalité, sans jamais oublier, chose particulièrement difficile, qu'il parle devant un auditoire très étendu.

A la longue on ne peut pas faire comme si l'on était une personnalité, on ne peut simuler aucune opinion personnelle. Il est difficile de faire un rapport objectif des événements politiques et cependant s'en faire une opinion personnelle. Un pareil rapporteur doit non seulement posséder certaines connaissances, mais les avoir assimilées à fond. C'est seulement lorsqu'il en sera entièrement pénétré que son exposé revêtira son propre cachet, que son savoir ne produira pas l'effet d'une chose lue et copiée. Il doit posséder son sujet à fond, donner l'impression de parler sans contrainte, tout naturellement, s'il veut gagner la confiance de l'auditeur dans sa personnalité.

Les bons commentateurs sont rares, car on leur demande beaucoup. S'ils se montrent à la hauteur de leur tâche, ils en seront justement récompensés. Un bon correspondant radiophonique jouit d'une popularité que son collègue de la presse pourrait lui envier. Celui qui a prouvé devant des centaines de milliers d'auditeurs qu'il était quelqu'un, s'en trouve remercié personnellement.

On peut tirer de ce qui précède la prosaïque conclusion que le service actuel est une affaire coûteuse. Parce que premièrement les éléments capables doivent être bien rétribués, et qu'en outre, ils doivent séjourner ou voyager dans les pays qui font l'objet de leurs reportages. Seul celui qui voit de ses propres yeux et qui entend de ses propres oreilles est en mesure de raconter quelque chose de pertinent.

Qui veut présenter un thème actuel dans une émission radiophonique, doit choisir parmi les nombreuses formules la mieux adaptée à cet effet. Dans ce but, il se laissera guider – consciemment ou non – par des considérations de base.

Le microphone est en mesure de saisir et de reproduire tous les éléments acoustiques, tous les sons et les bruits. Il remplace telle une « oreille prolongée » l'organe des sens, et cela avec une perfection étonnante. Le fait que les autres sens restent inactifs, que toutes les perceptions sont réalisées uniquement par l'ouïe est d'autant plus significatif. Nous obtenons ainsi une image minutieuse, naturaliste, mais incomplète, de la réalité. C'est à l'imagination de l'auditeur qu'est laissé le soin de suppléer à ce qui manque, et comme toutes les fois qu'il se passe de telles choses en notre for intérieur, il en jailli une certaine excitation.

Cela est démontré par chaque reportage en direct dont la description a lieu d'un endroit bruyant. Le bruit peut aussi être ajouté ensuite pour souligner la parole. Cependant ce procédé exige la plus grande prudence, il peut facilement donner une impression de lourdeur. Pour mélanger la parole et le bruit il faut posséder un don artistique très sûr et percevoir les plus fines nuances.

Le fait que ces ingrédients acoustiques créent une animation, n'en diminue pas leur importance. Ils peuvent aussi avoir une valeur documentaire. Par exemple, le bruit qui règne sur la place d'un village au centre de l'Afrique, crée une atmosphère telle une toile de fond, mais il est également un document acoustique et comme tel irrécusablement authentique. Le dialecte nègre que perçoit notre oreille sans le comprendre, enrichit d'une couleur « l'image du son » et est reproduit d'une manière si exacte qu'un linguiste pourrait se servir de cette prise de son comme matériel scientifique. Mais là où la parole n'est pas seulement bruit, mais expression profonde, sa valeur est importante. Si, par exemple, on intercale dans un « coup d'œil rétrospectif » un passage d'un discours d'Hitler, cela correspond exactement à une citation dans un ouvrage historique et ressuscite les fantômes d'une époque à jamais révolue. On peut certes distinguer si ces illustrations ont trait au fond ou à la forme, mais les transitions sont imprécises. Même lorsqu'un inconnu, si modeste soit-il, cherche honnêtement à se faire comprendre, on sent vibrer un souffle d'authenticité.

Ce sont des considérations de cet ordre qui doivent guider le correspondant radiophonique dans le choix de la formule de présentation. Dans les « petites actualités » (« Reporter unterwegs », etc.) avant tout, on a la possibilité de faire des expériences et de parfaire ses connaissances techniques. A cette occasion, il peut se révéler que le temps limité, attribué aux différentes parties de nos rubriques fixes, ne suffise pas pour traiter une question importante. Dans ce cas et pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un problème de brûlante actualité, il est à recommander de traiter ce sujet séparément et sous son propre titre. De cette façon, un documentaire suisse ou étranger retiendra plus fortement l'attention.

Il existe une autre forme d'émission qui permet de traiter des problèmes actuels et qui peut exceptionnellement être insérée dans les rubriques habituelles d'actualités: la discussion. A cet effet, le studio de Zurich a réservé sous le titre « Am runden Tisch » trois quart d'heure supplémentaire par mois, ce qui permet avant tout de discuter des problèmes de politique intérieure.

Quel est l'avantage particulier de cette manière d'informer les auditeurs? Il y a lieu de citer en premier, comme c'est le cas pour les reportages documentaires, l'authenticité absolue des différentes opinions. Les journaux, il est vrai, nous présentent différents points de vue. Mais si ceux-ci divergent de la tendance du journal, il est à craindre qu'ils ne soient pas exposés avec objectivité, même sans aucune intention polémique. Il en est tout autrement à la radio, cette institution qui doit être au-dessus des partis. Le radical entend l'opinion du socialiste de la propre bouche de celui-ci et vice-versa. Il l'entend sans l'avoir voulu alors qu'il ne s'était mis à l'écoute que parce qu'il désirait avoir l'opinion d'un représentant de son propre parti. Ces discussions peuvent ainsi remplir une tâche d'instruction civique, sans avoir pour autant un caractère didactique. L'auditeur suit la discussion parce que ces joutes oratoires le tiennent en haleine, sans même se rendre clairement compte que, par ce moyen, il a élargi le cadre de ses connaissances et qu'il s'est fait une opinion. Une certaine tension est désirable dans chaque discussion, et pour ce faire il faut des divergences d'opinions entre les participants à la discussion.

La formule « discussion » présente encore un autre avantage: Elle répond au besoin de la parole de pouvoir se déployer sans contrainte. Dans l'ardeur de la controverse, toute retenue disparaît, et chacun se montre, de la façon dont il parle, sous le jour le plus naturel.

L'interview poursuit le même but. On cherche par ce moyen à éviter l'impression de raideur qui se dégage facilement de la lecture d'un manuscrit et l'on essaye de donner à la



conversation un tour dégagé, libre. Ce qui réussit souvent dans une chaude discussion, ne s'obtient que rarement dans une interview. D'abord parce qu'il est difficile de poser des questions collant très étroitement au sujet. Lorsque leur nécessité n'est pas évidente, elles ont l'air gauches et superflues et peuvent troubler le développement des idées à tel point qu'il serait préférable d'écouter un lourd exposé. En outre, la forme d'expression dégagée que l'on cherche à atteindre, peut ne pas être réalisable du fait que l'interviewé ne songe à rien d'autre qu'à la façon de formuler la réponse. Le résultat n'est donc nullement un exposé élégant, mais plutôt une forme de dictée mal réussie. Le relevé de ces difficultés n'a pas néanmoins pour but de vouloir en principe dénier toute valeur à l'interview. Maint reporter a déjà réussi à imprimer à des dialogues le charme de l'improvisation, sans que pour autant la clarté désirable en ait souffert.

Mais cette forme d'expression dégagée est-elle vraiment souhaitable? Si notre thèse selon laquelle la radio donne une représentation acoustique de la réalité (ce qui n'est qu'une de ses nombreuses qualités intrinsèques) est exacte, l'attitude la plus naturelle devant le microphone est la meilleure. Comment le Suisse alémanique se comporte-t-il lorsqu'il parle librement? Il emploie un dialecte amputé et en quelque sorte adapté de la langue écrite. Souvent ce sont des personnes d'une haute culture dont le dialecte est germanisé. Le mécontentement qu'en éprouve l'auditeur est parfaitement justifié. Nous pouvons cependant prétendre que la radio doit, en se voulant au cœur de la réalité, tenir compte de la situation linguistique régionale telle qu'elle se présente réellement. D'autre part, elle doit avoir à cœur de remplir une tâche éducative qui s'étend au domaine linguistique également, c'est-à-dire servir d'exemple. Dans la plupart des autres pays, la radio peut s'en tenir à sa langue telle qu'elle est; en Suisse alémanique on lui demande d'être infidèle à sa mission et de s'éloigner de la réalité. Cette différence entre le modèle et la réalité pose à la radio suisse alémanique un problème insoluble.

En comparaison de ces problèmes complexes qui ne cesseront jamais d'être pour nous un sujet de préoccupations, il existe heureusement dans le domaine de notre service d'actualités des problèmes dont la solution est possible, du fait qu'ils sont d'ordre pratique. Nous voulons en citer un en conclusion.

Un service d'actualités devrait pouvoir se baser sur un service d'information. Alors que nous sommes en général renseignés en temps utile et de manière suffisante sur les événements de l'étranger par l'Agence télégraphique, les journaux et nos propres correspondants à l'étranger, nos sources suisses d'information ne nous donnent plus satisfaction depuis que nous avons introduit une rubrique spéciale pour les actualités suisses. Les journaux et les agences ne peuvent pas nous orienter de façon satisfaisante; nous pourrions faire usage de bien des choses qu'elles s'abstiennent de nous communiquer (à leur point de vue sans doute avec raison) qui, bien présentées, nous fourniraient une contribution très appréciable. Comme l'auditeur s'intéresse beaucoup moins aux nouvelles de l'intérieur qu'à ce qui se passe sur le plan mondial, nous devons y vouer un soin particulier. A cet effet, nous devons pouvoir faire un tri dans un choix très étendu. C'est pourquoi l'idée de créer un réseau serré d'information s'étendant sur toute la Suisse s'impose. Un premier pas en ce sens a déjà été fait par l'établissement d'un système de correspondants régionaux qui sont en contact permanent avec nous. Son perfectionnement soulève la question de la création d'un centre suisse d'information pour l'ensemble du territoire; il réunirait toutes les nouvelles et les transmettrait aux différents studios. Cette centralisation aurait l'avantage de ne pas limiter l'échange d'informations au seul cadre des frontières linguistiques. Il serait ainsi possible de donner des détails plus complets sur les événements de Suisse romande et du Tessin, et nos concitoyens parlant une autre langue pourraient se familiariser avec les questions typiquement suisses alémaniques. De cette façon, la collaboration entre les émetteurs nationaux en serait avantagée et la compréhension mutuelle entre les différentes régions du pays facilitée.

S. J. J. J.





Orchestres et radio

Si l'on veut mettre en évidence les contradictions déchirantes qui s'imposent aux responsables des programmes radiophoniques, il suffit d'exprimer la question, toujours controversée, des orchestres au service de la radiodiffusion. Ce n'est d'ailleurs qu'un des aspects du problème, plus général, de l'insertion dans les programmes d'émissions de musique symphonique. Il est donc posé a priori que nous ne traiterons ici, en aucune façon, de la musique légère et des ensembles qui la servent. Sans doute, une partie de nos considérations – concernant, en particulier, le problème de l'utilisation des disques du commerce – resteraient valables quant à la musique légère. Mais la différence est trop fondamentale – quant aux seuils comparés de la capacité d'absorption de l'auditeur – entre ces deux genres de musique, légère et symphonique, pour que nous puissions ici les examiner l'un et l'autre.

Qu'en est-il donc en Suisse du problème des orchestres radiophoniques? Tout d'abord y a-t-il un problème et pourquoi? Si oui, pourquoi est-il spécifiquement helvétique? En a-t-on trouvé la solution? Celle-ci est-elle strictement radiophonique ou est-elle fonction de certains facteurs extérieurs à la radio? Toutes questions auxquelles nous nous proposons de répondre en ces quelques lignes.

Non seulement il existe un problème des orchestres radiophoniques, mais il est sans cesse renaissant et le sera sans doute toujours, parce qu'il tient à la structure même de notre pays. L'on ne s'étonnera donc pas de retrouver, dans cette brève étude, certains éléments qui ont déjà figuré dans des documents antérieurs: il est impossible de parler du présent sans l'expliquer par un certain passé.

Les différences des régions linguistiques

Avant la radio, la situation se présentait de la façon suivante dans les trois régions linguistiques. En Suisse alémanique, une vieille tradition d'amour de la musique avait conduit à la création d'ensembles symphoniques aussi bien à Bâle qu'à Berne et qu'à Zurich – pour ne citer que les villes détentrices de studios radiophoniques. Il ne semblait donc pas indispensable, à première vue, d'avoir un ensemble spécifiquement voué au service des émissions. En Suisse italienne, au contraire, aucun doute n'était permis! Aucun ensemble symphonique n'existait à Lugano – pas plus que dans le reste du Tessin d'ailleurs. Il était donc doublement important que, la radio venant, un orchestre permanent créât la vie musicale – soit directement sur les ondes, soit à l'extérieur des studios – qui était jusqu'alors inexistante en cette région de notre pays. Restait le cas, plus complexe, de la Suisse romande. Encore que la tradition n'y ait aucune commune mesure avec celle des Alémaniques, un mouvement tout d'abord lyrique, puis symphonique devait naître à Genève, essaimer à Lausanne et conduire à la création, il y a 40 ans seulement, de la première version de l'Orchestre de la Suisse romande.

Ainsi donc, à l'origine de la radio, la seule région du pays qui, rationnellement, aurait dû disposer au plus vite d'un ensemble symphonique était précisément celle où il était le plus difficile de le créer!

La radio venant, s'amplifiant, prenant force et importance, la musique symphonique devait assez vite prendre place dans les programmes. Mais l'on sent vite la résistance venir de la part des organisateurs de concerts qui craignent une concurrence au lieu de voir en les émissions un admirable moyen de propagande pour l'art musical. Dès lors naissent des orchestres radiophoniques, pour Beromünster et pour Monte-Ceneri cependant que, pour Sottens, une convention intervient – grâce à la perspicacité d'Ernest Ansermet et à l'obstination de M. Félix Pommier, alors directeur de Radio-Genève – faisant de l'OSR un ensemble à la disposition de la radio pour un certain nombre de services. Chose intéressante, les solutions apportaient aux trois régions linguistiques ce qui leur manquait: à Lugano bien sûr un ensemble qui, nous le disions plus haut, créait des possibilités là où rien n'était possible; à Zurich un ensemble ne concurrençant en rien les orchestres symphoniques à grand effectif dont la Suisse alémanique était déjà pourvue; à Genève enfin des possibilités nouvelles de stabilité pour les musiciens et d'extensions financières successives qui devaient, peu à peu, conduire l'Orchestre de la Suisse romande à la forme éblouissante qu'il revêt aujourd'hui. On peut donc l'affirmer: dans l'ensemble du pays, la radio apportait un appui ferme et audacieux au développement musical des auditeurs, tout en offrant aux musiciens professionnels de fructueuses occasions de travail.

Conditions évolutives

Cependant les conditions générales d'exploitation peu à peu changeaient sur quatre points essentiels: le désir des sociétés de concerts de voir leur activité soulignée par des diffusions directes; les revendications syndicales modifiant les possibilités d'exécutions multiples et des relais; la possibilité pour les studios de faire des enregistrements de qualité équivalente et parfois supérieure à celle des disques du commerce; l'apparition des enregistrements du commerce en microsillons. Compte tenu de ces éléments nouveaux, le problème des orchestres radiophoniques méritait d'être repensé. Il l'a été au cours de cette dernière année, mais l'on peut être certain que les discussions, à ce sujet, ne cesseront pas. C'est qu'aussi bien les contradictions dont nous parlions plus haut sont devenues plus évidentes: les questions que l'on est amené à se poser ont changé de forme mais vont plus profond qu'autrefois. Est-il besoin d'avoir des orchestres radiophoniques? Si oui ne pourrait-on se contenter d'en avoir un seul, à l'image de l'Orchestre national de la Radiodiffusion française, par exemple? Ou



Le pianiste sait ce qu'il doit à son public

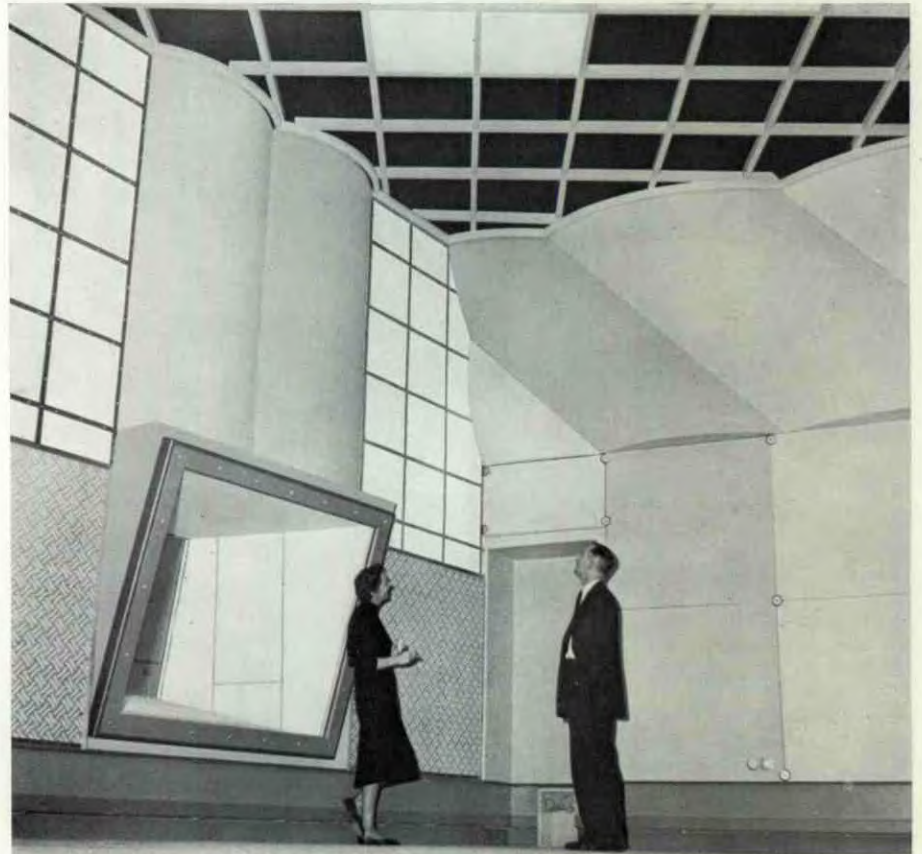


bien encore serait-il possible de prévoir un seul grand ensemble symphonique, un seul orchestre de chambre – et, en même temps, un seul ensemble de divertissement – chacun travaillant pour le réseau suisse tout entier?

Tel est le véritable problème des orchestres radiophoniques, tel qu'il s'est présenté aux experts qui devaient étudier l'ensemble de notre organisation, mais dont ils n'ont aperçu qu'un seul aspect, celui des économies éventuellement réalisables. Or, il faut déclarer tout net que le cas des orchestres échappe à la saine raison commerciale comme celui de tous les objets auxquels s'attache une valeur esthétique. Examinons néanmoins les questions posées. La première peut sembler monstrueuse: est-il pensable de déclarer superflus les orchestres radiophoniques? Pour répondre, il faut savoir que, bientôt, la musique tout entière figurera sur les rayons des disothèques si le rythme de la production enregistrée se maintient à la cadence actuelle. Ce n'est pas cinq mais quinze chefs d'orchestre de haut rang qui ont interprété pour la postérité la 8^e *Symphonie* de Beethoven; ce n'est pas quatre mais onze pianistes illustres qui ont exécuté – dans le bon sens du terme! – le *Concerto en ré mineur* de Mozart: ce ne sont là que deux exemples pris au hasard d'une recherche hâtive. Il est donc presque normal de se poser la question de l'utilité des orchestres radiophoniques, si cruelle soit-elle. Et pourtant la réponse est immédiate: si l'on veut sauver la musique, si l'on veut qu'elle participe à l'évolution de la vie, si l'on redoute que les interprètes deviennent, peu à peu, des mécanismes à enregistrer, si l'on désire à tout prix éviter que la radio devienne une vaste machine dévidant du disque ou de la bande commercialisée 24 heures sur 24, il faut maintenir des ensembles offrant encore à l'auditeur ce frémissement de la création directe, vivante, incomparable. Certes les orchestres de l'extérieur répondent à une partie de ces exigences: mais alors intervient la question du répertoire qui, nous le montrerons plus bas, est l'un des aspects fondamentaux de la question. Mais que les musiciens se le disent: le jour où toutes leurs prestations ne seront présentées *que* sous forme d'enregistrements marquera le crépuscule de leur vraie mission à l'égard des auditeurs.

Un, deux ou trois?

Le principe d'existence étant ainsi non démontré mais posé, faut-il se restreindre à l'emploi d'un seul orchestre radiophonique ou en maintenir plusieurs? D'après nos considérations préalables, s'il n'y en avait qu'un, il faudrait logiquement le placer au Tessin. Est-ce concevable? Nous ne le croyons pas et nos amis tessinois ne le croient pas plus. Faudrait-il du même coup renoncer à l'utilisation de l'Orchestre de la Suisse romande puisque celui-ci ne saurait, pour d'excellentes raisons, se transformer en orchestre national radiophonique unique? Cela non plus n'apparaît guère concevable au moment où l'on constate que les pouvoirs officiels, lorsqu'ils sont soucieux de voir glorifier le nom de la Suisse, sur le plan musical, à l'étranger, sollicitent de la radiodiffusion suisse la dispense qui permet aux musiciens de s'en aller au loin. On se dira peut-être enfin que rien dans nos propos ne défend fortement la position de l'Orchestre de Beromünster; nous serons catégoriques: pour nous cette existence ne peut être justifiée que par le choix du répertoire utilisé et – malgré toutes les objections qu'on fait à cette notion – par des critères d'exigences esthétiques liées aux caractères ethniques des trois régions du découpage radiophonique. Nous avons par deux fois parlé du répertoire. C'est qu'à notre avis l'objet est fondamental. Tout se passe en Suisse comme s'il existait une grande bibliothèque centralisée et trois bibliothèques séparées et spécialisées. La première correspond à ce fonds commun des grandes œuvres classiques; les secondes à des collections accordées aux sensibilités germanique, italienne ou française.



Derniers progrès d'acoustique

L'importance du répertoire

J'ai eu la curiosité de faire une étude quant aux programmes d'orchestre des trois régions linguistiques durant «l'année Mozart». On ne s'étonnera donc pas de voir figurer le Maître de Salzbourg partout en première place: il s'agit-là d'un fait exceptionnel. Mais il est – en passant – intéressant de constater que, loin d'introduire un état de saturation, «l'année Mozart» semble avoir exalté l'amour que le monde entier porte à l'un des plus grands génies musiciens de tous les temps.

La statistique donc, portant sur 6 mois, a révélé les faits suivants. Sur 1221 œuvres présentées, 410 l'ont été par Beromünster, 397 par Sottens et 414 par Monte-Ceneri représentant respectivement 157, 164 et 176 compositeurs. Seuls 38 compositeurs figurent dans les colonnes des trois émetteurs, les autres, au nombre de 323, se répartissant entre les émetteurs suivant des affinités esthétiques conformes à ce que nous disions plus haut. Quant au «fonds commun», nous avons dû, pour le déceler, déterminer, parmi les compositeurs qui avaient

Une interview « musicale » inhabituelle !



été joués *en moyenne une fois par mois*, ceux qui figuraient dans les trois colonnes de nos tableaux. Nous avons ainsi pu identifier *Beethoven, Bach, Haydn, Mozart* et *Schubert* qui seuls constituent une sorte de capital esthétique du goût de tous les auditeurs. Il y a là de précieuses indications. Mais la notion de répertoire nous semble jouer un rôle plus grand encore par le fait suivant: quel que soit le développement du disque – on compte actuellement plus de 1000 œuvres de musique symphonique classique qui sortent en une année! – il reste quantité d'œuvres qui ne figureront jamais dans les catalogues parce qu'elles ne sont pas assez « commerciales ». Dès lors l'existence des orchestres radiophoniques – soit un ensemble de 39 musiciens à Lugano pour Monte-Ceneri, un autre de 50 musiciens à Zurich pour Beromünster (qui passera à 59 en 1958) et un grand orchestre de 95 musiciens à Genève, pour Sottens, auxquels il faut ajouter l'Orchestre de chambre de Lausanne, qui dépend de ce seul studio – sera assurée si les chefs de programmes prennent soin, précisément d'exploiter ce répertoire dédaigné par ceux qui veulent faire argent de la musique. Sans doute on ne doit pas faire de ce choix une règle exclusive. Les musiciens d'orchestre ont besoin de communier régulièrement dans le classique le plus rebattu et de rêver librement dans le romantique le plus passionné... et le plus apprécié! Mais à côté de ces instants totalement rassurants, les orchestres de la radio se doivent d'apporter à l'auditeur une production originale. Ainsi donc se révèlent les réponses aux questions posées: oui, les orchestres radiophoniques doivent subsister; non, les sommes engagées pour les entretenir – plus de 2 290 000 fr. en 1957 – ne sont pas exagérées; non, la production commerciale ne saurait s'y substituer, si diverse et si parfaite soit-elle.

Un nouveau problème

Pourrons-nous toutefois l'an prochain en dire autant lorsque l'industrie aura lancé sur le marché le fameux procédé « bioral » dont nous avons constaté l'extraordinaire qualité stéréophonique? Il y a là un danger réel qui ne pourra être écarté que si l'on trouve le moyen d'offrir aux auditeurs des émissions stéréophoniques régulières apportant à domicile la présence vivante des orchestres. Car, sans cela, le disque stéréophonique risque fort d'écartier le mélomane de l'écoute à une dimension!

Notre temps est celui de la technique: qui oserait donc douter que, cette fois encore, les ingénieurs ne découvrent le chemin de cette nouvelle et nécessaire conquête?



Dialecte et bon allemand dans les programmes suisses alémaniques

Dans le cadre de nos quatre langues nationales, des problèmes particuliers se posent quant aux dialectes de Suisse alémanique. Dans le cas qui nous intéresse, ces dialectes ne proviennent pas de racines différentes et contrastent par là avec d'autres contrées, où deux langues distinctes subsistent côte à côte. Pour la Suisse alémanique le fait d'être bilingue constitue simplement un dédoublement de la même langue. Nous grandissons au milieu de deux types de la même langue et sommes obligés de nous y accoutumer pour toute notre vie. L'une de ces langues est le langage parlé, le dialecte, l'autre est le langage littéraire, issu du vieil et du moyen allemand.

Cette situation pourrait engendrer un effet de réciprocité fructueux pour les deux langues, mais la Suisse alémanique considère cela plutôt comme un handicap, une destinée irrévocable. L'une de ces langues, que sa mère lui a apprise et dont il se sert chaque jour, est profondément ancrée dans son cœur; son attitude envers l'autre est plus détachée, plus raisonnable. Dans la vie de tous les jours il ne se rend guère compte des problèmes et des difficultés de cette dualité; il éprouve un certain détachement à son égard. Son indifférence vis-à-vis de sa langue, son manque d'imagination sont un symptôme de notre époque, auquel le Suisse alémanique n'échappe pas. Le reproche d'être un défaitiste né en matière de politique linguistique n'est pas injustifié. Ce n'est que lors d'un danger politique et culturel que le Suisse alémanique prend conscience des problèmes qui se posent à lui en permanence, du fait de son bilinguisme.

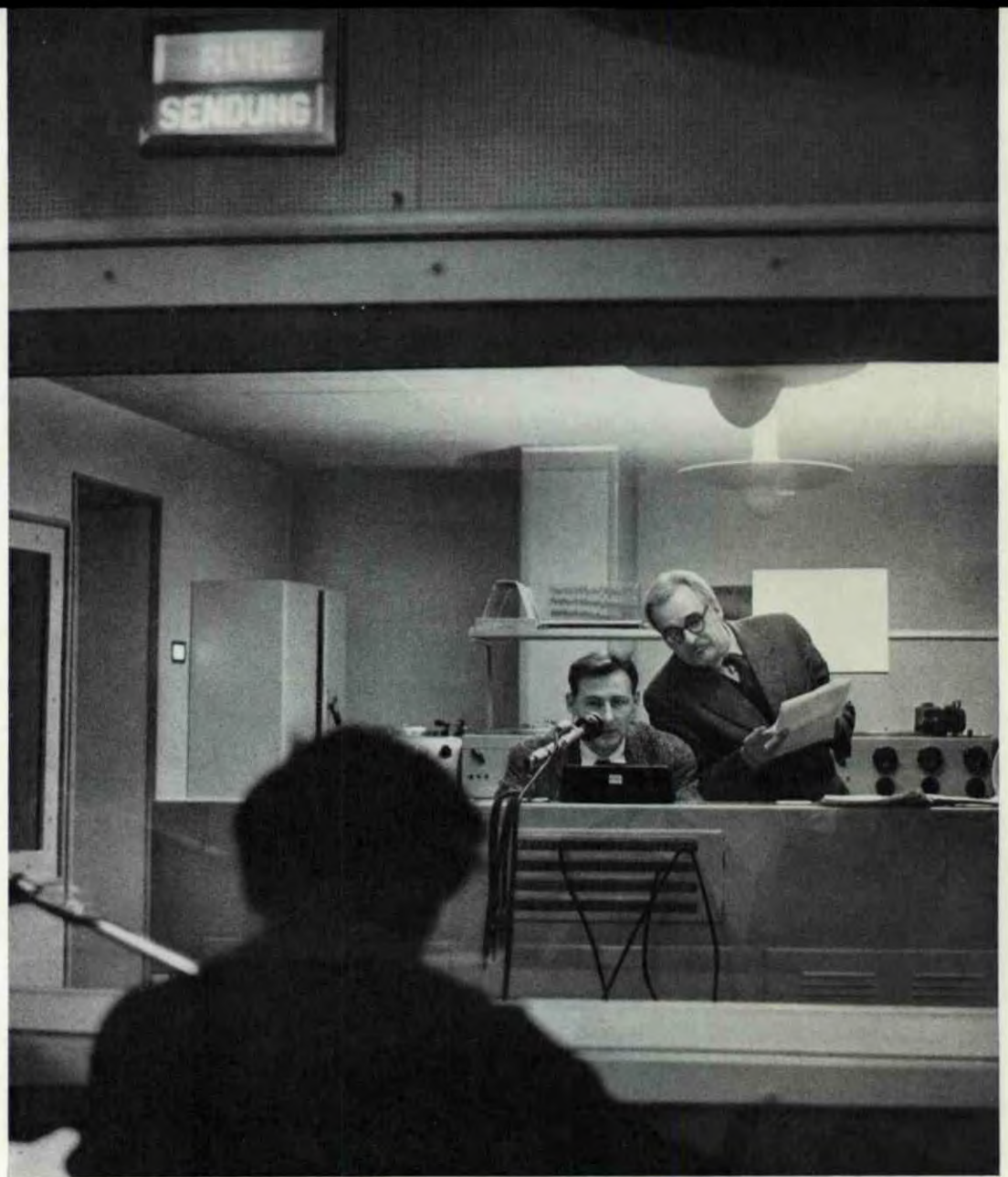
La barrière entre son dialecte et le bon allemand devrait être, pourrait-on penser, en même temps un trait d'union. Une nette délimitation des domaines linguistiques devrait être une base profitable à l'esprit même des deux langues. En vérité cette délimitation nette n'est qu'un idéal constamment contrecarré par des interférences et des empiètements. On n'a pas encore tiré les justes conséquences de cette situation. Bien au contraire, ces circonstances ont conduit à une sérieuse menace des deux langues. Ce qui aurait pu être un enrichissement réciproque est devenu un double pillage.

L'habitant de la Suisse alémanique ne se sent à son aise qu'en employant son dialecte. Il faut pourtant souligner qu'il ne s'agit non pas du «suisse allemand» mais simplement de nombreux dialectes de degrés de vitalité différents. Le dialecte est la langue maternelle du pays, qui, de par ses origines, est devenu patrimoine et tradition qui engage. Elle est concrète, directe et personnelle, la langue du peuple et de la famille. «Elle est en somme l'élément dans lequel l'âme puise son souffle» a dit Goethe dans «*Dichtung und Wahrheit*». Dans ses expressions vit quelque chose de vigoureux, d'imagé, de concret. Le vrai dialecte traduit avec son intimité la conversation personnelle. Dans les discussions et les controverses elle est, la plupart du temps, avilie, en cette langue qui se prête à toutes les adultérations.

La Suisse alémanique prend part à la vie culturelle européenne, non par ses dialectes, mais bien par le bon allemand. La plupart des Suisses qui doivent se servir quotidiennement de cette langue, la considèrent bien à tort comme une langue étrangère. Leur langue écrite et lue leur apparaît comme un corps étranger et ils la traitent comme un mal nécessaire. De faire de la langue écrite sa propriété est pour le Suisse alémanique chose difficile, et contrariée par beaucoup d'expériences et de ressentiments. Il a besoin de sa haute puissance d'évocation pour exprimer tout ce qui appartient au domaine de l'esprit, de la culture et de la science. C'est avec son aide que le Suisse alémanique exprime les concepts spirituels et qu'il se meut dans le domaine de la littérature et des arts. Beaucoup ne comprennent qu'au prix d'efforts de toute une vie, que la langue allemande ait de la beauté, de la clarté et de la tenue et elle ne leur est accessible que par un effort constant. L'attitude d'un grand nombre de Suisses à l'égard de la langue écrite – de la langue des Allemands – est fortement déterminée par des raisons sentimentales. Les peuples possédant une seule et même racine linguistique se montrent toujours particulièrement susceptibles dans ce domaine. Le Suisse identifie le bon allemand avec certaines particularités de certains Allemands: leur désir de se faire valoir, leur sentiment de supériorité, et leur intolérance. Sa volonté d'indépendance et son antipathie pour les attitudes cavalières se manifestent par un recul apeuré devant le bon allemand. Du temps de Hitler, cette aversion a pris un caractère nettement politique. Depuis, le processus de détente ne fait que de lents progrès. C'est la raison pour laquelle une culture basée sur la langue parlée n'a pu se développer qu'avec difficulté par opposition à l'expression écrite.

Cependant la question «dialecte ou bon allemand en Suisse alémanique» ne se pose pas. Le souci de l'avenir du bilinguisme doit être considéré comme une tâche constante de notre peuple et rendue toujours plus consciente à son esprit. Il n'est pas facile de dire de quelle manière cela peut se faire, étant donné ces fâcheuses complications. Il faudrait exiger que le dialecte et le bon allemand soient plus soigneusement maintenus séparés et qu'ils ne débordent pas de leur domaine. Des empiètements de part et d'autre ont pour conséquence des dégâts et un appauvrissement indiscutables. Chaque jour nous en sommes témoins et même parfois complices. Le brassage de la langue entraîne des déformations du caractère du peuple; il est devenu l'un des douloureux problèmes de l'heure. On a fait bien des efforts, sans qu'il s'ensuive une amélioration sensible. Par des relations organiques entre les deux langues, de misérables ponts aux ânes ont été jetés, comme cela a été décrit récemment. On transplante sans scrupules des éléments d'une forme dans l'autre. Des tournures empruntées et des corps étrangers s'infiltrèrent dans la langue et la dépouillent de sa propre vigueur. A la place d'une langue écrite, exempte de tares, se sentant à l'aise dans l'atmosphère des dialectes suisses, un bon allemand «à la Suisse» fait son apparition. En contrepartie, nos dialectes s'approprient de plus en plus des tournures et des mots tirés du bon allemand. Le déracinement linguistique entraîne un désastreux brassage des langues, en quelque sorte une mixture unifiée.

Les dialectes de Suisse sont particulièrement contaminés par cette décomposition qui s'étend rapidement. Même dans des vallées reculées, la dépopulation, l'influence d'un tourisme envahissant et des techniques modernes de transmission se font sentir. Le mélange de la population, le trafic, la technique, la presse, la radio et le film contribuent également à détruire l'expression linguistique originelle et à la mélanger avec des composantes étrangères à leur génie. Il est inutile de donner des exemples précis; l'ère du papier détermine aujourd'hui la langue de beaucoup de contemporains suisses. Les formes de pensée et les expressions de la langue littéraire – prises dans des documents, les journaux et les discours – influencent la structure de beaucoup de dialectes. Ces derniers perdent leur saveur et leur supériorité et n'ont plus l'avantage d'être directs et concrets. C'est l'épidémie de «l'allemand de Grand Conseil» qui a fait dégénérer le bilinguisme suisse en un effroyable amalgame. Otto von Greyerz a dénoncé la confusion du dialecte et du bon allemand comme un danger mortel pour nos dialectes. Il a signalé que beaucoup de Suisses, qui, lorsqu'ils veulent parler avec distinction, mélangent, par paresse, dialecte et bon allemand: il expriment en dialecte des réflexions, qui leur sont familières en bon allemand... «et leur langage devient une bâtardise» poursuit-il, «qui n'est ni chair ni poisson mais un moyen de fortune de ceux qui ne sont pas capables de s'exprimer en affaires, en politique ou sur d'autres sujets, soit en dialecte, soit en bon allemand. Cela se remarque particulièrement chez nos orateurs publics, à qui depuis longtemps le génie du dialecte est devenu étranger. Ce qu'ils disent est mot pour mot du bon allemand, mais simplement exprimé en dialecte. Non seulement les mots, mais leur place dans une phrase, les pensées mêmes sont de provenance allemande. Ils sont issus de la transcription journalistique allemande du langage législatif et parlementaire. Mieux vaudrait un discours en bon allemand, pensé dans l'esprit et le style du dialecte. Depuis lors, rien n'a changé, si ce n'est



« Répétez ce passage, s'il vous plaît ! »

que la complication de la vie, les jargons professionnels, que les spécialistes ont créés, ont apporté leur contribution au petit-nègre des dialectes.

Nous avons quelques dialectes principaux, qui ont attesté leur vitalité. En dépit de leur dénigrement ils possèdent toujours encore une vertu purificatrice. Nombreux sont les efforts qui tendent à les maintenir capables de résister aux tendances de nivellement. Mais il ne sera guère possible d'empêcher l'évolution d'un dialecte unifié en Suisse alémanique, qui s'alimentera des forces défaillantes des dialectes locaux. Quant à savoir si une telle formation linguistique possédera une force créatrice propre, il est difficile de le prévoir.

C'est dans cette situation linguistique difficile que la radio est née. Contrairement aux émetteurs nationaux de Sottens et Monte Ceneri, les studios suisses alémaniques ont eu, dès le début, à se débattre avec le bilinguisme. Aujourd'hui l'émetteur national de Beromünster prend une part déterminante dans la solution du délicat problème : activement par une action délibérée, passivement par la force des choses. Les débuts de son activité évoquent la situation générale du dialecte en Suisse. Il n'y a pas si longtemps encore, les classes cultivées du pays rougissaient secrètement de la langue courante comme d'une langue populaire grossière. C'est pourquoi au début on ne pouvait guère entendre que le bon allemand dans les programmes radiophoniques de Suisse alémanique. Ce n'est que lorsque se manifesta le degré du péril qui menaçait secrètement le dialecte, que les éducateurs, hommes de science et écrivains se mirent à le défendre. La piété pour les forces créatrices de la langue maternelle et l'évolution politique en Allemagne amenèrent au tournant définitif. Le dialecte fut redécouvert par la radio elle aussi et élevé au rang d'une langue, vivant de ses propres forces. Depuis lors, le bon allemand et le dialecte vivent côte à côte dans les programmes alémaniques, chacun de sa vie

propre. La participation de la langue courante a, de ce fait, passablement augmenté. C'est l'esprit des deux langues qui détermine leur emploi pour les différentes catégories d'émissions. En général, le choix n'en est pas difficile – bien que des critiques d'émissions ne veuillent pas en convenir. Tout ce qui participe au caractère du dialecte, tout ce qui est proche de la vie, immédiat, concret, toutes les choses du quotidien helvétique, ce qui préoccupe l'esprit et le cœur du peuple, est traité en dialecte. Les responsables des programmes savent que leurs auditeurs désirent être interpellés de cette manière cordiale et directe. Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse uniquement d'actualités banales, de folklore ou du divertissement des grandes masses. Le dialecte a prouvé sa vigueur, soit dans la pièce radiophonique à thèse, dans laquelle s'exprime la pensée et le sentiment du peuple, soit dans le cycle radiophonique et dans les commentaires. Il est évident que la condition du choix de la langue reste que l'émission s'adresse avant tout aux auditeurs indigènes. Le bon allemand est utilisé dans les émissions qui, de par leur thème et le lieu de l'action, ne sont pas confinées dans leurs étroites limites. Les émissions littéraires, artistiques et scientifiques, les jeux de l'esprit et le conceptuel ressortent du grand domaine du bon allemand. Il peut s'agir, en l'occurrence, de pièces radiophoniques, cycles radiophoniques, conférences ou discussions. L'auditeur, en dépit de ses ressentiments subconscients, s'est accommodé de cela aussi. Sous ce rapport il y aurait beaucoup à dire de la prononciation du bon allemand. Des instructions récemment publiées par la commission nationale pour le maintien d'une langue pure (Siebs), créée sur l'initiative de la radio, apportent une contribution précieuse à la recherche par les studios d'un bon allemand propre, correct, inspiré par l'esprit de la langue suisse.

Cette combinaison des deux langues dans le programme de Beromünster pourrait donner à croire que la radio a résolu les problèmes et créé un état de choses satisfaisant. Cela n'est aucunement le cas, bien qu'on ne puisse lui adresser le reproche d'indifférence. Les opinions sur l'apport créateur de la radio au problème alémanique des langues sont très largement divergentes. Beaucoup de critiques reprochent à Beromünster de détruire systématiquement les bases du patois de leurs émissions en dialecte. Nous citons une opinion entre plusieurs: «La corruption et le danger que la radio répand dans ses émissions, par son odieux brassage de langues, jour pour jour, cent et mille fois, dans les chambres suisses, les oreilles suisses, les esprits suisses se déversent jusque dans les écoles suisses...». On peut opposer à de tels reproches la constatation que les studios de Bâle, Berne et Zurich s'efforcent systématiquement



C'est de la diction qu'il s'agit !

ment de maintenir le dialecte par d'innombrables collaborateurs de toutes les parties du pays et de toutes les vallées des Alpes. Le problème se complique encore par la possibilité d'extension imprévisible de la radio. Ce qu'elle fait et dit, a un écho cent mille fois répété dans tout le pays. Aucun instrument ne peut faire davantage pour la conservation ou la destruction des formes de langage existantes. Si l'imminente unification du dialecte suisse – une sorte de langue courante standard – commence à se dessiner à l'horizon, la radio, comme moyen le plus moderne d'information et de culture, y a également sa part, aussi désagréable que cela puisse paraître ici.

La radio de la Suisse alémanique est impliquée dans le conflit du bilinguisme à la vie, à la mort. Si elle parle la langue courante, c'est alors la langue du peuple. Si celle-ci montre des symptômes de maladie, alors la radio ne pourra s'en sortir indemne qu'avec peine. C'est pourquoi les reproches que nous avons relevés ne sont pas injustifiés. Il y a certaines sortes d'émissions dans lesquelles le dialecte se présente comme un langage universel urbanisé. La bonne volonté des responsables est moins puissante que les circonstances dans lesquelles ils doivent établir leurs programmes. Nous pensons à toutes ces émissions: interviews, discussions, controverses à la table ronde, dans lesquelles le peuple ou ses représentants ont la parole. Il peut s'agir dans ce cas d'ouvriers, d'intellectuels, de maitresses de maison, de secrétaires de syndicat, de journalistes ou de conseillers nationaux, tous gens honorables et méritants; presque tous emploient au lieu d'un vrai dialecte un jargon tel qu'il s'épanouit aujourd'hui dans les plus larges cercles. En particulier les fonctionnaires, les membres d'associations ou les autorités sont depuis longtemps empêtrés dans un bon allemand officiel, affadi et truffé



Bruitages de papier interdits!

d'expressions techniques, sur les formes de pensée duquel s'est modelé leur dialecte. Dans les cas plus graves, la direction des programmes peut opposer son veto – elle doit le faire jusque dans les rangs supérieurs – mais elle n'est pas en mesure d'entreprendre quelque chose de décisif. Même si elle le pouvait, elle ne peut pas, elle-même, transformer la langue contemporaine. Elle peut tout au plus, par ses avertissements et conseils, avoir un rôle modérateur et

faire répéter des passages particulièrement defectueux. Elle ne peut pas davantage renoncer à la diversité des genres d'émissions qu'à l'obligation de laisser s'exprimer le peuple à son aise. «Interdisez le dialecte pour les conversations radiophoniques» s'écrie un critique, «faites parler les interlocuteurs en bon allemand. Au lieu de transformer leur manuscrit rédigé en allemand en une indigeste bouillie de langage, mieux vaut du bon allemand avec l'accent suisse alémanique et des tournures propres au dialecte, plutôt que cet avilissement de la langue qui gagne constamment du terrain!». C'est une idée raisonnable, mais elle a paru, déjà assez souvent, parfaitement discordante aux oreilles des auditeurs. Beaucoup de Suisses se refusent de traiter les affaires du peuple dans une langue qui leur est fondamentalement étrangère. Une discussion helvétique sur le prix du lait leur apparaît en bon allemand aussi bien maladroit que prétentieuse. De telles critiques ont déjà eux-mêmes prouvé – eux dont la contribution aux discussions tenues devant le micro rappelaient fâcheusement un texte en bon allemand – à quel point, dans ce domaine, théorie et pratique sont difficiles à concilier ... La radio est la victime d'une détérioration de la langue, bien plus étendue et bien plus profonde. Dans une moindre mesure la langue des collaborateurs internes est elle-même devenu un problème. Le nombre des spécialistes, qui peuvent s'exprimer en un dialecte correct, avec lequel ils peuvent se présenter devant le microphone, devient toujours plus petit. Les responsables des programmes connaissent de telles difficultés jusque dans leur propres murs. En dépit d'évidentes difficultés, ils devront tout faire pour empêcher les équipes des programmes qui doivent régulièrement se faire entendre, de faire de trop graves adultérations linguistiques.

En vertu de l'axiome qu'il vaut mieux prévenir que guérir, les studios s'appliquent avec zèle et un dévouement évident à la culture active du dialecte. Pratiquement tous les dialectes – et en premier lieu les différents dialectes principaux des régions bâloises et bernoises, de l'est et du centre de la Suisse – bénéficient de leur durable sollicitude. Elle se manifeste de plusieurs façons. Il n'est guère d'écrivain en dialecte ou de linguiste qui n'ait pas trouvé son entrée à la radio. Avec une scrupuleuse exactitude on veille à ce que, dans ces productions, le dialecte puisse s'épanouir à l'état pur. Les auditeurs considèrent les jeux et les cycles radiophoniques en dialecte comme la possibilité d'emploi idéal pour la langue du pays. En eux ils trouvent le domaine vital immédiat, dans lequel le dialecte est spirituellement chez lui. Dans la radio européenne, le théâtre en dialecte de Beromünster représente une exception, au point de vue des sujets comme du succès. Mainte pièce radiophonique ou maint cycle sont devenus pour les auditeurs un événement inoubliable, de par leur attache au terroir et de par leur accent linguistique. Les studios disposent aujourd'hui d'un grand nombre de troupes de théâtre folklorique qui leur sont propres et qui se sont formées pendant de longues années, et à la disposition desquels se sont mis différents auteurs. Les créations dramatiques en dialecte sont complétées par des lectures d'écrivains, par des scènes radiophoniques, des causeries, des cours de langue et des chroniques.

C'est à ces efforts que l'on doit mesurer la particulière sollicitude des responsables des programmes de Beromünster pour les langues. Assurément, même dans ce domaine, apparaissent aujourd'hui des périls qui peuvent porter tort au dialecte vivant. Le dialecte ne doit pas servir de façon artificielle à un théâtre périmé ou au maintien du lyrisme. Le Suisse a, à ce propos, une sensibilité aiguisée qui ne se laisse pas volontiers duper par un univers factice. Le proche avenir montrera si la radio, avec ses multiples productions en dialecte des genres cités plus haut, peut contribuer à la purification et à la reviviscence du dialecte. Ce faisant elle compenserait les influences défavorables qui lui auraient été imposées de l'extérieur par les circonstances.

La solution du problème linguistique est assumée par notre peuple qui se trouve pris dans un grand processus de transformations sociales et spirituelles. Les difficultés du bilinguisme subsisteront toujours. Aujourd'hui elles sont encore augmentées par le délitement intérieur du dialecte. La radio ne peut pas échapper à ce processus, mais elle y prend part, par l'action et par la sympathie. Les responsables de la radio ne peuvent qu'une chose: prouver chaque jour leur bonne volonté, leur clairvoyance et leur sens de la responsabilité devant le peuple.

Max Bölig.

Vice-directeur de Radio Berne



Le divertissement par la radio

La responsabilité de la radio est grande et ses effets sont variés. Le rôle de divertir l'auditeur n'est pas la moindre des tâches qui lui sont dévolues. Les avis diffèrent certainement beaucoup sur la notion de divertissement. Un concert – même de musique dite «classique» – satisfait, enchante et délasse les uns. Il est pour les autres d'une ennuyeuse prétention. L'art de la phrase et la beauté de l'instrumentation ne les touchent pas. Ils sont peut-être disposés à trouver divertissante la musique légère dont l'essence paraît résider avant tout et toujours dans la mélodie qui rend joyeux et le rythme plein de vie. Il en va de même pour les émissions parlées à la radio. Un jeu radiophonique dont le but n'est nullement de procurer du plaisir ou de divertir, mais bien au contraire de montrer la souffrance des autres et la misère humaine, est capable de distraire bien des auditeurs de leurs propres soucis et de l'oppression des événements actuels. Il agit manifestement comme un divertissement de qualité. Les auditeurs sont saisis par la fébrilité de l'action et par le caractère humain de l'évocation et sont en même temps libérés du poids de leur propre existence. Dans bien des cas, le résultat est même meilleur avec une émission de ce genre qu'avec celle qui, par son contenu, est destinée à distraire et à passer le temps.

Comment faut-il apprécier les réactions des auditeurs, quand les efforts d'un studio en vue de présenter de la bonne humeur, du rire et du délasserement provoquent les lettres suivantes? – «Croyez-vous vraiment que les autres confédérés soient assez naïfs pour qu'on ose leur servir une telle pitance à la radio? On aurait certainement pu en tirer une série d'émissions intéressantes et instructives!» – «Très amusant! Nous aimerions réentendre cette émission!» – «Louée soit la radio qui donne un nouvel élan à la joie, grâce à un humour frais et des mots simples.» – De tels jugements disent peu de chose sur la valeur intrinsèque ou la forme de la production, qui ne sont critiquées que lorsqu'elles suscitent une certaine réaction, d'ailleurs toute subjective. Ces opinions ont cependant beaucoup de valeur lorsqu'il s'agit d'élaborer les programmes, parce qu'elles permettent d'analyser l'attitude des auditeurs. Une direction de studio qui se sait responsable de ses auditeurs ne peut se soustraire à ce devoir.

Pour les émissions dites de divertissement, les réactions citées plus haut sont tout à fait typiques. La première lettre refuse absolument au réalisateur du programme son intention de parodier et de caricaturer son sujet. Cette attitude négative est très répandue, du moins dans la partie alémanique de notre population. Le lien sentimental qui le rattache à une notion établie une fois pour toute ou à une forme de vie paraît être plus fort chez le Suisse allemand que, par exemple, chez le romand. On apprécie moins chez nous qu'ailleurs la possibilité de

ridiculiser et de rendre drôles, à seule fin de se distraire et de plaisanter, les choses importantes de la vie quotidienne qui doivent être prises très au sérieux tout le long du jour. Or, presque tous les programmes publics de variétés, de cirque ou de cabaret, présentent des pastiches de poèmes, de pièces musicales, de particularités professionnelles, etc. ... La caricature comique des tares physiques, des défauts psychiques et des fautes de comportement, offrent des possibilités que les artistes ne cessent d'utiliser, souvent avec le plus grand succès. La radio ne peut pas aller très loin dans ce domaine. Il ne se produit pas devant les récepteurs une sélection des auditeurs comme c'est forcément le cas par la fréquentation d'un lieu de divertissement plutôt que d'un autre. Cette sélection permet de réunir devant la scène un public qui se trouve plus ou moins dans le même état d'esprit et la même attente. Le programme, généralement présenté par des annonces attrayantes, souvent outrancièrement flatteuses et engageantes, permet au spectateur de se faire une idée de ce qu'il peut attendre. Le féru de strip-tease ne se risquera pas dans un cours de cuisine végétarienne, ni l'amateur de musique tzigane dans un cabaret de tendance dadaïste. Le libre choix d'un lieu de distraction crée dans le public des attentes plus ou moins convergentes. L'individu doit se conformer à l'état d'esprit de l'ensemble et, s'il se trouve déçu dans son choix, il doit s'en prendre à lui-même et non à l'organisateur du spectacle. On le lui ferait clairement sentir, si, au cours d'une production – qui caricature un représentant original de sa profession, il s'en plaignait tout haut et protestait contre cet affront. Il s'en abstiendra, verra le côté comique de la chose et finalement y trouvera peut-être du plaisir. L'individu isolé devant son poste de radio, dans le cadre privé de son foyer, se comporte tout différemment. Si, à l'écoute d'une telle émission, il ne se plaint pas lui-même immédiatement par téléphone, il signalera le fait au secrétariat de son organisation professionnelle. Celui-ci est tenu d'office de considérer que le cas est grave



Typiquement bâloise est l'émission du « Muggedätscher »

et qu'il constitue un fâcheux abus. Il protestera auprès de la direction du studio et exigera une rectification ou même une réparation. S'il y met davantage de mauvaise grâce, il sollicitera la presse ou priera l'organe de surveillance d'intervenir. D'une plaisanterie, on a fait une amère réalité.

La radio doit donc renoncer à beaucoup de moyens qui, dans les spectacles publics, peuvent être une source de pétulante gaité ou de joyeux comique. Il va de soi qu'un studio renonce aux plaisanteries érotiques ou encore qu'il écarte les numéros de variétés qui ridiculisent les infirmités physiques! Mais dans bien des cas, savoir s'il faut admettre ou refuser une chose est une question d'appréciation d'autant plus difficile à trancher que les contacts personnels entre l'artiste et son public sont impossibles à la radio. Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles, dans tous les studios du monde, on constate en soupirant: «Le genre facile est le plus difficile.»

Peut-être parviendrons-nous à serrer de plus près la notion exprimée par le terme «léger», si nous partons de la constatation que l'auditeur trouve également plaisantes des productions qui n'ont aucunement la prétention d'être légères. Même si ce qui fait plaisir ne peut être mis sur le même plan que ce qui est divertissant, il n'est pas douteux que ce qui ne plaît pas, n'est pas un divertissement. Mais il va sans dire que, pour le réalisateur d'un programme – que ce soit à la radio ou ailleurs – le divertissement doit encore, en plus, répondre à certaines attentes. Gaité, plaisir, amusement, délassément, humour et rire sont des notions qui définissent ces attentes et donnent une signification toute particulière à ce terme ambigu. Le mot «Unterhaltung» en allemand signifie aussi «entretenir» dans le sens de «aider, soutenir, assister», mais l'acception qu'on donne ci-dessus à ce terme se distingue nettement de cette seconde signification, qui ne joue qu'un rôle secondaire dans nos considérations (le mot français «divertissement» exclut d'ailleurs cette interprétation). Pour le créateur de programmes, ce mot n'a d'importance que lorsqu'il signifie conversation, entretien, échange d'idées, etc. ... Un concept commun unit tous ces divers sens de la notion de divertissement, concept qui désigne une forme très importante des relations humaines, celui de sociabilité. L'idée de sociabilité fait partie d'une manière si caractéristique de toutes les acceptions de cette notion, qu'il faut y voir un élément aussi important de l'idée de divertissement que de celle de plaisir. Par cette constatation, nous touchons vraisemblablement à la raison essentielle pour laquelle le genre léger est difficile. En effet, à la radio, il est d'emblée impossible à l'acteur de créer un lien de sociabilité entre l'auditeur et lui.

Ce lien de sociabilité se réalise lorsque différentes personnes discutent entre elles afin de se comprendre et de se rapprocher. Lorsque cette tentative commune se développe favorablement, il en résulte cette atmosphère agréable et confiante, dans laquelle chacun se sent raffermi, soutenu et par conséquent très à l'aise dans sa façon de se comporter. Cette atmosphère peut être encore grandement favorisée par des mesures extérieures, qui éveillent de profonds sentiments de bien-être, de joie de vivre et de bonne humeur. C'est avec un soin tout particulier qu'il faut préparer cette harmonie des états d'esprit lorsqu'une production n'est pas assurée par des partenaires du même bord, mais que les rôles sont répartis de manière à faire des uns les acteurs, des autres le public. L'esprit de sociabilité, qui est à la base d'une attente impatiente et d'un climat animé, ne peut pas non plus manquer ici.

Ce n'est que dans cette atmosphère que l'homme se détend suffisamment pour que son humeur et ses sentiments se manifestent spontanément sur son visage et dans ses gestes. Rire, applaudir, verser des larmes de joie, constituent la plupart du temps les réactions de l'individu qui s'amuse, marquant son accord bienvenu à l'ambiance sociable. Comme le nageur dans l'eau, la personne qui a du plaisir perd en quelque sorte de son poids lorsqu'elle est en joyeuse compagnie. Elle se sent plus légère, insouciant. C'est évidemment l'expectative du programme qui engendre cet heureux état d'âme. Ce qui est «léger» n'est donc pas, et surtout pas au premier chef, propre à la production, mais résulte de la réaction psychologique du spectateur ou de l'auditeur à l'égard de ce qu'on lui présente avec succès. Mais rappelons que cela ne peut réussir que lorsqu'existe le terrain sociable d'où se dégage cet état d'esprit particulier qui permet à l'artiste d'amener son public au climat désirable. Dans ses dialogues avec Goethe, Eckermann écrit: «Ce que l'artiste fait ou a fait, réside uniquement dans l'état d'esprit où il était quand il l'a exécuté.» Il n'est pas étonnant que les soirées de variétés, les programmes de cirque et de cabaret figurent au premier rang du rayon de confection de l'industrie moderne du divertissement. Par la succession facile et ininterrompue des divers numéros, on joue au rock and roll sur le clavier des sentiments du spectateur, ce qui lui permet de se sentir particulièrement «dans l'ambiance». L'exploitation dans le monde entier de la musique légère moderne y contribue également, malgré les appareils automatiques, les haut-parleurs et les très appréciés rouleaux de papier hygiénique, qui ne suffisent pas à apaiser l'appétit dévorant des consommateurs. La remarquable propriété qu'elle possède de créer une atmosphère est due au fait que le lien de sociabilité qui fait défaut peut toujours être remplacé par des réminiscences et des associations illimitées. C'est probablement pour



cette raison que beaucoup d'auditeurs sont gênés par les annonces et les commentaires durant les émissions de musique sur demande. Ces constatations ne doivent en aucune manière diminuer la valeur du travail de l'artiste. On peut dire de lui, avec Plutarque: «Celui à qui il est donné de mettre les autres de joyeuse humeur et d'éveiller en eux le besoin de lui tendre la main et de le saluer, doit posséder au fond de lui-même un grand trésor de joie dont il se délecte.» Mais il a aussi besoin de cette atmosphère d'attente qui soumet l'individu à une certaine influence suggestive, mais lui confère en même temps le sentiment de solidarité et d'insouciance.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces considérations pour le divertissement radiophonique? Rappelons tout d'abord que les émissions de divertissement ont participé sans autre difficulté au développement général du programme de la radio. La désignation «radio-diffusion» exprime encore clairement qu'il ne s'agissait au début que de retransmettre des concerts, des pièces de théâtre, d'autres manifestations publiques et les nouvelles. Au cours de son histoire, d'un peu plus de 30 ans, la radio cessant de jouer ce simple rôle d'intermédiaire, s'est transformée en un instrument indépendant et a développé ses propres moyens d'expression tels que les pièces, les suites et les nouvelles radiophoniques ou les reportages. On a aussi commencé à organiser les programmes de divertissement en installant le microphone dans des soirées récréatives, au cirque ou au cabaret. Beaucoup de ces productions se prêtaient mal ou pas du tout à une retransmission acoustique à cause de leur caractère essentiellement spectaculaire. Le radio-reporter devait intervenir pour décrire à l'auditeur «aveugle» ce qu'il ne pouvait pas voir. Plus tard, grâce à l'enregistrement sur bandes, on put effectuer des coupures qui permirent d'éliminer les numéros qui ne se prêtaient pas à la retransmission par radio. C'était d'autant plus nécessaire que non seulement ces productions étaient faibles sans la vision, mais encore ces trous dans le programme interrompaient ou détruisaient l'ambiance créée. Il était difficile d'améliorer cette situation, parce que les studios composaient eux-mêmes les programmes et contrôlaient soigneusement les effets acoustiques.

L'humeur du public qui assistait au spectacle ne se transmettait pas aux auditeurs; ceux-ci, au contraire, étaient souvent indisposés par les réactions et les rires bruyants dont ils n'avaient pas saisi les raisons. L'agitation du public rendait également la retransmission plus difficile, du point de vue purement technique. L'artiste se trouvait, lui aussi, dans une situa-

tion fort incommode. Pour s'adresser aux auditeurs de la radio, il devait se tenir tout près du microphone, ce qui restreignait sa liberté de mouvement et gênait considérablement les gestes et les effets de voix destinés aux spectateurs de la salle. Mais des raisons plus profondes encore expliquent pourquoi on ne peut réussir à retransmettre la bonne humeur ou même l'exubérance d'un public qui s'en donne à cœur joie. «L'essence de tout ce qui est comique est la contradiction en quelque sorte avec soi-même, ce qu'on appelle le contraste» (Gutzkov). Or, ce contraste ne peut être rendu sur un seul plan, le plan acoustique, car il résulte la plupart du temps de l'opposition des effets optiques et acoustiques. C'est pourquoi, dans ce domaine surtout, la télévision déchargera la radio d'une tâche pour laquelle cette dernière s'est toujours sentie peu compétente. Et pourtant la radio ne renoncera pas complètement aux émissions de variétés. En effet, il existe aussi dans le langage des possibilités de contrastes propres à créer de l'humour.

Dans cette perspective, la radio a rompu les liens qu'elle avait jusqu'ici avec les formes de divertissement public traditionnelles et s'est confinée dans les émissions indépendantes, conformes à son caractère. Là, on devait et on pouvait aussi tenir compte de l'état d'âme particulier de l'auditeur chez lui. Il n'est généralement pas d'humeur particulièrement vive et joyeuse, prêt à s'amuser. L'atmosphère souvent un peu renfermée qui règne dans nos pénates ne crée guère un climat favorable. Il paraîtrait d'autre part étrange (vu la rareté du phénomène) de voir quelqu'un complètement seul devant son appareil, rire, applaudir sans arrêt ou trépigner pour manifester son allégresse. Il est assis de tout son poids devant son poste, car il n'est pas libéré des lois de la pesanteur, comme le nageur évoqué plus haut. On ne peut attendre de lui, dans le meilleur des cas, qu'un sourire ou un murmure approbateur. Mais alors, lorsqu'il exprime son plaisir par une lettre, il faut déjà le considérer comme un précieux collaborateur de la radio. Car, de même que l'artiste vit des applaudissements de son public, le créateur du programme puise, pour son travail au microphone, des nouvelles forces et un encouragement créateur dans les marques d'approbation méritées. Goethe écrit dans une de ses lettres: «Le succès est comme l'amour, on le désire, on ne le force pas.»

Celui qui aide à élaborer les programmes doit tenir compte de la situation vraiment compliquée de l'auditeur. Les émissions préférées du public, ainsi que celles qui ont été bien accueillies et qui ont déjà acquis une certaine renommée, peuvent faciliter son travail. Il pourra aussi faire participer le public à l'émission. Le public constituera un pont entre le microphone et les haut-parleurs, car il représente en quelque sorte les auditeurs au studio. Celui-ci s'identifiera avec le public et lorsque ce dernier sera appelé à prêter sa collaboration, elle représentera quasiment celle des auditeurs. On a ainsi créé un pseudo-état de sociabilité qui est certainement la cause principale de la grande popularité dont jouissent dans le monde entier les jeux radiophoniques, et qui explique pourquoi ils ont déjà été repris par les organisateurs des programmes publics de variétés. Nous ne nous étendrons pas ici sur la préparation particulière qu'exigent de telles émissions. Rappelons seulement que plus on veut faire appel à la collaboration spontanée du public et à la chance – qu'on espère toujours – plus la préparation doit être minutieuse et soignée. Si l'on compare avec l'étranger, on se rend compte, ici mieux que nulle part ailleurs, à quel point le nombre extrêmement restreint de collaborateurs rend difficile une bonne exécution de ces émissions. On est tout simplement obligé de renoncer à quantité de choses.

L'autre groupe de programmes de divertissement radiophonique comprend la comédie radiophonique, la musique, la pièce policière, la nouvelle radiophonique, sous forme aussi de récit à canevas. Le succès réside moins dans la valeur intrinsèque de leur contenu que dans l'effet de volume qu'elles donnent. Il est avantageux d'exécuter ces émissions en séries. En effet, l'auditeur n'attend souvent pas grand chose, au début, d'une telle suite d'émissions. Mais, après peu de temps, il se met à l'apprécier beaucoup. Ceci est dû certainement au fait que l'auditeur se familiarise toujours plus avec les rôles et leurs interprètes. Cette constatation est particulièrement vraie lorsqu'on réussit à camper sur la scène de la radio un type de caractère. Mais il faut alors une liaison extrêmement étroite entre l'auteur et l'artiste. Cette condition est d'autant plus difficile à remplir que nous manquons avant tout d'auteurs. L'écrivain pour la radio qui produit des textes gais, pleins d'humour ou spirituels, est malheureusement un phénomène extrêmement rare. Étant donné le besoin continu de la radio, écrire professionnellement pour elle n'exige pas seulement une capacité de production extraordinaire, mais requiert encore, à côté de grandes facultés intellectuelles et une profonde connaissance de la langue, une compréhension psychologique très subtile de la situation particulière de l'auditeur, qui veut qu'on s'adresse à lui, chez lui, intimement et pourtant devant le monde entier. A cela s'ajoute encore qu'il est moins intéressant pour l'auteur qui a du

succès, d'écrire pour le studio que pour la scène ou le cabaret, où son œuvre pourra être souvent répétée, ce qui accroît d'autant son revenu. De plus, le caractère de l'humour évolue très rapidement. L'auteur ne doit donc pas être seulement en harmonie avec les masses, c'est-à-dire avec ce qui occupe le grand public à un moment déterminé, il doit encore connaître le genre d'humour en vogue au moment présent, et savoir exprimer cet humour à coup sûr. Puis, pour rester dans l'actualité, il faut pouvoir travailler à un rythme extraordinairement rapide. Donc, lorsqu'un studio reçoit – à ma connaissance seulement sur commande – un bon texte de divertissement, il a une chance rare. Ainsi, Börne disait à propos de Jean-Paul: «L'humour n'est pas un don de l'esprit, mais un don du cœur», et celui-ci n'a pas aujourd'hui un cours très élevé!

En plus de tous ces dons, le producteur d'une émission radiophonique de divertissement doit enfin – et ce n'est pas la moindre des conditions – connaître à fond la radio en tant que moyen d'expression. Une bonne émission ne peut réussir que si elle est le résultat d'une collaboration étroite et fructueuse. En raison de son but, qui est de distraire, elle doit être présentée sous une forme divertissante. Elle l'est chaque fois que l'auditeur la trouve plaisante – et ceci est du reste également valable pour toutes les productions instructives.

Une production peut nous plaire ou nous ennuyer: cela est dû au fait que l'écoulement d'une unité de temps, en plus de sa valeur d'appréciation objective, a aussi pour nous une valeur subjective. Bien que les unités de mesure du temps subjectif diffèrent pour chaque individu, on peut dire d'une manière générale que, plus notre corps, notre âme ou notre esprit est accaparé, plus ces unités sont courtes. Dans son intéressant ouvrage intitulé «Gedanken zum Zeiterleben beim Rundfunkhören», Karl Holzamer dit à ce sujet: «Tout ce qui accapare entièrement l'esprit de l'homme, par des moyens faisant appel aux sens et à la fantaisie, est divertissant. Le degré d'accaparement de notre «moi», c'est-à-dire non seulement de notre intelligence, mais surtout de nos sentiments concomitants, et les reflets positifs de ces états d'âme déterminent aussi ce que nous appelons divertissement.»

C'est au régisseur d'organiser son émission de manière à laisser du champ aux sentiments éveillés dans l'âme de l'auditeur, pour qu'ils continuent à agir librement, qu'ils anticipent sur le déroulement de la production et qu'ils entrent également en relation de «sociabilité» avec les exécutants. Aucun éclat de rire, aucun applaudissement vibrant ne stimulera ses efforts, mais son travail peut répandre la gaieté et apporter à l'auditeur bonne humeur et joie de vivre.

X. Guod

C'est ainsi que se présente le succès!



1930: SOCIETÀ COOPERATIVA PER LA RADIODIFFUSIONE NELLA SVIZZERA ITALIANA

Studio di Lugano

Direttore: Dott. Stelio Molo



Monte Ceneri nella cultura italiana

La Radio della Svizzera Italiana ha appena spento d'un fiato le venticinque candele del suo anniversario.

1932-1957... È stato un cammino immensamente lungo e difficile: sembrano secoli limitatamente alla storia della radio in generale, sembran minuti se paragonati alla storia del mondo. Come ogni cosa viva che dedichi attenzione ai propri anniversari, anche la RSI si è raccolta un momento a meditare sul proprio passato; ha sfogliato un libro di venticinquemila pagine - la raccolta completa delle annate del *Radioprogramma* - e ha approfittato per segnare una collana di date importanti, prima che passino altri anni e le nuove date offuschino le antiche, prima che la memoria s'affievolisca: prima, insomma, che sia troppo tardi.

Nel corso di tale meditazione abbiamo potuto constatare un elemento costante nella storia dei rapporti fra la nostra radio e il suo mondo: e cioè quel trovarsi non inutilmente ai confini fra grandi civiltà, quel parlare elveticamente in lingua italiana. La RSI ha avvertito, già agli inizi, la portata che avrebbe potuto assumere quale tramite di cultura e di civiltà: e con mezzi limitatissimi ha dato una voce al silenzio che regnava, fra settentrione e meridione, all'atto della sua nascita.

È noto quanto la Svizzera Italiana, senza parole altisonanti, anzi con un umore schivo di ogni retorica, si senta solidamente unita alla patria comune senza alcun rischio di logorarsi nei suoi contatti con l'estero. Ma dal punto di vista della civiltà e della cultura le cose non risultano così limpide. A settentrione, il nostro paese è cinto da immense montagne e da ghiacciai; a meridione, a levante e a ponente corre, come un meandro gotico, una frontiera che, per lunghi anni, separò la democrazia dall'antidemocrazia. E tuttavia la lingua che parliamo è l'italiana; i nostri gusti, le nostre inclinazioni, i nostri stessi gesti sono «disperatamente» latini.

D'altro canto, lo stesso paese nostro è il risultato di un complesso giuoco interno di mosaici. Vi sono piccole città, ove la marea degli stranieri cala ogni anno, in cerca del sole di un cielo mediterraneo. Qui il ticinese si esprime in molte lingue, si dedica al commercio dei «souvenirs» o si plasma al contatto delle culture più varie, con una notevole capacità di metamorfosi. Ma arrampichiamoci sulle montagne, inoltriamoci nelle vallate: orizzonti chiusi come i cieli grigi che si scorgono tra i picchi dei monti.

Contro questo orizzonte, nell'aria in cui risuonano gli accenti di un rude dialetto e delle lingue più antiche e nobili d'Europa, si levarono, con inizio il 1° luglio del 1932, le antenne della radio.

La storia spirituale di quest'ultimo quarto di secolo resta da scrivere: ma siamo certi che il cronista vi troverà la commedia e il melodramma, la farsa e la tragedia. Va rammentato che, a quell'epoca, nemmeno le grandi nazioni disponevano d'organismi radiofonici capaci

d'influenzare il nostro giovane studio con la forza d'esempi convincenti. Perciò la Radio della Svizzera Italiana dovette seguire quello di tanti ticinesi: nascere, funzionare ed espandersi nel paese e con il paese; la cui struttura civile e politica gli impone di cavar dal proprio seno gli uomini indispensabili alla sua esistenza: giudici, dottori, specialisti, pittori, magistrati. In quel preciso momento non si poteva certo sognare di reclutarli in Italia: nè si poteva ricorrere in misura troppo larga al resto della Svizzera, per evidenti ragioni di lingua e di mentalità. Ma laddove l'ingegno era necessario, l'ingegno ci fu.

Da che parte doveva volgersi la giovane radio? Quale compito darsi, più grande dei propri mezzi, commovente, coraggioso?

Sul *Radioprogramma* del 29 ottobre 1933, per l'inaugurazione ufficiale dello Studio di Lugano, si legge un messaggio dell'allora consigliere nazionale Bixio Bossi:

La stazione di Monte Ceneri ha anche un'importanza rilevante nei confronti della popolazione del vicino Regno. Se la nostra gente e la nostra terra, non particolarmente dotate di materia prima e di mezzi, non potranno alimentare sufficientemente lo Studio di Lugano, questo non sarà in difficoltà quando ritrasmettesse dalla vicina Italia quelle produzioni che, esulando da ogni carattere politico, avessero un particolare valore letterario.

Bisogna riconoscere che il voto era opportuno, quanto era ferma l'esortazione a voler sceverare con attenta cura il valore letterario dal carattere politico.

Era quello il punto delicato della collaborazione. Pochi mesi prima era già stato effettuato un collegamento con la Scala di Milano, il primo della storia nazionale; e, la vigilia di Natale di quell'anno, la RSI pubblicava l'invito a un corso di perfezionamento per la dizione al microfono, in onore ad un principio che qui ci piace di riaffermare, con le parole con le quali Guido Calgari lo definisce nel suo studio *La vita di una idea*, pubblicato nel 1938:

Non isolarci di fronte alla cultura italiana che, oggi, impone a tutti coloro che si rivolgono al pubblico il rispetto delle leggi della retta pronuncia, e raccomanda un certo garbo di dizione che è poi garbo della persona colta, cosciente di quel che dice. Non rinunciare, di fronte ai Confederati, al compito di rappresentare degnamente la lingua e la cultura d'Italia, cioè a una delle principali missioni della terza Svizzera. Perché – è evidente – il giorno in cui gli svizzeri di buon gusto si accorgessero che noi siamo impari a tale missione, che non rappresentiamo nulla, che parliamo meschinamente la nostra lingua, cesserebbero di rispettarci o ci considererebbero come provincia da trasformare.

Certo è che la RSI fece benissimo a voler fondare un primo caposaldo di sana cultura e d'italianità sulla lingua. Il corso di dizione italiana cui s'è accennato sopra era affidato a Francesco Chiesa e a Guido Calgari; Francesco Chiesa svolse poi al nostro microfono un corso di conversazioni, intitolato *Galateo della lingua*, proponendo e risolvendo innumerevoli questioni.

Nella memoria citata, Guido Calgari affrontava acutamente il problema della collaborazione italiana e del posto che la cultura del grande paese vicino doveva fatalmente assumere nei nostri programmi:

... La Svizzera Italiana manca quasi completamente di artisti professionisti ed anche la produzione letteraria – a quella musicale non vogliamo neppure accennare – è ben lungi dal compiere il fabbisogno di una stazione radio. E neppure è da sperare che sotto questo rapporto possano verificarsi, nel corso dei prossimi anni, sensibili cambiamenti. Inutile dire che noi tendiamo (e questo è uno dei nostri compiti più belli) ad educare giovani elementi del paese, a consigliarli e a incoraggiarli, affinché un giorno essi possano degnamente succedere agli artisti stranieri. Ma il paese è piccolo e povero, e quel giorno è ancora ben lontano! D'altra parte non si deve dimenticare che per il Ticino e per le valli italiane del Cantone dei Grigioni, è assolutamente indispensabile di mantenere strette relazioni culturali con l'Italia. Solo se codeste relazioni saranno coltivate, la Svizzera Italiana potrà adempiere i suoi compiti e soddisfare ai suoi doveri in seno alla Patria trilingue. Chi si illude di poter fare nel Ticino dell'autarchia culturale, dimostra di conoscere male il paese. Non si tratta solamente di tollerare alla nostra radio i buoni artisti italiani: l'intelligente radioascoltatore svizzero comprenderà col tempo che la loro collaborazione risponde ad un bisogno, poichè gli artisti dell'Italia sono, nel vero senso della parola, rappresentanti di una civiltà; essi contribuiscono a rinforzare l'italianità del Ticino, aiutando a conservare sempre pura e sempre giovane nel nostro paese la lingua di Dante. Erra chi pensa che codesti cantanti, attori e scrittori italiani potrebbero essere sostituiti da Svizzeri tedeschi o francesi; errerebbe pure chi credesse che le relazioni culturali debbano in ogni modo essere messe in relazione con la politica...

La questione si riassume dunque nei termini seguenti: unico criterio accettabile per il giudizio sull'attività di una stazione radio è quello artistico; secondo tale criterio, sarebbe stolto pretendere che il Ticino possa alimentare da solo i programmi del Monte Ceneri; la collaborazione di artisti italiani è nell'interesse della cultura della nostra gente; deve però essere preoccupazione della RSI avvicinare a

tali artisti elementi nostri, perchè dalla comunanza di collaborazione possano imparare, e affinare i loro mezzi di espressione.

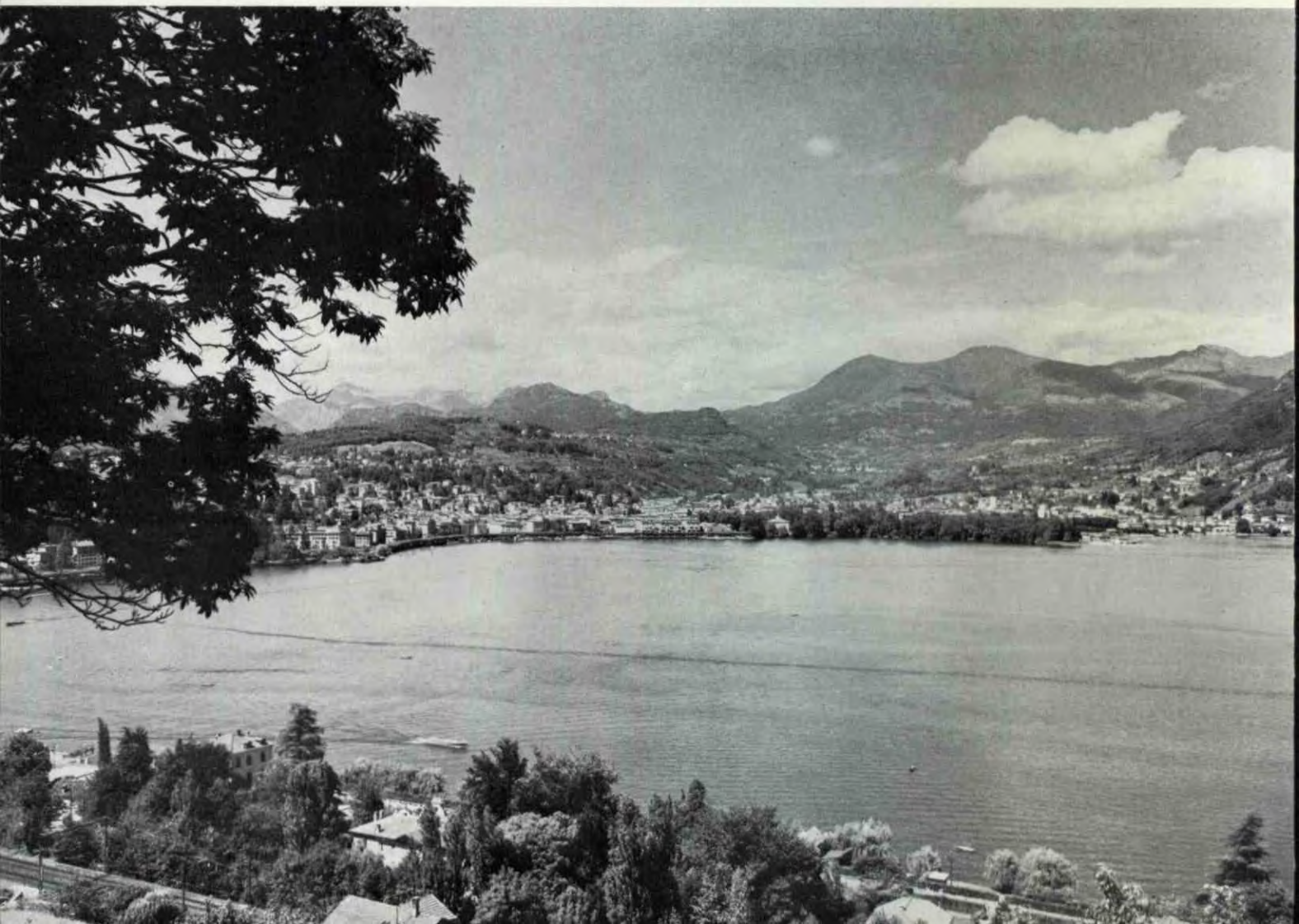
Ma intanto quegli anni progredivano verso il disastro, cresceva la febbre, l'Europa malata poneva mano alle armi e per la nostra Stazione era la lunga paralisi cagionata dalla guerra: estenuante periodo, durante il quale la radio ebbe gravi responsabilità e dovette contentarsi della produzione locale, con la sentinella armata alla porta e il compito delle trasmissioni dal fronte interno. Monte Ceneri rappresentava allora la sola voce libera di autentica lingua italiana; e a questo immenso compito assolse con fermezza e con dignità, suscitando riconoscenza e consensi che tuttora persistono nell'animo di molti.

Sulle lacrime e il sangue ancor caldi dell'immane tragedia corse, nel maggio del 1945, il brivido della pace ritrovata: e le onde della radio poterono a malapena contenere quella diffusa euforia, quello slancio ottimistico che erano nell'aria, quella febbre di correre di parlare di cantare, per reazione alla lunga carestia del periodo antecedente, nell'intento di recuperare il tempo perduto. Quello fu per la nostra radio un periodo molto felice, che ci vide stringere la mano all'Italia senza più malintesi: ad un'Italia che mirava a noi come a un modello di vita politica, che anelava ad una democrazia come la nostra. In quel particolare scorcio della sua storia, l'Italia, ricca d'ingegni, era povera di valute: e al nostro microfono sfilavano i nomi più brillanti dell'arte, del pensiero e della musica italiani. La RSI non esitava a rivolgersi alle più alte personalità italiane per sollecitarne una collaborazione che non veniva mai rifiutata.

Ma non intendiamo ricordare le occasioni più clamorose o brillanti in cui la RSI offrì alla Svizzera le voci, i prodotti o il ricordo della cultura italiana: ci preme ben maggiormente di sottolineare il fervore con cui quei valori sono sempre presenti nel lavoro di Radio Lugano, la cura sollecita, lo studio e l'analisi più serena che ne presiedono la scelta.

Se, per quella modestia che caratterizza chi si china con qualche soddisfazione sul proprio passato, abbiamo preferito esporre, per prima cosa, sia pure in rapida sintesi, la storia della collaborazione italiana nei nostri programmi, è venuto il momento di esaminare quello che

Lugano, sede della CORSI



fondamentalmente era nei nostri intenti di consegnare a questa memoria: e cioè l'irradiamento di Monte Ceneri nell'ambito della cultura italiana – anche se questo, per forza di cose, dipende da quella.

Dobbiamo francamente dichiarare che l'Italia ci ha sempre mostrato un viso sorridente e amico. Attraverso molti collaboratori che qui sono affluiti, i contatti con la cultura italiana si sono grandemente alimentati, anche nel senso nord-sud. La RAI ci ha aperto le sue porte in molte occasioni e sono moltissimi i programmi dei nostri autori che essa ha trasmesso. Gli studiosi ticinesi d'arte, i conoscitori del nostro paese, i narratori, i musicisti hanno avuto molte occasioni di farsi udire dai microfoni italiani, anche con trasmissioni impegnative, anche nell'ambito di specializzazioni assolute. Non vogliamo smarrirci in esempi, che ci porterebbero troppo lontano: vogliamo solo constatare una situazione fondamentalmente lusinghiera, la quale testimonia come Monte Ceneri abbia recato all'Italia un apporto valido. La collaborazione italiana unita a quella svizzera, intorno a un medesimo argomento, ha anche condotto a pubblicazioni da parte nostra e da parte italiana.

Vi sono molti articoli, su riviste di radiofonia, di teatro o su giornali, in cui viene riconosciuta a Monte Ceneri una spregiudicatezza nell'affrontare i soggetti, una buona volontà nel parlare di tutto senza costrizioni o censure, seppur nel debito modo e con intenti sani, che pure vanno riconosciute quale contributo nostro alla cultura madre.

Ci preme di sottolineare come i rapporti con l'Italia siano costanti, e soprattutto reciproci: sia pur con le debite proporzioni, sappiamo che per l'italiano Radio Monte Ceneri è un concetto d'amicizia, un polo di riferimento sincero e autorevole, una fonte di buoni incontri e persino, in certi casi, di libertà e di coraggio. Proprio a questo proposito, riprendiamo qui il concetto espresso da Brenno Galli nel recentissimo saggio *Della convivenza svizzera*, pubblicato da *Verantwortung*:

Lo scambio culturale non ha da avvenire – per usare il gergo di moda – unicamente ad alto livello: fra scrittori e giornalisti e uomini di pensiero o eventualmente uomini di affari o uomini politici: esso deve divenire modo di vita usuale anche per coloro che simili problemi non pongono sul piano generale o astratto, ma che istintivamente li vivono anche senza definirli: la più vasta cerchia possibile deve partecipare a questa festa della conoscenza, al piacere di questa inconfondibile conoscenza...

Quale mezzo moderno risponde, più della radio, a questo voto? La radio è, con tutta probabilità, la sola istituzione che possa svolgere, da noi, una sistematica e regolare opera di aggiornata diffusione della cultura italiana. Non possono gli altri enti. Non può la scuola, nemmeno quella secondaria, per gli obblighi che le derivano dal programma, in gran parte statico, regolato da norme e indicazioni che rifiutano i continui aggiornamenti. Non possono le associazioni culturali, le quali producono un'azione forzosamente limitata e occasionale, legata a schemi che, forse, non colpiscono più l'attenzione del pubblico. Non possono che in parte i giornali, spettando ad essi principalmente il compito, nell'assai esiguo spazio di cui dispongono, di informare i lettori sui fatti del giorno (mondiali, nazionali, cantonali e locali) e di partecipare alla discussione della cosa pubblica secondo concetti, idee e critiche che rispondono alla pluralità partitica della democrazia elvetica. La radio sola, dunque, è in grado di impostare un'azione che, con regolarità e con continuità, rielabori – sorvegliando le caratteristiche e i bisogni del nostro paese – gli aspetti della moderna civiltà letteraria e artistica italiana.

La radio opera nella cultura italiana sia interpretandone le situazioni, i valori, la dialettica attraverso il giudizio e le invenzioni di dirigenti e collaboratori radiofonici ticinesi, sia affidandone l'illuminazione a collaboratori italiani che, per mentalità e pratica, s'inseriscono, con originalità, nel clima morale e mentale nostro.

La rappresentazione di una cultura non la si può affidare che agli elementi vitali della cultura stessa. Determinante è, nell'opera della Radio della Svizzera Italiana, il contributo italiano, intendendo con esso il contributo di chi riconosce indispensabile non staccare la provincia letteraria ticinese dalla civiltà culturale e artistica italiana. Il contributo «italiano» è il contributo di tutti coloro i quali, essendo ticinesi, affermano la necessità di giudicare le cose culturali di casa loro con una misura extraprovinciale e dunque italiana; ed è il contributo di tutti coloro i quali, essendo politicamente italiani, intendono che i confini spirituali ed etnici del loro paese non si fermano a Chiasso o a Ponte Tresa.

Qui sta, ovviamente, la grande difficoltà dell'opera di diffusione della cultura italiana: occorre ridurre al minimo lo scarto provocato sia dai timori e dai limiti provinciali, sia dal generico riguardo che dall'Italia ci si dedica perchè gente di lingua italiana di una nazione estera progredita, toccata dal benessere e forse impigrata intellettualmente dal conto in banca.

La Svizzera Italiana, paese di tradizioni secolari, offre al microfono spunti continui di vita pittoresca e di rievocazione di un passato intimamente mescolato al presente. La Radio della Svizzera Italiana attinge largamente al mondo colorato delle feste popolari, che si svolgono in numerosi centri, con fervida partecipazione di attori e di spettatori.



Un episodio del ricco folklore ticinese

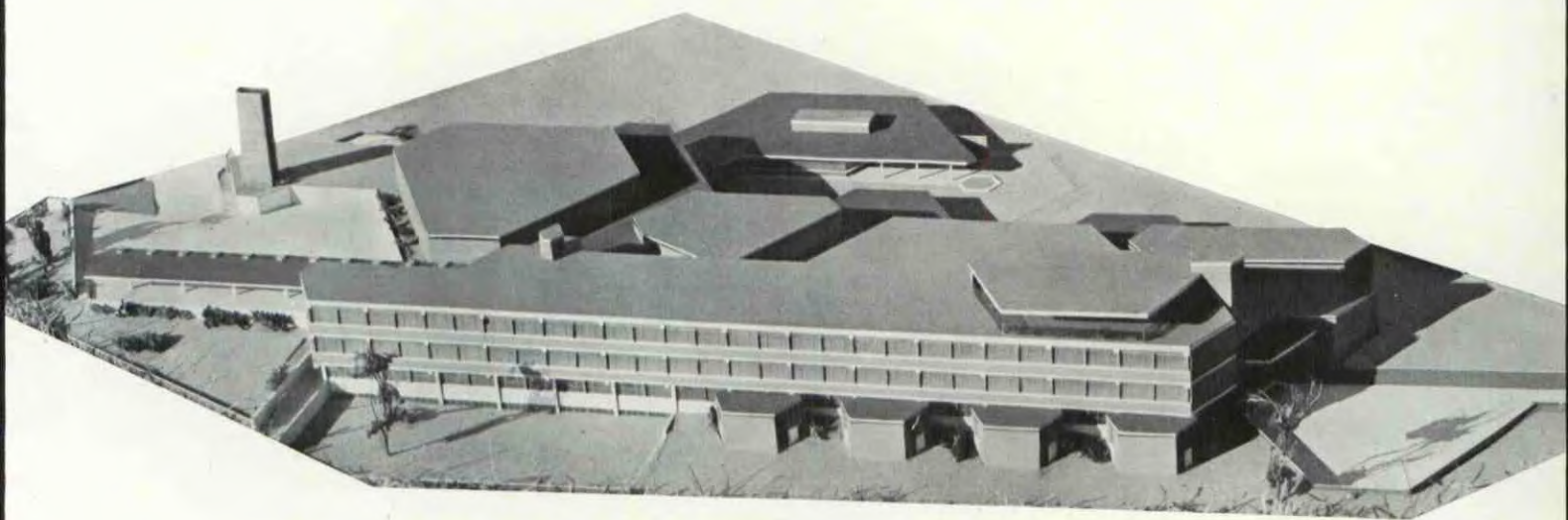
La radio vi provvede quotidianamente, alimentandosi alla naturale fonte e scavalcando una frontiera che, a fini della cultura, della fantasia, del genio particolare, nessuno si è mai sognato di dichiarare valida, mantenendo costante il discorso con la vicina Italia e attingendo da essa gli elementi per la vivacità, freschezza e completezza del discorso stesso.

Mille considerazioni perorano la causa della collaborazione seria e impegnata degli italiani sulle nostre onde. E il paese intero ne risente un bene, non solo nello stretto ambito dei programmi, ma anche per i contatti che si stabiliscono fra gli intellettuali italiani e le nostre istituzioni, il nostro popolo. Perché appunto – risalendo al discorso dell'inizio, qui viene a condensarsi uno degli aspetti capitali della nostra attività – nel dialogo elvetico la nostra voce ha da essere virilmente e fortemente italiana per essere svizzera: ai confederati dobbiamo presentare un'immagine fedele di noi, che, aumentando reciproca conoscenza, comprensione e simpatia, valga a saldare i vincoli che a loro ci uniscono; e una non meno efficace immagine di quella che è nella sua essenza e peculiarità la nostra naturale cultura. La RSI è diventata valido e, probabilmente, fondamentale strumento di elveticità, essendo la Svizzera la coesione politica di tre civiltà originali. La forza della Svizzera sta nella forza culturale morale e

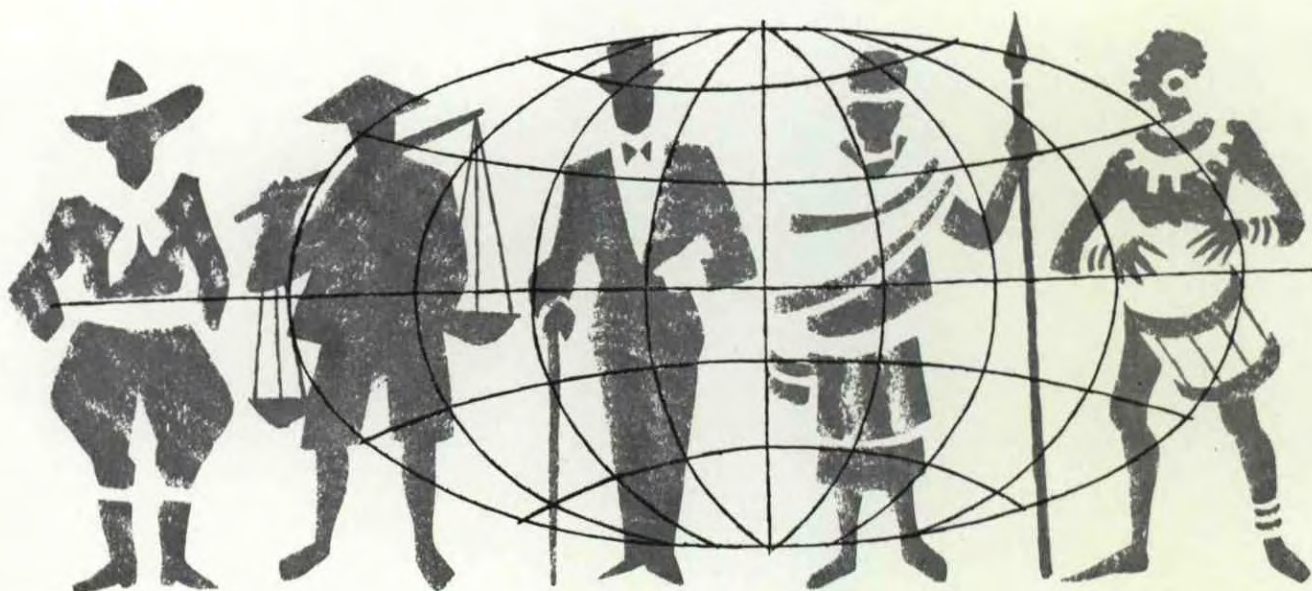
mentale delle sue tre componenti etniche. Quanto più la Svizzera italiana è spiritualmente ed etnicamente forte, quanto più la sua personalità italiana è salvaguardata, tanto più la democrazia svizzera, diversa per valori e per contenuti, sarà viva e compatta.

V'è, infine, da considerare che, come giusto contrappeso di tale difesa civile e culturale, la nostra radio compie uno sforzo costante per far conoscere e amare le cose del resto del paese agli ascoltatori, che in notevole parte sono italiani. Fra le sue caratteristiche, la Radio della Svizzera Italiana ha quella, particolarissima, di mirare a un programma «svizzero»: e nella misura certo più grande fra tutte le stazioni del paese. Quotidianamente, quanto succede oltre Gottardo trova da noi testimonianza, a questa o a quell'ora; e si vanno svolgendo, nei documentari, nelle emissioni di cultura, nelle sintesi e nei racconti di viaggio quei temi di vita confederata da cui possa nascere, attraverso la migliore conoscenza, reciproca simpatia. Ecco così gettata l'altra arcata del ponte: chè la RSI vuol essere un ponte aperto nelle due direzioni, punto di congiunzione, possibilmente molto battuto, fra la cultura italiana e quella svizzera.

Maso



Plastico del nuovo studio di Lugano



La voix de la Suisse dans le monde

Celui qui, de nos jours, se met plus ou moins régulièrement à l'écoute des programmes sur ondes courtes et qui, occasionnellement, consulte les indications publiées à ce propos dans les revues radiophoniques, constate d'emblée que, même à l'ère de la télévision, le nombre des émetteurs d'ondes courtes continue à s'accroître. Il est facile d'en déceler la cause: Aucun pays – aussi modeste que soit son importance – ne veut laisser échapper la possibilité de faire entendre sa voix dans l'éther et de rendre compréhensibles aux auditeurs du monde entier son point de vue et ses problèmes. Le fait que, non seulement les grandes puissances qui se servent des ondes courtes pour leur propagande politique, mais aussi les petits Etats – et même, de plus en plus, certains pays dits «sous-développés» – utilisent la radiodiffusion sur ondes courtes comme moyen d'information, prouve assez son efficacité. Sans la certitude d'un tel effet, de jeunes Etats qui ont souvent de graves problèmes financiers à résoudre ne se décideraient guère à mettre sur pied un service d'ondes courtes.

Il est, en effet, étonnant de constater que, malgré des conditions de réception souvent difficiles, le cercle des auditeurs d'ondes courtes ne cesse de s'agrandir, tout particulièrement outre-mer, mais également dans certains pays d'Europe. Il est surprenant que ce soit aussi le cas, semble-t-il, aux Etats-Unis – ainsi qu'en témoignent les lettres d'auditeurs parvenant à notre propre Service d'ondes courtes – où l'écoute des ondes courtes apporte une heureuse diversion à une certaine saturation de programmes de la radio-télévision américaine devenus trop schématiques.

Il semble donc exister partout dans le monde – aussi bien chez les grandes puissances que dans les petits Etats – une situation identique en ce qui concerne l'efficacité d'émissions sur ondes courtes et le besoin qu'éprouvent les auditeurs à entendre de tels programmes.

C'est bien parce que le Conseil fédéral suisse a reconnu l'importance que revêt un programme sur ondes courtes destiné à l'étranger, qu'en 1937 déjà, dans son message concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération, il circonscrit la mission du Service suisse des ondes courtes en des termes valables aujourd'hui encore sans modification aucune:

«Sans devenir importuns ni vaniteux, nous devons montrer que nous ne sommes pas seulement un pays d'industrie, de commerce et de tourisme; que la Suisse est aussi et surtout un pays de haute et ancienne civilisation, que celle-ci est autochtone et qu'à toutes les époques, nous avons fourni notre apport à la culture européenne et mondiale.»

C'est ainsi que, dans le cadre de la concession du Conseil fédéral à la SSR, le Service des ondes courtes, en tant que septième studio suisse, se voit confier la double mission, d'une part, de maintenir et de resserrer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger à leur pays et, d'autre part, de contribuer au rayonnement de la Suisse à l'étranger.

La dissemblance de ces deux tâches dont la réalisation nécessite, semble-t-il, des moyens différents, apparaît d'emblée à l'observateur. En réalité cependant, toutes deux reposent largement sur le même principe: Contrairement aux trois émetteurs nationaux dont la tâche essentielle est d'apporter à leurs auditeurs du pays information, récréation et enseignement et de les orienter sur l'actualité mondiale, le Service des ondes courtes a pour mission de parler de la Suisse au monde. Il s'adresse donc à un auditoire dispersé à l'étranger – sur tous les continents – et qui ne sait que peu de chose ou rien des particularités et de l'actualité quotidienne de notre pays.

Tout programme d'ondes courtes qui veut atteindre son but, c'est-à-dire ses auditeurs dans le monde entier, doit par conséquent obéir à de tout autres règles que les programmes limités à une région de nos émetteurs nationaux. Cette différenciation s'étend d'ailleurs à tous les éléments de l'élaboration des programmes, qu'il s'agisse de la transmission technique, de l'heure, de la langue ou du contenu des émissions.

Du point de vue *technique*, il s'agit de desservir, avec les émissions sur ondes courtes, un rayon de réception qui s'étend de la portée maximum des émetteurs d'ondes moyennes (environ 500 km.) jusqu'aux Antipodes. Nous y parvenons par la mise en service de nos cinq émetteurs d'ondes courtes sur deux systèmes d'antennes différents:

1. *Les antennes omnidirectionnelles* dont les ondes sont captées en Europe et dans les zones limitrophes d'Asie et d'Afrique, et

2. *les antennes dirigées* qui transmettent les émissions vers les pays d'outre-mer. Les installations émettrices de Schwarzenbourg assurent aujourd'hui la réception de nos programmes sur ondes courtes, même dans des conditions difficiles, dans presque toutes les parties du monde.

L'heure de diffusion des émissions sur ondes courtes doit être adaptée aux heures locales des pays récepteurs dont certains sont fort éloignés. Cela signifie qu'un relais des programmes des émetteurs nationaux n'est possible que pour l'espace européen et pour certaines parties d'Afrique (c'est-à-dire les régions desservies par les antennes omnidirectionnelles de Schwarzenbourg) où les heures d'écoute favorables correspondent aux heures normales de diffusion en Suisse. Pour toutes les autres parties du monde qui reçoivent les émissions par ondes dirigées, il s'agit de réaliser des programmes spéciaux qui pourront être entendus au cours de la soirée dans les pays récepteurs. Afin de pouvoir compter sur le plus grand nombre possible d'auditeurs, le Service des ondes courtes doit émettre dix fois en l'espace de 24 heures et dans des directions différentes les programmes destinés aux pays d'outre-mer. Il serait, d'autre part, souhaitable que ces dix émissions puissent être adaptées, non seulement du point de vue linguistique, mais aussi quant à leur contenu, aux besoins et intérêts très divers des auditeurs des différents pays récepteurs et qu'en plus de cela, on pût tenir compte, durant ce cycle d'émission de 24 heures, des événements sans cesse changeants de la journée. Contrairement à de nombreuses stations d'ondes courtes du monde – même de petits pays – le Service suisse des ondes courtes se voit dans l'obligation, pour des raisons d'ordre financier¹, de renoncer presque complètement à de telles variations dans le cadre de ses émissions.

La répartition des différentes émissions sur 24 heures conduit – à côté d'autres facteurs – à la nécessité de faire, des programmes destinés aux pays d'outre-mer, des *programmes restreints*. La durée moyenne de chacune des dix émissions d'outre-mer du Service suisse des ondes courtes est de 1 h. 45. Le cycle journalier d'émission commence le soir, à 19 h. 45, heure suisse, avec l'émission pour les îles Britanniques, à laquelle succèdent celles pour l'Espagne et le Portugal, et, au cours de la nuit, les émissions destinées à l'Amérique du Sud et du Nord. Le jour suivant sont émis les programmes pour l'Australasie, l'Extrême-Orient, les Indes, le Pakistan, l'Afrique du Sud et le Moyen-Orient.

Tout comme la mise en œuvre des moyens techniques et la division du temps, *l'utilisation des langues* dans les émissions sur ondes courtes doit contribuer à atteindre le plus grand nombre d'auditeurs possible. C'est la raison pour laquelle, à quelques rares exceptions près, toutes les stations émettrices sur ondes courtes diffusent, outre des émissions dans leurs langues nationales, des programmes réalisés dans les langues internationales telles que l'anglais, l'espagnol et le portugais. A celles-ci s'ajoutent aujourd'hui de plus en plus le russe et diverses autres langues.

Pour le Service suisse des ondes courtes, cela signifie qu'il peut sans autre utiliser les langues nationales, ainsi que des extraits de programmes des émetteurs nationaux, dans ses émissions pour le continent européen, mais qu'en revanche, pour ses émissions destinées aux auditeurs d'outre-mer (s'il veut être écouté précisément dans les pays qui, du point de vue

¹ Au cours de l'année écoulée, 73 ct. ont été déduits de la participation de la SSR à sa taxe de concession de 26 fr. afin de couvrir les dépenses du studio d'ondes courtes. En 1958, ce seront environ 74 ct.

économique, revêtent une grande importance pour la Suisse), il doit, outre les langues nationales, utiliser au moins quelques-unes des grandes langues internationales.

Ce problème linguistique n'existe d'ailleurs pas seulement – on a tendance à l'oublier – dans le cas de nos auditeurs étrangers, mais également de celui des *Suisses de l'étranger*. Il est entendu que beaucoup de nos émigrants conservent leur langue maternelle, même si, pendant de longues années, ils ne la parlent plus guère. Cependant, et c'est une autre caractéristique du Suisse de l'étranger, peu de temps après son établissement dans le pays qui le reçoit, il en possède déjà fort bien la langue, si bien qu'elle devient même une sorte de lien entre les différents groupes linguistiques qui composent nos colonies. Le Service des ondes courtes reçoit d'ailleurs souvent des lettres d'auditeurs suisses de l'étranger qui ne sont plus écrites dans la langue maternelle de ceux-ci, mais dans celle de leur patrie d'adoption. Il est certain que des émissions en langues nationales n'atteignent déjà plus la *seconde génération* des Suisses de l'étranger, notamment dans les pays anglo-saxons, mais également en Espagne, au Portugal et en Amérique du Sud. Les émissions réalisées dans les principales langues étrangères ne



Le courrier de l'auditeur: émission fort appréciée du programme anglais

s'adressent donc nullement qu'à un auditoire étranger; elles sont dans l'intérêt bien compris d'un contact particulièrement large et complet avec les différents groupes et générations de la Cinquième Suisse.

Cependant, le Service des ondes courtes ne considère pas moins comme un devoir naturel le fait d'apporter aux Suisses de l'étranger vivant outre-mer des programmes spéciaux en langues nationales. Le Suisse de l'étranger ne veut pas seulement être informé. Il souhaite aussi que la patrie s'adresse à lui personnellement. C'est ainsi que, dans le cadre des émissions d'outre-mer, un programme hebdomadaire d'une heure est diffusé, respectivement en dialecte suisse-allemand, en français et en italien. Ces «soirées du pays» comprennent des chroniques

de la semaine, de brèves informations, des reportages, de la musique populaire et des extraits de programmes des trois émetteurs nationaux choisis spécialement.

Nous parvenons ainsi à la quatrième condition – la plus importante aussi – requise pour la réalisation d'émissions sur ondes courtes efficaces: *la forme particulière* donnée au contenu de ces émissions.

Comme on l'a vu par les explications qui précèdent, le programme du SOC consiste en deux groupes principaux dont la matière est également très différente: le *programme européen* (antennes omnidirectionnelles) et le *programme d'outre-mer* (antennes dirigées).

Ces deux groupes obéissent à leur manière au principe essentiel de la présentation des programmes sur ondes courtes, soit: donner, sous une forme restreinte et dans un cadre attrayant, le plus possible d'*informations*, de *commentaires* et d'*actualités*, et, en même temps, mettre en valeur, d'une manière aussi discrète que possible, le travail et la culture suisses.

Pour le *programme européen* qui se limite aux langues nationales et concorde, du point de vue de l'heure, avec les programmes des émetteurs nationaux, le Service des ondes courtes relaie en principe le plus possible de productions émanant des studios des émetteurs nationaux. Etant donné qu'en raison des conditions variables de propagation sur ondes courtes, il est indispensable, pour assurer une bonne réception, de faire fonctionner simultanément au moins deux émetteurs sur des longueurs d'ondes différentes, un relais continu des productions des émetteurs nationaux nécessiterait la mise en service de six émetteurs d'ondes courtes, pour le programme européen seulement. Une telle abondance de moyens est, pour des raisons techniques et financières déjà, absolument exclue, plus particulièrement encore en raison de la rareté des fréquences à disposition à la suite d'accords internationaux intervenus dans le domaine des ondes courtes. C'est pourquoi le SOC doit, pour son programme européen – diffusé par deux émetteurs à antenne omnidirectionnelle et un émetteur d'antenne dirigée vers l'Afrique – opérer *un choix* parmi les émissions des studios des émetteurs nationaux susceptibles de convenir. Afin de gagner le plus possible d'auditeurs réguliers, ce choix doit se faire selon un schéma déterminé, pour permettre à l'auditeur de savoir quels programmes sont diffusés en telle langue nationale chaque jour de la semaine. C'est la raison pour laquelle – à part les relais habituels d'informations et d'émissions d'actualités – on tient compte avant tout des grands programmes fixes des émetteurs nationaux. Dans ce cadre fixe sont introduits de brefs commentaires d'actualités complémentaires et des revues de presse réalisés par le SOC.

Comme nous l'avons déjà dit, il s'est avéré nécessaire de trouver, pour les *émissions d'outre-mer*, une matière différente de celle du programme européen, et cela pour des raisons d'ordre technique, linguistique et de temps. Les informations et actualités – le «sine qua non», la véritable justification de l'existence d'un programme sur ondes courtes efficace – ne peuvent simplement prendre place dans certaines productions des studios des émetteurs nationaux, le plus souvent incompréhensibles aux auditeurs, en raison de la langue. Cela ne serait d'autre part pas possible, vu la courte durée des émissions sur ondes courtes pour les pays d'outre-mer.

La formule d'élaboration des programmes d'outre-mer qui a évolué sans cesse au cours des ans et qui a fait de Schwarzenbourg un des émetteurs sur ondes courtes les plus populaires, se présente, en résumé, comme suit: Après une brève introduction musicale typiquement suisse, qui facilite également la recherche de notre émetteur, suivent 15 à 20 minutes d'informations et de brefs commentaires (sur la politique intérieure ou extérieure, revue de presse, chronique économique, etc.), chacune des différentes contributions ne dépassant jamais cinq minutes. Place est faite ensuite à un intermède musical de 10 à 20 minutes composé généralement de musique populaire, si appréciée à l'étranger, ou de musique légère (Cédric Dumont, Louis Rey, etc.). Lui succèdent de brefs aperçus d'actualité (interviews, reportages, émissions féminines) ou des programmes documentaires sur la vie, le travail et le caractère propre de la Suisse, diffusés généralement sous forme de cycles d'émissions s'étendant sur une durée de six mois. A cela viennent s'ajouter les «Soirées du Pays», le «Disque préféré de l'Auditeur» hebdomadaire, le «Courrier des Auditeurs», une émission de «Quiz» ou des extraits de la vie et de la création musicales de notre pays.

Pour les *programmes musicaux*, il est fait usage autant que possible – le programme d'outre-mer ne fait pas exception – de la production des émetteurs nationaux qui doit néanmoins, dans la plupart des cas, être présentée et commentée spécialement à l'intention de l'auditeur étranger.

Tout ce travail d'élaboration des programmes sert le but unique et clairement défini de nos émissions sur ondes courtes: présenter l'information, l'orientation, l'affirmation de ce

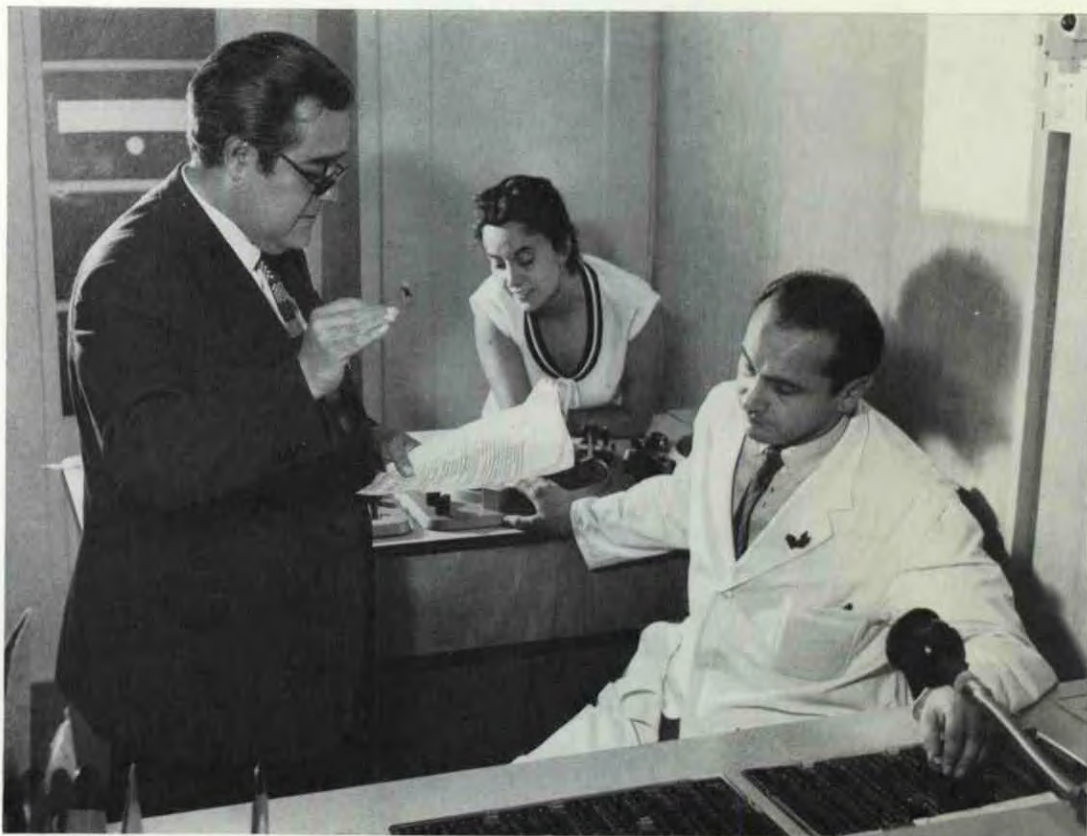
qu'est la Suisse sous une forme et dans un cadre qui plaisent à l'auditeur. C'est en quelque sorte le cadre qui fait vendre le tableau! Un des «éléments de vente» essentiels est – comme nous l'avons déjà mentionné – la musique folklorique suisse à laquelle on porte, par conséquent, une attention toute particulière. De même, pour les émissions récréatives – «Quiz», «Courrier des Auditeurs», «Disque préféré de l'Auditeur» – on s'efforce d'intégrer dans la matière même de l'émission un message de la Suisse. En cela – comme d'ailleurs dans les émissions d'informations et d'actualités – la règle première à observer est que ce message ne dégénère jamais en une propagande importune. C'est précisément ce principe de discrétion – en opposition avec certaines stations d'ondes courtes de l'étranger, matériellement mieux équipées – qui fait apprécier nos émissions.

Le fait que cette élaboration des programmes et leur présentation sont efficaces ressort non seulement de différentes enquêtes menées au cours de ces dernières années par des radioclubs étrangers auprès des auditeurs d'émissions sur ondes courtes – dont il résulte que Schwarzenbourg s'est placé régulièrement parmi les trois stations d'ondes courtes les plus populaires du monde –, mais encore du courrier des auditeurs parvenant continuellement à notre Service d'ondes courtes – environ 21 000 lettres par an dont 90%, soit dit en passant, émanent d'auditeurs étrangers et 10% d'auditeurs suisses de l'étranger.

Mais la popularité des émissions suisses sur ondes courtes ne provient pas seulement – nous en sommes pleinement conscients – du programme. Elle est due à la Suisse en général. On écoute la voix de la Suisse parce qu'on sait que la Radiodiffusion suisse informe et commente d'une manière objective, conforme à la vérité et dépourvue de toute intention politique tendancieuse. On constate qu'il y a dans le monde – même auprès d'auditeurs vivant dans des pays à gouvernement communiste et dont nous recevons également des lettres – un étonnant et impressionnant «good will» à l'égard de la Suisse. De le maintenir et d'y contribuer est notre plus belle tâche. Nous pouvons le mieux servir cette cause si nous ne sommes liés par aucune contingence d'ordre politique et si nous n'obéissons qu'à nos obligations civiques et humanitaires.

J. H. P. Paoli
Vice-directeur du SOC

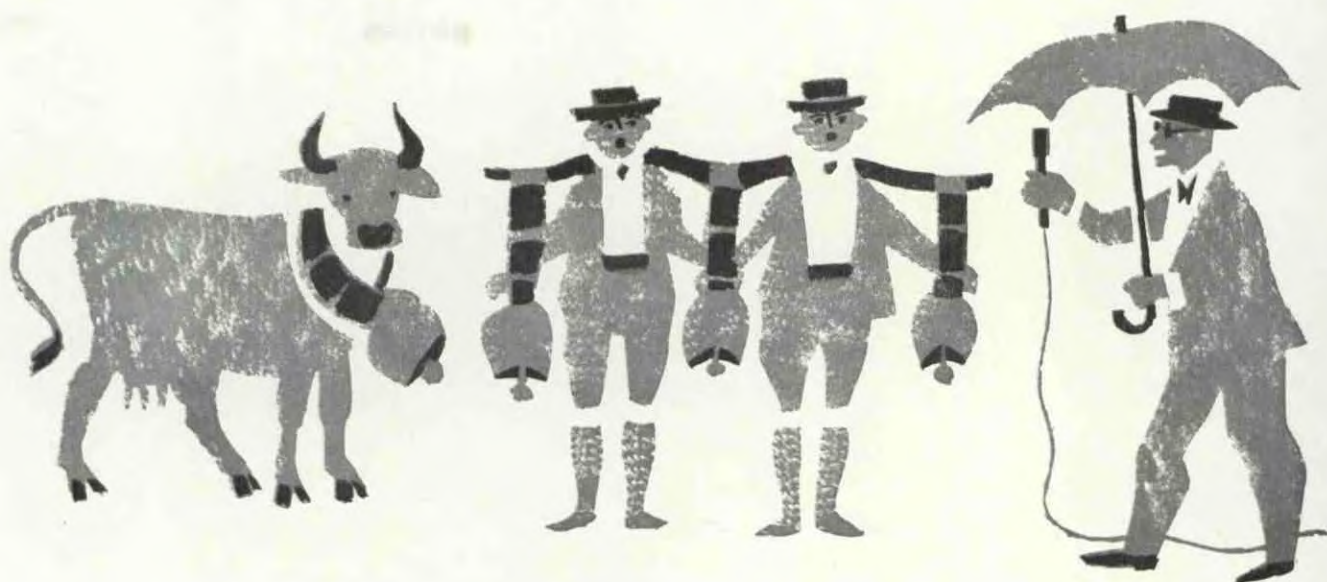
Une émission en espagnol? Pas de doute!



1930: OSTSCHWEIZERISCHE RADIOGESELLSCHAFT

1946: INNERSCHWEIZERISCHE RADIOGESELLSCHAFT

1946: CUMÜNANZA RADIO RUMANTSCH



L'importance et la tâche des sociétés sans studio

Par la concession que le Conseil fédéral a octroyé, le 13 octobre 1953, pour l'emploi des installations d'émission et de retransmission de l'administration fédérale des postes, télégraphes et téléphones pour la diffusion des programmes de radio, le nombre des sociétés sans studio, membres de la SSR – à la suite de l'admission de la Société radiophonique de la Suisse centrale et de la Cumünanza Radio Rumantsch – a été porté à trois; la Société radiophonique de la Suisse orientale fait partie de la SSR déjà depuis la fondation de cette dernière. Le but de ces trois sociétés est de représenter leur région dans toutes les affaires concernant la radio-diffusion et la télévision, de défendre leurs intérêts lors de l'élaboration et de l'organisation des programmes, de proposer la retransmission d'émissions provenant de leur région et de s'occuper de les réaliser, enfin d'encourager la propagation de la radio et de la télévision.

Les efforts tendant à constituer des sociétés régionales sans studio rencontrèrent au début bien des hésitations. Les studios auxquels sont attribuées les différentes zones radiophoniques craignaient un peu que les programmes ne sombrent dans le régionalisme; on croyait qu'en mettant l'accent sur ce dernier, on en arriverait à une certaine exagération qui nuirait à la qualité. Appréhensions qu'il ne faut certes pas sousestimer et auxquelles notamment les sociétés sans studio vouent toute leur attention. En effet, rien ne pourrait être plus contraire à l'idée même et aux buts essentiels des sociétés sans studios, que de voir les émissions provenant de leur région rabaissées à un degré inférieur. C'est pourquoi, bien qu'elles ne possèdent pas encore une riche expérience, ni les moyens d'en tirer profit, les sociétés sans studio s'efforcent d'entrer loyalement en concours avec celles qui en possèdent un, afin de prouver que leur expression spirituelle peut avoir autant de valeur.

Les expériences de ces dernières années ont montré qu'une société sans studio accomplit des tâches qui s'imposent avec d'autant plus de force aujourd'hui qu'elles ont été par trop délaissées jusqu'ici. Il était autrefois inévitable qu'on oubliât certaines régions, attribuées à un studio, mais qui étaient peut-être un peu isolées, tant au point de vue géographique que culturel. Un studio ressemble en quelque sorte à un corps lumineux dont le rayonnement diminue à mesure qu'on s'éloigne de lui. Il éclaire ce qui est près, le reste demeure plus ou moins dans l'ombre. En constituant des sociétés sans studio, on a créé de nouvelles sources de lumière qui sont toutes profitables aux studios. Les deux parties y trouvent largement leur intérêt; les studios sont mieux renseignés aujourd'hui sur de nouvelles possibilités d'émissions de valeur, ils reçoivent d'autres suggestions et peuvent, grâce à la collaboration de personnalités dans les régions sans studio, accéder à des domaines culturels qui autrement leur seraient



Pays d'Obwald – Maintenir et affermir l'amour de notre beau pays est une des nobles tâches de la radio

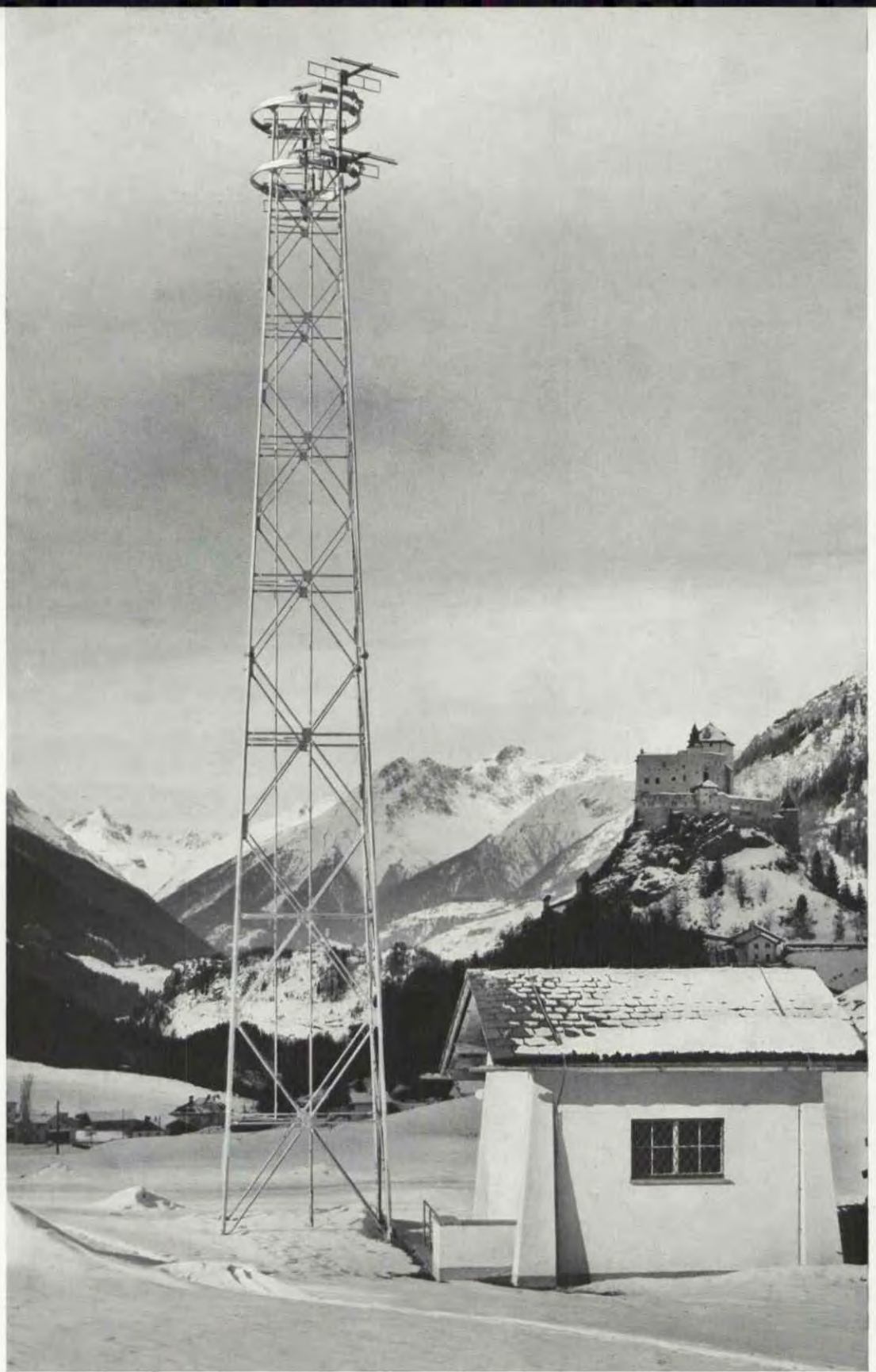
difficilement accessibles. Pour les sociétés sans studio s'offre une nouvelle occasion de défendre et d'approfondir les valeurs spirituelles de leur contrée. La radio, et également dans un avenir assez rapproché, la télévision, ont ici une tâche qu'il ne faut pas sousestimer, celle d'apprendre à l'homme à mieux connaître et à aimer de nouveau son propre visage, sa propre culture.

On peut se demander s'il ne serait pas possible d'atteindre ce but sans société. Certes, les studios se sont toujours efforcés de réaliser aussi des émissions tirées d'autres domaines spirituels que le leur. Mais il est sans aucun doute d'une très grande importance qu'un cercle de culture – et tel est en définitive une société sans studio – apparaisse comme quelque chose de commun, formant un tout et bien délimité, dans lequel l'homme se sentira englobé; cela représente un avantage plus appréciable aujourd'hui qu'autrefois.

En empêchant que nos programmes radiophoniques souffrent d'un nivellement culturel, les sociétés sans studio accomplissent également un précieux travail; car c'est un péril inhérent à la radio et à la télévision. En effet, toutes deux portent en elles le germe de l'uniformisation de la culture. Chaque studio, chaque société sans studio considère comme un devoir capital de parer à ce danger, afin de préserver l'admirable diversité de notre unité suisse.

L'homme de notre époque souffre tout particulièrement de déracinement. Il ne se sent nulle part chez lui. Notre tâche – qui est de dispenser le sentiment de la chaude collégialité humaine et de la sécurité – nous amène à lutter contre cet isolement spirituel.

C'est là évidemment un travail considérable. Il faut avant tout prouver que ce qui est déterminant pour élaborer les programmes, ce n'est pas l'importance territoriale d'une région, mais sa valeur culturelle. Et une société sans studio doit précisément préférer nettement la qualité, s'attacher essentiellement à ne dire que ce qui est l'expression véritable du terroir, sinon elle tomberait dans le provincialisme intellectuel et sa raison d'être serait alors mise en question.



*L'émetteur FM à Tarasp
Les émetteurs en modulation de fréquence construits dans les vallées romanches des Grisons permettent, grâce à des émissions régionales, de contribuer au maintien de la quatrième langue nationale*

Cette condition exclut-elle l'émission proprement divertissante et populaire ? Certainement pas, mais elle exige que lorsqu'on élabore les programmes d'une société sans studio, une idée principale domine : leur conception générale doit tendre de toute évidence à un niveau culturel élevé.

Les sociétés sans studio ont prouvé par leur travail qu'elles sont conscientes de leur importance et de leur grande responsabilité. Les buts sont fixés. Il dépend des efforts infatigables de chaque créateur de programmes, mais aussi, en grande partie, de l'intelligence éveillée et clairvoyante des studios, que ces buts soient atteints.

Julian Dillier.

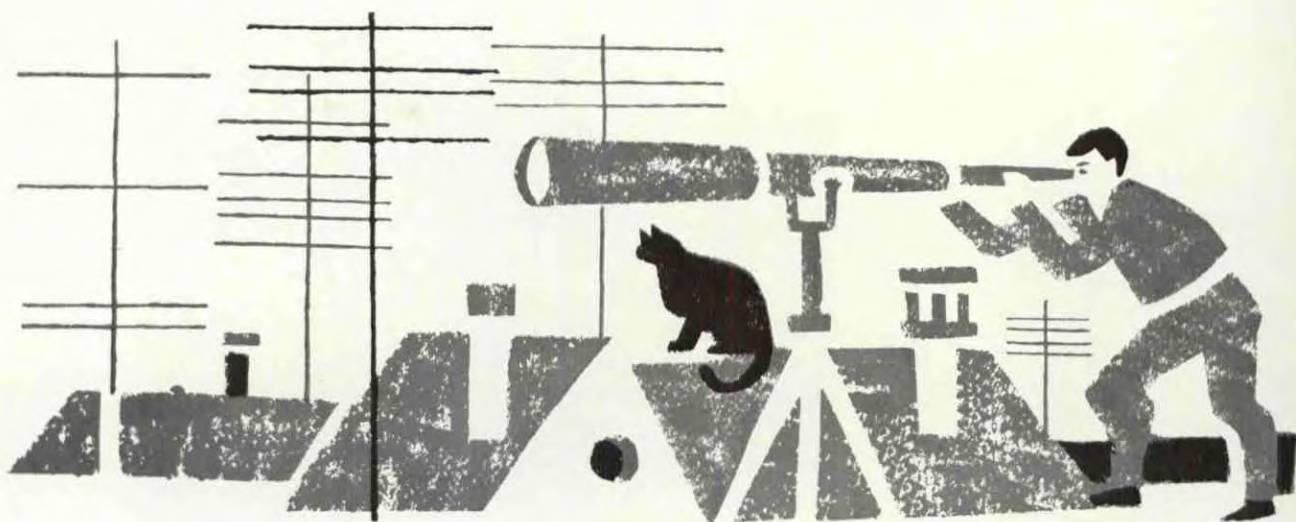
Julian Dillier, membre du comité de l'ORG

Musique d'Appenzell dans les programmes de l'ORG : Ça c'est de l'art populaire au sens pur du mot



Studio romand à Genève
Centre mobile à Lausanne
Studio alémanique à Zurich

Directeur: Edouard Haas



Une année décisive

1957 fut l'année qui devait apporter la décision au sujet de l'avenir, jusque là incertain, de la télévision suisse. Dès ses premiers balbutiements, notre télévision avait toujours été obligée de travailler à brève échéance; mais pour édifier une entreprise de cette importance et lui permettre de subsister jusqu'au moment où elle pourrait se suffire à elle-même, il fallait des moyens financiers importants; il s'agissait de savoir comment se les procurer.

Dans les milieux compétents, on était d'accord sur un seul point: il ne pouvait être question de renoncer à un service suisse de TV; pourtant, il subsistait encore des adversaires demandant l'arrêt pur et simple des émissions. Notre télévision, depuis ses débuts, s'était créé déjà un public fidèle dont l'importance croissait sans cesse: en 1957, le nombre des concessionnaires passa de 19 971 unités (dont 3340 récepteurs placés dans des établissements publics) à 31 374 concessions délivrées (dont 4048 dans des établissements publics), au 31 décembre dernier. Parallèlement, le réseau d'émetteurs s'était étendu. A l'Uetliberg (mise en exploitation en 1953) s'étaient joints St. Chrischona (1954), le Bantiger (1954), ainsi que la Dôle (1955). L'émetteur TV du Säntis était, à fin 1957, en mesure de diffuser les premiers essais d'émissions; l'émetteur de Monte Ceneri et celui du San Salvatore étaient en construction et leur mise en exploitation prévue pour 1958. De plus, l'administration des PTT avait décidé d'accorder à des groupements privés l'autorisation d'exploiter des « convertisseurs » à faible rayonnement, dont le premier put entrer en exploitation en décembre 1957, à Tramelan. Quant aux relais assurant la liaison entre les studios et les émetteurs et servant aux échanges internationaux de programmes et au transit à travers notre pays, ils existaient et leur réseau est sans cesse renforcé. De plus, l'administration des PTT dispose d'équipes assurant l'établissement et l'exploitation de relais mobiles, qui permettent de transmettre sur l'ensemble du réseau des programmes, en partant de nombreux points de notre pays.

Les instructions formelles qui condamnaient la télévision au *statu quo ante*, permirent la seule réalisation d'améliorations mineures. L'équipement existant doit servir jusqu'à ce que mort s'en suive, il n'y a pratiquement pas d'appareillage de rechange. Dans ces conditions, il est inévitable que des pannes se produisent parfois ou qu'une émission ne réussisse pas dans la mesure où leurs réalisateurs l'espéraient. Pourtant, quelques progrès ont pu être réalisés au cours de l'exercice écoulé; les appareils servant à la diffusion de films ont pu partiellement être améliorés, un *kinéscope* (équipement destiné à l'enregistrement simultané sur bandes d'une émission diffusée en direct) est venu enrichir notre équipement. On a également procédé aux premiers essais pour réaliser les actualités à l'aide du « son pilote » qui devrait permettre la synchronisation parfaite, dès la prise de vue, de l'image et du son. Enfin, on procéda à d'importantes transformations en rapport avec le début, prochain, des émissions à destination du Tessin.

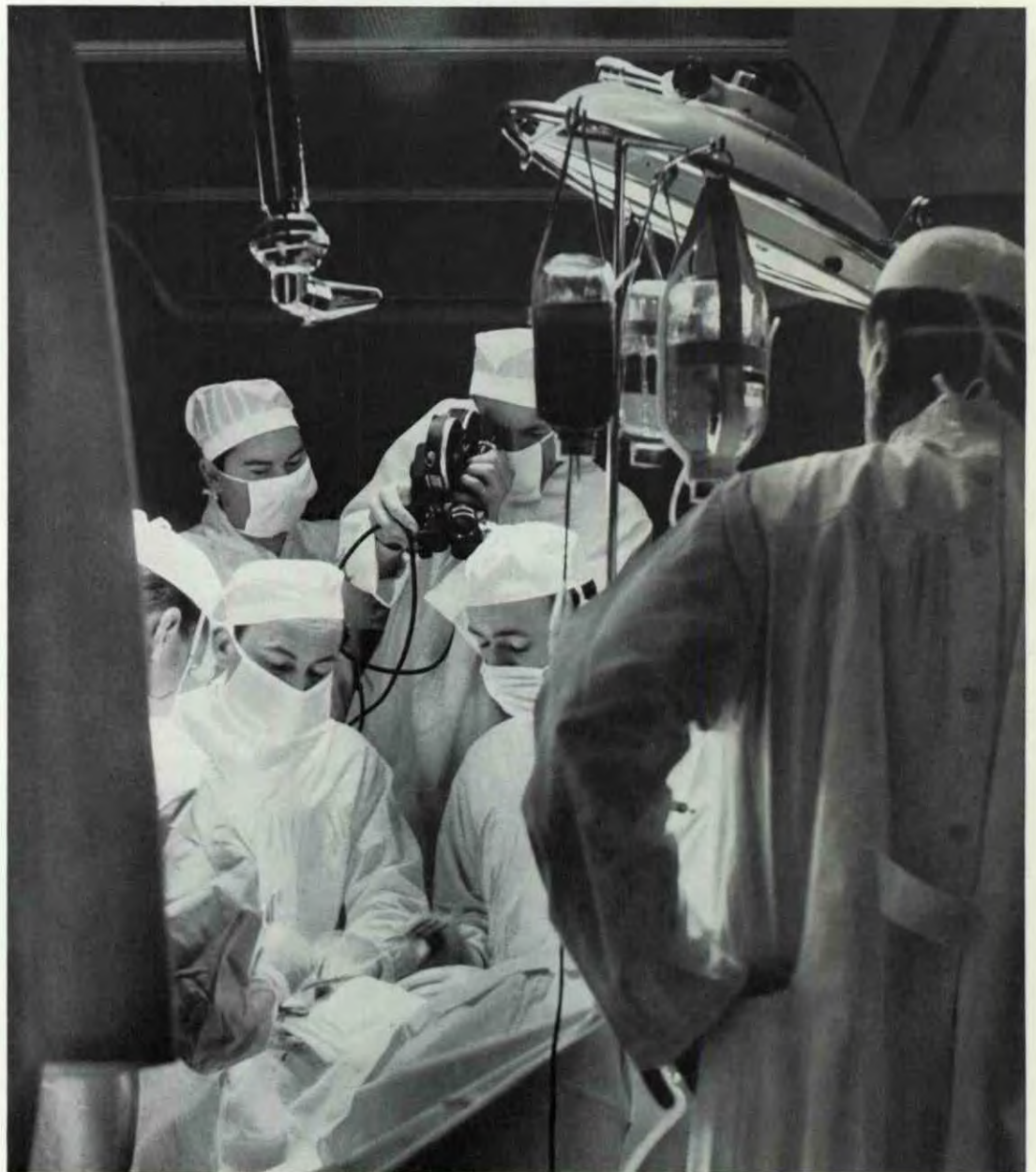
Mais il ne s'agit là que de la réalisation de conditions préalables, de caractère technique ou administratif: on a donc doté les studios des outils indispensables leur permettant de réaliser les programmes. Bien entendu, il en va de la télévision comme des autres moyens de communication – la presse écrite, le film, le disque ou la radio: sans équipement technique il n'y aurait pas de programme; mais il doit «jouer» à la perfection, si bien que le spectateur (ou l'auditeur) oublie jusqu'à son existence. La technique diffuse, elle transmet un programme qui, seul, intéresse le destinataire.

Les programmes de notre télévision ont été soumis dès le début aux exigences posées par le Conseil fédéral et dont l'essentiel est transcrit dans la concession TV. En voici la teneur:

«Ils doivent servir l'intérêt du pays, fortifier l'unité et l'homogénéité nationales, sauvegarder et stimuler les valeurs spirituelles et culturelles du pays, contribuer à l'éducation spirituelle, artistique, morale et civique des abonnés et satisfaire leur désir de voir la télévision, être une source d'information et de délasserment. La vogue de certaines émissions ne suffit pas pour juger de leur qualité. Il faut avant tout éviter qu'elles n'aient un effet nocif sur la jeunesse.»

C'est pourquoi, 34% environ des heures d'émission sont consacrés à des programmes d'un certain niveau culturel: théâtre, opéra, ballets, concerts, festivals, programmes ou retransmissions de caractère religieux, visites de musées ou d'expositions, émissions documentaires etc.

22% du temps d'émission est consacré à des émissions divertissantes, mais ici encore, on s'attache à diffuser des programmes d'une certaine tenue; ils ont souvent un caractère artistique et sont instructifs, tout en divertissant. Pour ne citer que quelques exemples, évoquons



Un documentaire exemplaire d'une opération difficile



les émissions consacrées au cabaret helvétique, à nos chansonniers, et les programmes de quiz, tels qu'« Echec et mat », « Quitte ou double », d'autres encore. Les émissions d'actualités occupent deux cinquièmes environ de nos programmes, 6% sont consacrés aux émissions destinées à la jeunesse et aux enfants, et 12% sont réservés aux sports, étant entendu que l'on donne ici la préférence aux sports servant au développement des aptitudes physiques et invitant le téléspectateur à une participation active. Le solde du programme est réservé aux annonces et aux entr'actes inévitables.

Un tiers environ des programmes est diffusé, simultanément ou en émission différée, par les émetteurs de Suisse romande et de Suisse alémanique, avec commentaire dans la langue des auditeurs respectifs; on a prévu, dès la mise en exploitation, en 1958, des émetteurs tessinois, que des programmes avec commentaire en italien iraient au Tessin, comme d'ailleurs on reprendrait au nord des Alpes, d'autres émissions en provenance de la Suisse italienne.

La durée des programmes n'a guère été modifiée par rapport à 1956. Elle fut de 17 heures 56 minutes en moyenne par semaine pour la Suisse alémanique, totalisant 909 heures et 47 minutes dans l'année; en Suisse romande, les chiffres correspondants indiquent 15 heures 58 minutes par semaine et un total de 809 heures et 46 minutes. La différence provient du fait qu'en Suisse alémanique, le téléjournal est répété en fin d'émission. Dès que les relais seront dédoublés entre Zurich et Genève, le téléjournal sera également répété en Suisse romande, en fin d'émission.

Il n'est pas dans notre propos de procéder ici à une analyse approfondie des différents genres de programmes réalisés par notre service de TV au cours de l'année écoulée; cela dépasserait d'ailleurs le cadre de ce rapport. Qu'il nous suffise d'indiquer que l'on a voué un soin particulier aux programmes dramatiques, un genre d'émission particulièrement apprécié des téléspectateurs. Le programme alémanique a réalisé huit soirées théâtrales et retransmis neuf autres spectacles depuis des scènes publiques. En Suisse romande, on a mis en scène vingt-trois pièces en trois actes et dix pièces en un acte. Tant que Zurich ne disposera pas d'un deuxième plateau – c'est le cas pour la Suisse romande, où une partie des pièces sont réalisées dans le studio auxiliaire mis à disposition par Radio Lausanne et diffusée à l'aide du car de reportage – le programme romand marquera le pas dans ce domaine.

A retenir également, le nombre (37) des émissions réalisées à Genève et à Lausanne en collaboration avec les studios romands de radiodiffusion.

Emission qui rencontre l'approbation générale, le téléjournal a connu, en 1957, 241 éditions: au total, 18 heures consacrées à des événements suisses et 42 heures 15 minutes à des actualités étrangères.

Le film commercial n'a beau jouer qu'un rôle de second plan en télévision: il n'en est pas moins vrai que nos deux centres de programmes ont diffusé 71 bandes jouées et 219 documentaires en 1957.

Dès son départ, le 6 juin 1954, l'échange des programmes entre les pays d'Europe occidentale, plus connu sous le nom d'*Eurovision*, n'a pas cessé de gagner en importance. En



Les émissions de cabaret sont toujours recherchées

1957, les émetteurs de douze pays y prenaient part. Le nombre d'émissions communes réalisées à la date du 31 décembre 1957 s'élevait à 603; la Suisse en relaya 313. Nous ne tenons pas compte dans ces chiffres des échanges bilatéraux entre pays voisins. Par contre, les 44 programmes réalisés en Suisse et diffusés à destination de l'étranger dans le cadre de l'Eurovision sont comptés. En 1957 seulement, la télévision suisse a diffusé 74 émissions en Eurovision et a participé activement à ce *pool* par huit productions helvétiques. On pensera peut-être que ce nombre est relativement peu élevé; si l'on veut bien tenir compte du fait que les pays de l'Eurovision comptaient au total, à la fin de l'exercice écoulé, 11 300 000 postes récepteurs de télévision, chaque contribution helvétique prend toute sa valeur. Il n'en est que plus réjouissant de pouvoir constater que les émissions suisses sont fort bien accueillies à l'étranger. Une communauté de critiques de télévision, réunie à Londres, a placé les programmes Eurovision de notre pays au quatrième rang, après la Grande-Bretagne, l'Allemagne occidentale et la France. Un groupement de critiques allemands spécialisés a accordé la palme de toutes les émissions européennes pour 1957, diffusées dans ce pays, à une contribution suisse, à savoir le sauvetage en montagne, réalisé avec le concours du pilote des glaciers, Hermann Geiger.

Cet échange d'émissions en direct trouve son complément dans l'échange de bandes filmées; actualités pour le téléjournal et documentaires réalisés par les sociétés de télévision des différents pays. L'échange dépasse d'ailleurs de loin notre continent et offre à notre pays l'occasion bienvenue de faire diffuser des bandes se rapportant à la vie en Suisse par de nombreux émetteurs européens et américains.

Voilà évoquées quelques-unes des conditions préalables dont nous devons tenir compte pour la conception future de la télévision suisse.

Point de départ: la votation fédérale sur le projet d'article constitutionnel 36bis concernant la radiodiffusion et la télévision. En voici d'ailleurs le texte:

«La législation sur la radiodiffusion et la télévision est du domaine fédéral. La Confédération édictera sur chacune de ses matières une loi particulière. La Confédération charge une ou plusieurs institutions de droit public ou privé d'établir et d'exécuter les programmes. Les besoins spirituels et culturels des cantons, comme aussi ceux des différentes parties du pays, des divers milieux de la population ainsi que des diverses régions linguistiques doivent être pris équitablement en considération. Les cantons sont compétents pour édicter des prescriptions concernant la réception publique des émissions de radiodiffusion et de télévision.»

Ce projet d'article a fait couler beaucoup d'encre et la campagne qui précéda la votation fédérale demeure encore dans toutes les mémoires. Malgré cela, il nous faut nous remémorer les circonstances particulières qui entourèrent ces discussions, car elles ont exercé une influence décisive sur l'évolution postérieure du service suisse de télévision.

Au fond, il s'agissait de donner aux autorités fédérales la possibilité – au moyen d'un nouvel article constitutionnel – de légiférer dans le domaine des programmes radiophoniques et de télévision, tout comme leur service technique est soumis, en vertu de la loi du 14 octobre 1922, réglant la correspondance télégraphique et téléphonique, au Département fédéral des postes et chemins de fer et exploité par l'administration des PTT. L'agitation qui allait être provoquée autour du nouveau projet d'article se servait avant tout de la crainte que l'acceptation du projet par le peuple donnerait pleins pouvoirs à la Confédération pour continuer l'exploitation de la télévision, ce «tonneau des Danaïdes», en y consacrant d'importants moyens financiers. Il faut voir là le souci essentiel du «Comité fédéral d'action contre l'article unique radio-TV»; la majorité des citoyens qui se rendirent aux urnes les 2 et 3 mars 1957 devaient le partager. En vain, le «Comité d'action pour l'article constitutionnel radio et télévision» s'efforça de désamorcer les arguments des adversaires de la télévision; par 427 859 non contre 319 634 oui et 11 cantons et demi contre 10 et demi, le peuple rejeta le projet; la participation au scrutin avait été de 50,6%.

Mais le rejet du projet ne signifiait pas, comme certains adversaires intrépides de la télévision auraient aimé le faire accroire, que le peuple suisse ne voulait rien savoir de la télévision. On avait même lieu d'être satisfait en songeant qu'à une époque où l'on comptait, dans ce pays, moins de 23 000 téléspectateurs, un nombre aussi considérable de citoyens ait décidé de laisser pleins pouvoirs aux autorités fédérales. On n'a d'ailleurs jamais vu, chez nous, une invention nouvelle et précieuse, touchant à nos habitudes et qui, pour des raisons évidentes, est combattue par des groupes d'intérêts puissants, percer sans difficultés. Pourquoi en aurait-il été autrement pour la télévision?



Un autre art de notre télévision : de bons décors avec peu d'argent

Dès le 6 mars 1957, la commission suisse des programmes de télévision devait prendre position à la suite du scrutin. Elle concluait en affirmant qu'il ne saurait être question de mettre fin au service suisse de télévision au terme de la période d'expérimentation, c'est-à-dire



Claire Sombert – Qui ne serait charmé par autant d'art et de grâce à la TV?

le 31 décembre 1957. Elle exprima au contraire le désir de voir attribuer la concession à la SSR, seule, à son avis, en mesure de garantir une solution suisse à notre télévision. La commission pensait que si c'était nécessaire, on devrait prendre en considération l'introduction d'une publicité limitée, à l'écran. Deux jours plus tard, le Comité central de la SSR discutait la situation. Comme la commission des programmes, il concluait que le service des programmes devait continuer. Comme cependant, on ne pouvait pas escompter de subvention fédérale, on convint d'examiner la possibilité d'introduire la réclame à la télévision.

La direction générale de la SSR, mandatée par le chef du Département des postes et chemins de fer, prit alors contact avec les groupements qui se prononçaient en faveur de l'introduction de la réclame à la télévision. A la même époque, notre direction fut invitée à s'entretenir avec les éditeurs de journaux; ces derniers avaient combattu l'introduction de la publicité, dont ils estimaient qu'elle nuirait à leurs intérêts, et qui désiraient dès lors collaborer à la recherche d'une autre solution.

C'est ainsi que l'assemblée générale, réunie à Genève les 24 et 25 mai 1957, se vit soumettre deux projets. Tous deux avaient pour but de trouver les ressources financières nécessaires à la continuation du service de télévision jusqu'à l'époque où il serait en mesure de se suffire à lui-même. Quant aux déficits qui résulteraient, au début, du financement des services techniques, dont est chargée l'administration des PTT, ils pourraient être couverts par le compte ordinaire d'exploitation, que les Chambres sont appelées, chaque année, à ratifier.

Entre temps, la SSR avait établi un plan de financement, basé sur les expériences réalisées durant la période expérimentale: il prévoyait, pour le service des programmes, des dépenses de l'ordre de 7 millions de francs pour 1958 et qui s'augmenteraient jusqu'à atteindre 12 millions de francs en 1967; total prévu de dépenses pour les dix années à venir; 94 millions de francs. On prévoyait aussi un accroissement du nombre des téléspectateurs qui permettrait à la télévision de couvrir ses dépenses dès 1965, qui pourrait, à partir de ce moment, commencer le remboursement d'avances éventuelles. Dans ces conditions, il fallait trouver 21 millions de francs en tout, jusqu'en 1964, à titre d'avance, pour couvrir les déficits des premières années. Les toutes premières années seraient les plus déficitaires: 4 millions et demi de francs en 1958, 4 millions 600 000 francs en 1959, puis 3 millions et demi en 1960; en 1965, les recettes et les dépenses s'équilibreraient.

Le consortium en faveur de la publicité à l'écran, groupant les maisons intéressées à une telle réclame, parlait de garantir des recettes de l'ordre de 2 à 3 millions l'an, en échange d'une émission de caractère publicitaire d'une demi-heure, les jours ouvrables. Les éditeurs de journaux, eux, proposaient de mettre à disposition et à fonds perdus une somme de 20 millions de francs, payables en dix acomptes annuels, à condition que la SSR renonce à tout jamais à la publicité à l'écran. L'assemblée générale des 24 et 25 mai repoussa cette proposition, qui aurait lié la SSR pour toujours. Mais la suite devait démontrer que le consortium publicitaire ne pouvait garantir, au maximum que 2,5 millions de francs, sans que ce chiffre soit assuré dans sa totalité, alors que les éditeurs de journaux se déclarèrent d'accord de limiter l'interdiction de la publicité à la durée du contrat, c'est-à-dire: dix ans. De plus, ils se déclaraient d'accord que la télévision indique les noms des donateurs de prix en nature lors d'émissions-concours.

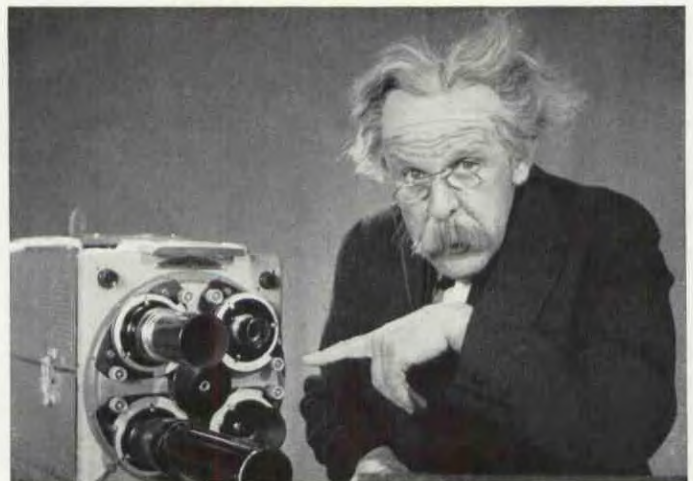
Dans son message aux Chambres, du 9 juillet 1957, le Conseil fédéral recommandait l'acceptation de l'offre de l'Association des éditeurs de journaux; de plus, il décidait d'accorder à la SSR un prêt portant intérêt, au montant maximum de 8 400 000 francs, remboursable dès 1964 et jusqu'en 1967; il porta la taxe de concession à 84 francs l'an, celle pour les établissements publics à 168 francs. Quant à la clé de répartition SSR/PTT il l'établit dans la proportion 70% et 30%, cela pour une durée de trois ans.

Après y avoir apporté un changement rédactionnel sans importance, l'arrêté fédéral fut approuvé par le Conseil national, les 19 et 20 septembre, par 97 voix contre 13; le Conseil des Etats suivit le 1^{er} octobre, par 29 voix contre 4. Le taux d'intérêt du prêt de la Confédération fut fixé à 3%.

La concession pour le service des programmes de télévision fut accordé à la SSR en date du 27 décembre 1957, cela pour une durée de dix ans. La voie était dès lors ouverte à un service de télévision suisse. Nous voulons espérer qu'il saura remplir dignement les tâches qu'il s'est vu confier, dans l'intérêt du peuple suisse.

Ing. Paul Nollac

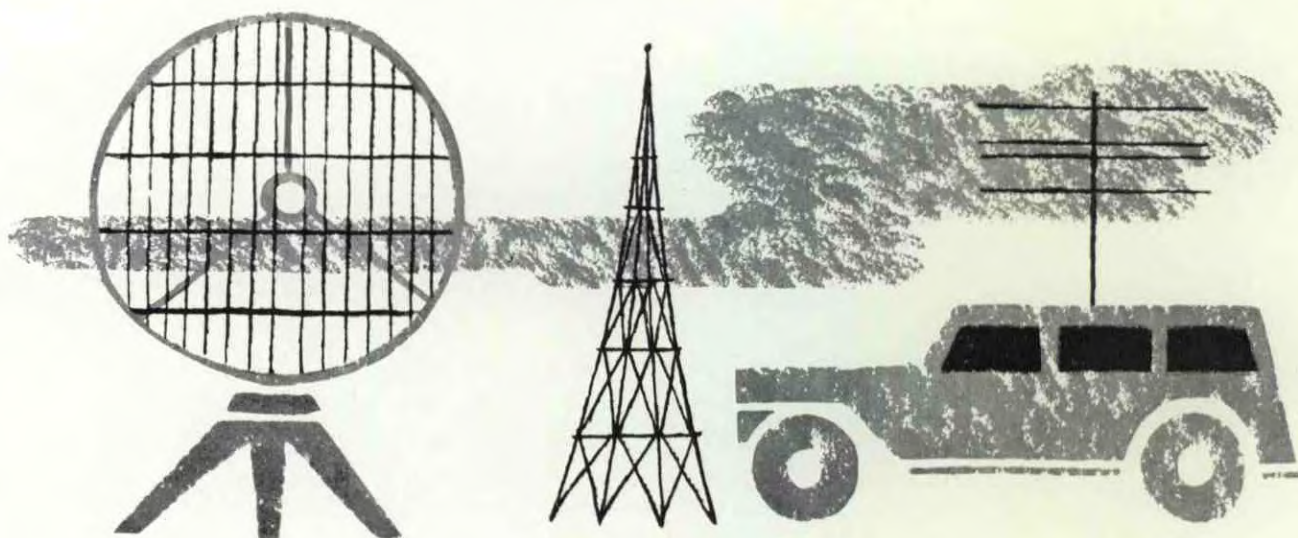
Expert de la DG pour la TV



M. le Professeur Dupont explique le miracle de la TV

LES MOYENS TECHNIQUES

Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones suisses



L'importante tâche des transmissions techniques en radio et en télévision incombe entièrement à l'administration des PTT. Cette dernière se charge également de l'établissement des plans, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de tous les émetteurs ainsi que des installations fixes et mobiles des transmissions du son et de l'image de la télévision.

Modulation de fréquence

C'est avec satisfaction que nous pouvons constater qu'à la fin de l'année passée 87% des habitants de notre pays pouvaient recevoir un programme suisse en modulation de fréquence, pour autant que leur appareil récepteur dispose de l'équipement nécessaire. Aussi, le développement du réseau à ondes ultra-courtes était-il une des tâches techniques les plus importantes de la radio dans le courant de l'année passée.

D'abord, il a fallu installer dans la tour du Palace-Hotel de Gstaad, un émetteur provisoire en FM, la réception sur ondes moyennes étant devenue impossible dans cette région, par suite des perturbations provoquées par la conduite à haute tension passant par le col du Sanetsch. L'émetteur de Sool sur Schwanden, dans le canton de Glaris, et celui de Brigue en Valais purent être mis en exploitation; l'un et l'autre diffusent le premier programme. Ainsi, à l'exception du Haut-Valais, toute la vallée du Rhône est desservie par le réseau FM, les émetteurs de Ravoire et de Loèche-Feschel étant en service depuis un certain temps déjà.

Pour la région de Zernez à Maloja, l'émetteur de Schlarigna diffuse aussi bien le premier que le deuxième programme depuis décembre dernier.

A la fin de l'année, 14 émetteurs FM – sur les 21 prévus – étaient en service pour améliorer la réception du programme des émetteurs nationaux (programme I). A la même époque, le deuxième programme était transmis par 7 des 29 émetteurs FM prévus.

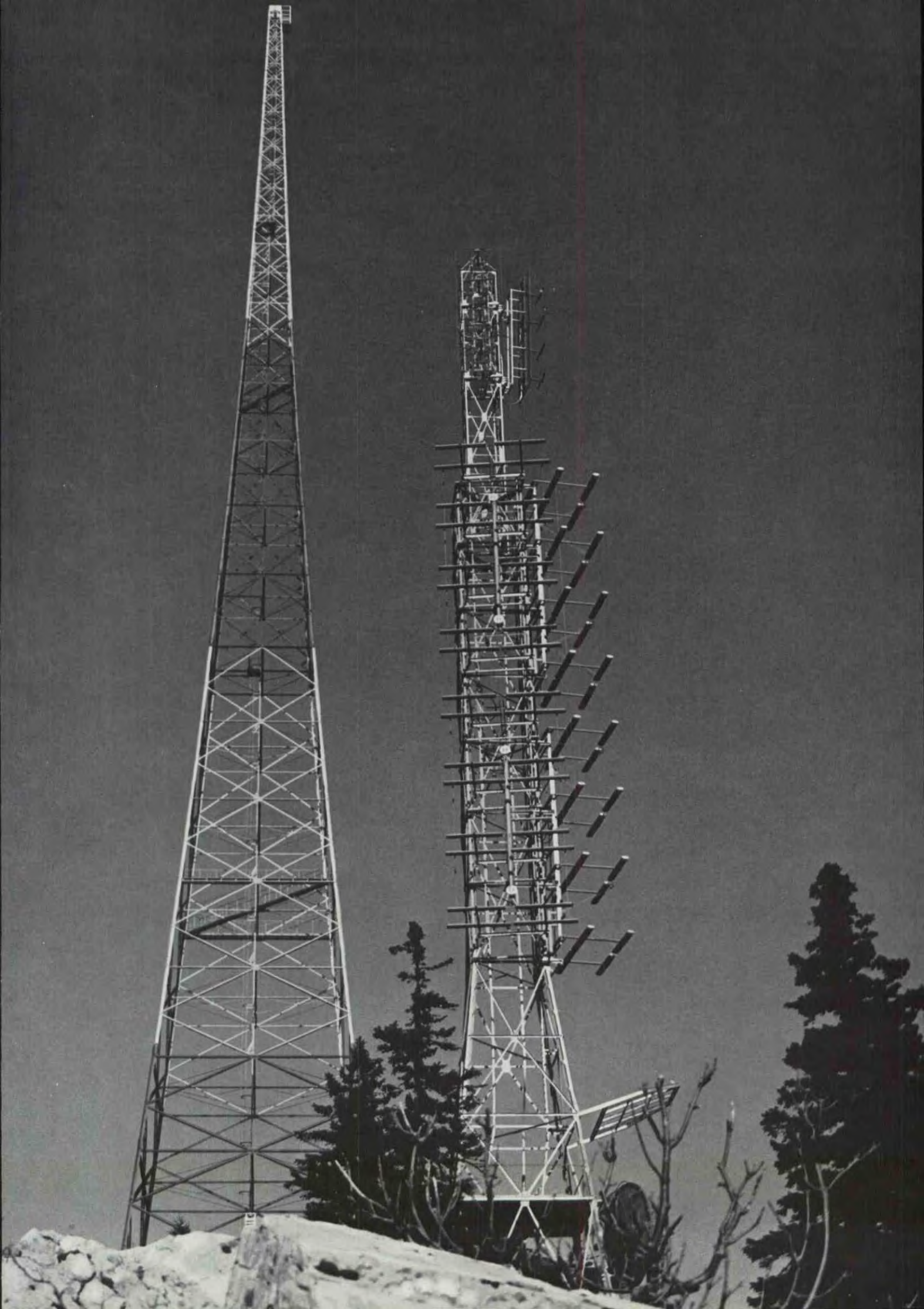
L'extension du réseau FM restera une des tâches urgentes dans le domaine de la radio-diffusion. De nouveaux émetteurs sont prévus à La Chaux-de-Fonds, à Geissholz (vallée du Hasli) et à Valzeina (bassin de Sargans). De plus, chacune des installations de Schlarigna, Ladir, Monte Morello, Niederhorn, Ravoire, Sool et Tarasp seront dotées d'un second émetteur pour la diffusion du deuxième programme; la station de Loèche-Feschel sera complétée à cet effet par deux nouveaux émetteurs.

D'autre part, l'amélioration des aménagements techniques des studios de Lausanne et de Berne est devenue urgente, si ces deux studios veulent satisfaire aux exigences accrues de la transmission de programmes en modulation de fréquence.

Télévision

Les travaux pour les émetteurs de télévision au Säntis, Monte Ceneri et San Salvatore, dont la construction a été décidée par arrêté fédéral du 22 juin 1955, ont été fortement poussés dans le courant de l'année. L'émetteur du Säntis a pu débuter en décembre avec des émissions

Les émetteurs FM et TV à La Dôle ►



d'essai, tandis que les deux émetteurs tessinois pourront être mis en service probablement vers la fin de l'année 1958.

Il est réjouissant de pouvoir constater que malgré les nombreuses solutions provisoires et le manque de matériel de réserve, les émissions télévisées ont pu être faites avec une sécurité remarquable. Toutefois, la retenue à laquelle l'administration des PTT a été forcée en matière de consolidation et d'extension des installations entraînera des conséquences défavorables ces prochains temps, du fait que les installations indispensables à une exploitation régulière devront être renouvelées; il faudra en outre acquérir du matériel de réserve.

Certaines régions du pays ont manifesté leur intérêt pour l'installation – à leurs propres frais – de petits émetteurs locaux et ont soumis à l'administration des PTT des requêtes dans ce sens. Le Département des postes et chemins de fer a autorisé les PTT, à donner suite à des demandes de ce genre. Les concessions accordées seront toutefois périmées au moment où la région en question sera desservie par un émetteur du réseau officiel de la télévision.

Sur le plan international, le relais avec le réseau TV français par faisceaux hertziens entre La Dôle et Cuiseaux est sur le point d'être réalisé. Par cette communication, non seulement l'échange de programmes avec notre voisine occidentale, mais encore leur acheminement en transit vers l'Italie, par la voie la plus directe, sera possible.

Télédiffusion

Le nombre des abonnés à la télédiffusion s'est accru de 24 436 et a atteint au total 263 150 à la fin de l'année. Aujourd'hui un concessionnaire de la radio sur cinq a la télédiffusion. Cela nécessitait une forte extension du réseau des communications par fil. Les efforts entrepris par les PTT en vue de l'introduction du sixième programme ont permis, depuis la fin de l'année, à 90% des abonnés de la télédiffusion de recevoir les six programmes. Cette réalisation ne fut possible que grâce à l'extension et l'adaptation constantes de l'important réseau de circuits musicaux aux derniers progrès de la technique. Le réseau de circuits musicaux des PTT qui représente une valeur très considérable, s'étend aujourd'hui sur une longueur de plus de 30 000 km., soit trois quarts de la circonférence du globe terrestre.

En 1958, de nombreux centraux téléphoniques seront mis en état de pouvoir diffuser les six programmes. Environ 70 centraux, qui ne disposaient jusqu'ici d'aucun aménagement pour la télédiffusion, seront dotés d'installations adéquates. Après cette nouvelle amélioration, 97% des abonnés du téléphone seront en mesure de se faire relier au réseau de la télédiffusion.

Au Sântis (2504 m.) se trouvent les émetteurs FM et TV les plus élevés du continent



LES FINANCES DE LA SSR

Directeur administratif et remplaçant du directeur général: Georges Conus



Comptes de l'exercice 1957

Radiodiffusion

En 1957, 40 517 nouvelles concessions radio ont été enregistrées. A la fin de l'exercice écoulé, le nombre des auditeurs de radio et de télédiffusion a atteint ainsi le chiffre de 1 308 341. Le produit brut de la taxe de concession s'est élevé à 34 267 000 francs dont 261 000 francs ont été versés aux sociétés de droits d'auteur pour les haut-parleurs installés dans les établissements publics et 50 000 francs au fonds commun de déparasitage PTT/SSR. Le solde de 33 956 000 francs a été réparti entre les PTT et la SSR, conformément à la clé de répartition fixée par le Conseil fédéral le 13 septembre 1955¹. La part de la SSR a été de 22 223 000 francs, soit de 506 320 francs supérieure aux prévisions budgétaires. Ce supplément de recettes nous a été crédité par les PTT au début de 1958. Il a été reporté à compte nouveau et, selon les directives de l'autorité de surveillance, mis en réserve.

Selon le budget, la SSR et les sociétés membres ont disposé d'un montant de.....	Fr. 21 700 000.—
provenant des recettes de la taxe de concession;	
En ayant recours au versement supplémentaire de 1955 s'élevant à....	Fr. 194 000.—
et en prélevant sur les réserves un montant de	Fr. 113 000.—
les ressources d'exploitation disponibles atteignirent au total.....	Fr. 22 007 000.—
En application des directives de l'Autorité de surveillance une somme de	Fr. 300 000.—
a été versée au fonds de réserve d'exploitation.	
Finalement, la SSR et ses sociétés membres disposèrent en 1957 de crédits s'élevant au total à	Fr. 21 707 000.—

La direction générale se vit attribuer une somme de 3 100 000 francs à laquelle vient s'ajouter le montant de 300 000 francs qui doit être versé, ainsi que nous venons de le souligner, à la réserve d'exploitation. 929 000 francs furent mis à la disposition du Service des ondes courtes conformément au budget approuvé de ce service. Un montant de 17 678 000 francs put être réparti entre les sociétés membres, soit 928 000 francs de plus qu'en 1956.

L'attribution des ressources d'exploitation aux différents groupes d'émetteurs s'effectua selon la nouvelle clé de répartition fixée en 1957 par le Comité central. Les parts des trois émetteurs nationaux furent établies comme suit:

Beromunster ² :	45% ou 7 955 100 francs
Sottens:	33% ou 5 833 740 francs
Monte Ceneri:	22% ou 3 889 160 francs

¹ Quote-part de la SSR pour 1957 = 70% sur le produit de l'ancienne taxe (20 francs) et 50% sur les recettes résultant de l'augmentation de la taxe (6 francs).

² Y compris les sociétés membres sans studio (ORG, IRG, CRR).

La direction générale, le Service des ondes courtes, la télédiffusion et les studios ont disposé, en plus des ressources qui leur furent attribuées sur le produit de la taxe de concession, de recettes supplémentaires d'exploitation s'élevant à 78 063 francs ainsi que de recettes extraordinaires du compte de pertes et profits d'un montant de 184 194 francs. En outre, l'administration des PTT remboursa à la SSR les dépenses non couvertes s'élevant à 93 695 francs du service des programmes de la télédiffusion. Ainsi en 1957, les dépenses totales d'exploitation de la radiodiffusion ont atteint 22 062 952 francs comme il ressort du tableau ci-après:

	Part aux taxes de concession	Autres recettes d'exploitation	Soldes de l'année précéd. et recettes extraordinaires du compte pertes et profits	Total des moyens à disposition pour 1957
Total	21 800 695	78 063	184 194	22 062 952
Direction générale	3 100 000 ¹	24 045	55 175	3 179 220
Service des ondes courtes ..	929 000	3 768	905	933 673
Service de programme TD.	93 695 ²	6 000	—	99 695
Sociétés membres	17 678 000	44 250	128 114	17 850 364
BEROMUNSTER.....	7 955 100	26 390	88 892	8 070 382
Contribution à l'ORG, l'IRG et la CRR.....	90 350	—	—	90 350
Zurich	3 004 398	6 210	28 500	3 039 108
Berne	2 329 653	9 427	29 443	2 368 523
Bâle	2 530 699	10 753	30 949	2 572 401
SOTTENS	5 833 740	16 170	14 208	5 864 118
Lausanne	2 689 995	10 414	4 953	2 705 362
Genève	3 143 745	5 756	9 255	3 158 756
MONTE CENERI	3 889 160	1 690	25 014	3 915 864
Lugano	3 889 160	1 690	25 014	3 915 864

¹ Non compris le versement de 300 000 francs au fonds de réserve d'exploitation.
² Attribution spéciale contractuelle des PTT pour la télédiffusion en dehors de la répartition normale PTT/SSR des taxes de concession.

La direction générale et le Service des ondes courtes bouclent leurs comptes avec des soldes actifs. Après couverture du solde passif de 1956 et compte tenu du versement supplémentaire de l'année précédente, l'excédent des recettes s'élève pour la direction générale à 280 000 francs. Nous nous proposons de réserver ce montant en grande partie à des mesures indispensables de consolidation de l'institution de prévoyance en faveur du personnel (caisse de pension). Les comptes des studios accusent en partie des dépassements de crédits qui ont toutefois pu être compensés à l'aide des recettes extraordinaires du compte de pertes et profits. Pour équilibrer ses comptes, le studio de Bâle s'est cependant vu dans l'obligation de recourir à une réserve spéciale destinée aux programmes; les autres studios, par contre, purent faire face à leurs dépenses avec les ressources mises à leur disposition et boucler leurs comptes par des soldes actifs.

Télévision

Le 22 juin 1955, les Chambres fédérales ont décidé de prolonger de 2 ans et 3 mois la période d'expérimentation de la télévision, précédemment limitée au 30 septembre 1955. Ce prolongement a pris fin le 31 décembre 1957 et la SSR a assumé définitivement, dès cette date,

l'exploitation du programme. Les dépenses d'exploitation pour la période prolongée d'expérimentation avaient été budgétées en son temps à 9 400 000 francs. Sur ce montant, 2 800 000 francs étaient couverts à l'aide de la part attribuée à la SSR sur le produit des taxes de concession de télévision, tandis que le solde de 6 600 000 francs était fourni par une subvention de la Confédération. Le compte final arrêté au 31 décembre 1957 fait apparaître un dépassement de crédits de 383 000 francs par rapport au budget. Par contre, le service des programmes de télévision a pu enregistrer diverses recettes supplémentaires s'élevant à 186 000 francs. La balance du compte d'exploitation et du compte de résultats réduisit l'excédent de dépenses à 196 000 francs. Diverses circonstances exceptionnelles montrèrent en cours d'exercice déjà qu'un déficit de cet ordre de grandeur apparaîtrait à la liquidation de l'exploitation expérimentale et cela malgré de rigoureuses mesures d'économie. En effet, la télévision dut en particulier faire face à des dépenses supplémentaires imposées par le renchérissement des prix et qui n'avaient pu être prévus lors de l'établissement du budget. En outre, il s'avéra nécessaire de corriger l'insuffisance des amortissements effectués sur les installations acquises avant 1955. L'autorité de surveillance, d'entente avec le Département fédéral des finances, tint compte de ces circonstances imprévisibles et accorda au service d'exploitation des programmes un crédit supplémentaire de 185 000 francs, ce qui nous permit de couvrir presque entièrement l'excédent des dépenses. Celui-ci se limite à un solde passif supportable de 11 828 francs; il a été reporté à compte nouveau sur l'exercice 1958.

Budget 1958

Radio

L'administration des PTT prévoit, pour l'année 1958, une augmentation nette de 25 000 nouveaux concessionnaires, ce qui portera à 1 million 311 000 le nombre des auditeurs. Le produit brut de la taxe de concession peut être évalué ainsi à 34 422 000 francs. Sur cette somme, une redevance de 265 000 francs est à verser aux sociétés de perception de droits d'auteur (SUISA et Société des Auteurs et compositeurs dramatiques, SACD) pour les haut-parleurs installés dans les établissements publics. Une autre retenue préalable de 50 000 francs est destinée à alimenter le fonds commun de déparasitage PTT/SSR. Le produit net présumé de 34 107 000 francs est réparti entre les PTT et la SSR, conformément à la décision du Conseil fédéral du 13 septembre 1955, qui prescrit la clé suivante pour l'exercice 1958:

1. Produit net de la taxe de concession perçue avant le 31 décembre 1955 (Fr. 20.—): 70% à la SSR, 30% aux PTT.
2. Produit net de l'augmentation de la taxe (Fr. 6.—) au sens des décisions du Conseil fédéral du 29 décembre 1954 et du 17 mai 1955: 60% à la SSR et 40% aux PTT.

Selon ce mode de répartition, l'administration des PTT se voit attribuer une somme de 11 020 000 francs, soit 450 000 francs de moins que l'année précédente. La part de la SSR sur le produit net total s'élève en moyenne à 67,69%; notre société disposera ainsi pour 1958 d'un revenu présumé de 23 087 000 francs.

Jusqu'à présent, la SSR a régulièrement pu disposer, en plus de sa part aux taxes de concession, de ressources supplémentaires d'exploitation, telles qu'attributions complémentaires des années précédentes ou prélèvements sur d'autres fonds de réserve. Il n'en est malheureusement plus ainsi en 1958. En effet, les moyens d'exploitation dont nous disposons pour le nouvel exercice – abstraction faite des ristournes de l'administration des PTT et de la maison d'édition Ringier s'élevant à 125 000 francs en chiffres ronds – se limitent aux seules ressources que la SSR se voit attribuer sur le produit des droits de concession.

Avant de répartir entre la direction générale, le service des ondes courtes et les sociétés membres, la somme de 23 087 000 francs que constituent ces ressources, notre société a l'obligation d'alimenter le fonds de réserve d'exploitation, conformément à la décision du Conseil fédéral du 13 septembre 1955. Le Comité central a prévu à cet effet un montant de 400 000 francs, sous réserve de l'approbation de l'autorité de surveillance. Compte tenu du versement précité, les ressources d'exploitation disponibles s'élèvent à 22 687 000 francs.

Les besoins financiers de la direction générale sont budgétés à 3 226 600 francs. La majeure partie de cette somme est destinée à couvrir les frais de programme communs à tous les studios. Ces dépenses comprennent en particulier des versements aux sociétés de perception

de droit d'auteur (1 165 000 francs), à l'industrie du disque (219 000 francs), à l'Agence télégraphique suisse pour le service des nouvelles (240 000 francs) et à la radio scolaire (99 000 francs).

Les ressources réservées au Service des ondes courtes s'élèvent à 973 400 francs, soit 44 400 francs de plus que l'année précédente. Ce supplément de crédit est destiné à assurer la couverture des frais supplémentaires pour le personnel découlant du règlement ou provoqués par le renchérissement du coût de la vie et des frais généraux d'exploitation.

Après déduction des dépenses de la direction générale et du service des ondes courtes, les sociétés membres pourront disposer d'un montant de 18 487 000 francs, soit 809 000 francs de plus que l'année précédente. Cette somme est répartie entre les trois groupes d'émetteurs selon la nouvelle clé fixée par le Comité central le 20 septembre 1957 pour 1958, 1959 et 1960. Selon cette clé, les parts revenant à chaque région linguistique s'établissent comme suit:

Beromünster ¹	45,5%	8 411 585 francs
Sottens	33,0%	6 100 710 francs
Monte Ceneri	21,5%	3 974 705 francs

La quote-part de Beromünster est augmentée d'un demi pour-cent par rapport à 1957, soit de 92 000 francs environ, tandis que celle de Monte Ceneri est diminuée d'autant. La société tessinoise n'a pas accepté ce nouveau mode de répartition et a recouru à ce propos auprès de l'autorité de surveillance. La décision de cette dernière demeure réservée.

Télévision

La SSR assume à partir du 1^{er} janvier 1958 l'exploitation du programme de télévision, conformément aux clauses de la concession que lui a octroyée le Conseil fédéral. Le Message fédéral du 7 juillet 1957 concernant l'octroi d'un prêt à intérêt à la SSR constitue la base sur laquelle repose le financement du service des programmes. Selon ce message, les ressources nécessaires sont fournies par une participation de la SSR de 70% sur les recettes des taxes de concession télévision, par un prêt à intérêt, remboursable, accordé par la Confédération et, enfin, par une contribution annuelle de 2 millions de francs que l'Association pour le développement de la télévision suisse s'est engagée à servir pendant une période de dix ans.

Les besoins financiers de l'exploitation du programme sont budgétés pour 1958 à 7 millions de francs. L'administration des PTT évalue les recettes des taxes de concession à 3 600 000 francs. Le 70% de ce montant revient à la SSR, soit 2 520 000 francs, ce qui représente le 36% des dépenses envisagées. Compte tenu de la contribution de 2 millions de francs versée par l'Association, il reste un découvert de 2 480 000 francs. Ainsi, pour équilibrer le budget d'exploitation de l'exercice 1958, il sera nécessaire de prélever le montant de ce découvert sur le prêt de 8 400 000 francs consenti par la Confédération.

¹ Y compris la part des sociétés membres sans studio

G. Com...

Comptes 1957

Budgets 1958

<i>Comptes et bilans</i>	page
Société suisse de radiodiffusion	1
Direction générale	2
Bilan	6
Service suisse des ondes courtes	7
Télédiffusion	11
Studios	14
Bilan des studios	18
Service radio de l'administration PTT	19
Télévision (période expérimentale)	21
Bilan de la télévision	23
 <i>Budgets</i>	
Répartition des ressources allouées à la SSR	24
Société suisse de radiodiffusion	25
Direction générale	26
Service suisse des ondes courtes	30
Télédiffusion	33
Studios	36
Télévision	37
<i>Statistiques des auditeurs</i>	38
<i>Statistiques des programmes</i>	39
<i>Organes de la SSR</i>	41

Compte de la Société Suisse de Radiodiffusion

		Budget 1957	Compte 1957
	Total des dépenses d'exploitation	22 164 390.—	22 378 798.70
602	Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 400 000.— ¹	3 400 000.—
603	Part du service des ondes courtes au produit de la taxe de concession	929 000.—	929 000.—
604 } à } 609 }	Allocations aux sociétés régionales avec studio	17 587 650.—	17 587 650.—
610 } à } 612 }	Allocations aux sociétés régionales sans studio	90 350.—	90 350.—
616	Dépenses pour la télédiffusion	157 390.— ²	105 666.90
	<i>Excédent des recettes</i>	—	266 131.80
	Total des recettes d'exploitation	22 164 390.—	22 378 798.70
600	Part de la SSR au produit de la taxe de concession	21 700 000.—	21 717 000.—
601	Part supplémentaire au produit de la taxe de concession de l'année précédente	—	249 131.80
233 } 601 } 644 }	Prélèvement sur des réserves	307 000.—	307 000.—
615	Indemnité de l'administration des PTT pour la télédiffusion	151 390.—	99 666.90
621	Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000.—	6 000.—
	<i>Excédent des dépenses</i>	—	—
	¹ y compris la réserve d'exploitation prescrite par l'Autorité de surveillance		
	² y compris Fr. 5660.— pour dépenses du compte d'établissement		

Compte d'exploitation

		Budget 1957	Compte 1957
	Total des dépenses d'exploitation	3 400 000.—	3 424 044.87
3	<u>Frais de personnel</u>	692 110.—	620 754.65
30/32	<i>Traitements et prestations sociales</i>	648 510.—	576 179.35
300	Traitements du personnel	520 500.—	473 440.70
301	Indemnités spéciales versées au personnel	8 380.—	5 277.45
310	Salaires des femmes de ménage	8 300.—	8 850.40
311	Salaires du personnel auxiliaire	6 000.—	2 035.—
320	Contributions à la Caisse-pension SSR	86 000.—	69 666.80
322	Contributions à d'autres assurances-pension et caisses d'épargne	4 000.—	3 637.50
323	Assurance contre les accidents	4 230.—	3 892.40
324	Contributions de l'employeur à l'AVS: personnel	10 800.—	9 218.80
325	Contributions de l'employeur à l'AVS: femmes de ménage et personnel auxiliaire	300.—	160.30
33	<i>Autres frais de personnel</i>	43 600.—	44 575.30
330	Frais de voyage et de séjour du personnel	27 000.—	25 229.70
331	Indemnités pour autos et indemnités au kilomètre pour usage de voitures privées	9 000.—	13 617.60
332	Frais de représentation pour le personnel	500.—	300.—
333	Autres dépenses pour le personnel	3 100.—	2 393.—
334	Frais de réunions du personnel	4 000.—	3 035.—
4	<u>Frais généraux d'exploitation</u>	429 090.—	369 606.81
40	<i>Frais de la société</i>	126 740.—	118 691.60
400	Frais de représentation de la société	2 000.—	2 052.25
401	Indemnités forfaitaires versées aux organes de la société	27 000.—	26 680.—
402	Jetons de présence et frais de voyage des organes de la société	60 000.—	48 273.75
403	Dépenses pour l'Assemblée générale	25 000.—	28 394.40
404	Impression du rapport annuel	10 000.—	10 953.20
405	Honoraires des vérificateurs de comptes	2 200.—	1 966.—
409	Contributions de l'employeur à l'AVS pour les organes de la société	540.—	372.—

		Budget 1957	Compte 1957
41	<i>Frais administratifs</i>	105 400.—	104 194.80
410	Frais généraux de représentation	16 000.—	15 141.40
411	Cotisations et dons	2 600.—	2 702.35
413	Frais administratifs AVS	400.—	297.50
415	Taxes PTT	12 400.—	10 035.85
416	Téléphone	26 000.—	25 606.75
417	Téléscripteur et télégrammes	5 500.—	4 839.85
418	Frais de transport et de douane	2 500.—	2 732.35
419	Union européenne de radiodiffusion	40 000.—	42 838.75
42	<i>Frais d'entretien</i>	45 000.—	19 419.—
420	Entretien, réparation et renouvellement des installations fixes	3 500.—	835.10
423	Entretien, réparation de machines et appareils de bureau	4 500.—	4 206.60
427	Entretien divers	2 000.—	1 578.20
428	Nouveau bâtiment de la SSR	35 000.—	12 799.10
43/44	<i>Matériel</i>	56 900.—	46 303.25
431	Journaux et périodiques	6 000.—	5 533.75
432	Papier et imprimés	25 000.—	25 073.10
433	Autre matériel de bureau	20 000.—	11 595.75
439	Matériel auxiliaire	1 700.—	312.85
440	Frais de courant électrique	3 000.—	3 141.85
446	Matériel de nettoyage	1 200.—	645.95
45	<i>Assurances</i>	1 000.—	753.45
450	Assurances (autres que celles du personnel)	800.—	625.20
452	Autres taxes et droits	200.—	128.25
46/47	<i>Loyers et intérêts du capital</i>	67 050.—	59 135.12
460	Loyers	66 850.—	58 968.45
472	Commissions bancaires	200.—	166.67

		Budget 1957	Compte 1957
48/49	<i>Amortissements</i>	27 000.—	21 109.59
481	Mobilier et matériel de bureau	15 000.—	13 747.54
490	Achats à amortir directement	12 000.—	7 362.05
70	Dépenses générales sur le plan suisse	1 978 800.—	2 158 173.07
501	Redevance à la SUISA	825 000.—	793 770.40
502	Redevance au BIEM	308 000.—	307 954.—
503	Industrie du disque	219 000.—	218 891.65
504	Service des informations (ATS)	220 000.—	230 000.—
505	Allocations de la caisse centrale	35 000.—	42 240.25
506	Critique des programmes	5 000.—	80.—
507	Echange de programmes avec l'étranger	12 000.—	12 196.65
508	Radioscolaire	97 000.—	97 127.90
509	Crédit à la disposition du Comité central	100 000.—	94 011.92
5010	Crédit spécial du service d'information SSR	35 000.—	34 824.60
5011	Caisse-pension: frais à la charge de la SSR	122 500.—	326 943.70
5012	Contributions de l'employeur à l'AVS (rubriques 505/506)	300.—	132.—
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	300 000.—	275 510.34
	Total des recettes d'exploitation	3 400 000.—	3 424 044.87
620	Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 400 000.—	3 400 000.—
630	Intérêts sur avoirs en banque	—	16 933.82
631	Intérêts sur prêts	—	5 027.40
640	Autres recettes d'exploitation	—	2 083.65
641			
643			
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i>	—	—

Compte de pertes et profits

	Budget 1957	Compte 1957
Recettes totales	339 000.—	596 817.76
<i>Produit extraordinaire du capital</i>	<i>30 000.—</i>	<i>41 777.25</i>
700 Intérêts sur titres	30 000.—	41 094.25
703 Produits sur ventes de valeurs d'établissement	—	683.—
<i>Autres produits extraordinaires</i>	<i>9 000.—</i>	<i>13 398.37</i>
710 Prélèvement sur des réserves	—	—
711 Contributions de journaux, etc.	8 000.—	10 287.50
712 Autres recettes	1 000.—	3 110.87
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>300 000.—</i>	<i>541 642.14¹</i>
Dépenses totales	339 000.—	596 817.76
<i>Charges extraordinaires</i>	<i>339 000.—</i>	<i>317 000.69</i>
190 Solde passif au 31 décembre 1956	—	16 343.54
720 Amortissements extraordinaires	—	657.15
723 Autres charges extraordinaires	39 000.—	—
724 Réserve d'exploitation	300 000.—	300 000.—
<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
<i>Solde actif au 31 décembre 1957</i>	<i>—</i>	<i>279 817.07</i>
¹ (Fr. 266 131.80 Société suisse de radiodiffusion) (Fr. 275 510.34 Direction générale SSR)		

Actif

Caisse			Fr. 24 224.97
Petite caisse			Fr. 350.—
Chèques postaux			Fr. 130 625.—
Banques			Fr. 1 305 454.24
Débiteurs			Fr. 584 476.50
Titres			Fr. 1 885 703.—
Prêts et avances			Fr. 101 179.80
Postes transitoires			Fr. 24 077.85
Comptes d'établissement:			
Mobilier	Fr. 177 829.40		
Amortissement effectué	Fr. 110 679.94	Fr. 67 149.46	
Machines, appareils techniques et d'enregistrement	Fr. 41 097.55		
Amortissement effectué	Fr. 29 548.85	Fr. 11 548.70	
Installations	Fr. 20 202.—		
Amortissement effectué	Fr. 19 071.20	Fr. 1 130.80	
Voiture de reportage SOC	Fr. 13 202.60		
Amortissement effectué	Fr. 13 062.—	Fr. 140.60	
Bibliothèque	Fr. 1.—	Fr. 1.—	
Matériel de bureau	Fr. 152 217.95		
Amortissement effectué	Fr. 89 022.15	Fr. 63 195.80	Fr. 143 166.36
			<u>Fr. 4 199 257.72</u>

Passif

Créanciers	Fr. 135 985.30
Postes transitoires	Fr. 100 747.40
Fonds de disposition des sociétés régionales et du SOC	Fr. 1 356 762.90
Fonds de réserve central prescrit par la concession	Fr. 500 000.—
Fonds de réserve spécial à la disposition du Comité central	Fr. 166 476.15
Fonds de construction	Fr. 800 000.—
Réserve pour mesures de consolidation de la Caisse-pension	Fr. 59 468.90
Réserve d'exploitation	Fr. 800 000.—
Solde actif de la SSR	Fr. 279 817.07
	<u>Fr. 4 199 257.72</u>

Compte du Service suisse des ondes courtes

Compte d'exploitation

		Budget 1957	Compte 1957
	Total des dépenses d'exploitation	929 000.—	932 767.90
3	<u>Frais de personnel</u>	537 550.—	538 714.10
30/32	<i>Traitements et prestations sociales</i>	518 650.—	519 321.20
300	Traitements du personnel	434 500.—	437 295.65
301	Indemnités spéciales versées au personnel	3 500.—	1 250.—
310	Salaires des femmes de ménage	7 700.—	7 741.—
311	Salaires du personnel auxiliaire	5 200.—	6 818.10
320	Contributions à la Caisse-pension SSR	53 400.—	52 776.85
322	Contributions à d'autres assurances-pension et caisses d'épargne	300.—	300.—
323	Assurance contre les accidents	4 650.—	4 279.35
324	Contributions de l'employeur à l'AVS: personnel	9 100.—	8 519.70
325	Contributions de l'employeur à l'AVS: femmes de ménage et personnel auxiliaire	300.—	340.55
33	<i>Autres frais de personnel</i>	18 900.—	19 392.90
330	Frais de voyage et de séjour du personnel	7 000.—	7 347.35
331	Indemnités pour autos et indemnités au kilomètre pour usage de voitures privées	4 300.—	5 406.30
333	Autres dépenses pour le personnel	3 100.—	2 414.60
334	Frais de réunions du personnel	500.—	283.80
335	Dépenses pour le perfectionnement du personnel	4 000.—	3 940.85
4	<u>Frais généraux d'exploitation</u>	171 850.—	159 730.77
41	<i>Frais administratifs</i>	36 500.—	34 466.45
410	Frais généraux de représentation	3 000.—	2 971.15
411	Cotisations et dons	300.—	474.45
412	Frais de taxis	100.—	24.—
413	Frais administratifs AVS	500.—	367.—
415	Taxes PTT	16 000.—	13 672.05
416	Téléphone	15 000.—	15 360.35
417	Téléscripteur et télégrammes	1 300.—	1 388.20
418	Frais de transport et de douane	300.—	209.25

Service suisse des ondes courtes

		Budget 1957	Compte 1957
42	<i>Frais d'entretien</i>	14 800.—	13 814.85
420	Entretien, réparation et renouvellement des installations fixes	500.—	2 293.80
421	Entretien et réparation de machines et appareils du service technique	9 000.—	8 645.65
422	Entretien, réparation et renouvellement de l'outillage	800.—	187.15
423	Entretien et réparation de machines et appareils de bureau	2 000.—	1 521.85
424	Entretien et réparation de véhicules	1 500.—	504.10
425	Entretien et réparation d'installations techniques dans les voitures	100.—	—
427	Entretien divers	900.—	662.30
43/44	<i>Matériel</i>	64 050.—	56 144.87
430	Matériel pour enregistrements	24 000.—	20 660.15
432	Papier et imprimés	11 500.—	11.771.05
433	Autre matériel de bureau	3 500.—	2 782.05
434	Propagande (imprimés)	15 000.—	13 931.47
439	Matériel auxiliaire	2 100.—	1 297.65
440	Frais de courant électrique	4 900.—	4 427.20
445	Carburant	2 000.—	890.95
446	Matériel de nettoyage	1 050.—	384.35
45	<i>Assurances</i>	2 700.—	2 480.25
450	Assurances (autres que celles du personnel)	2 000.—	1 854.60
451	Permis de conduire et de circulation	500.—	497.40
452	Autres taxes et droits	200.—	128.25
46	<i>Loyers</i>	32 000.—	32 835.60
460	Loyers	32 000.—	32 835.60
48/49	<i>Amortissements</i>	21 800.—	19 988.75
481	Mobilier et matériel de bureau	10 000.—	9 643.80
482	Machines et appareils techniques	4 300.—	3 980.90
484	Installations	2 000.—	1 810.40
485	Autos, car de reportage	2 700.—	2 640.50
490	Achats à amortir directement	2 800.—	1 913.15

		Budget 1957	Compte 1957
5	Frais directs de programme	219 600.—	221 551.74
50	<i>Honoraires et frais</i>	188 100.—	188 819.40
501	Honoraires collaborateurs programme anglais	80 700.—	79 500.55
501	Honoraires collaborateurs programme espagnol	24 700.—	26 237.10
501	Honoraires collaborateurs programme portugais	14 000.—	15 040.40
501	Honoraires collaborateurs programme en esperanto	3 200.—	3 090.—
501	Honoraires collaborateurs programme allemand	23 000.—	22 021.50
501	Honoraires collaborateurs programme français	28 000.—	27 751.80
501	Honoraires collaborateurs programme italien	7 500.—	7 331.35
509	Frais de voyage des collaborateurs au programme	7 000.—	7 846.70
51	<i>Prestations sociales en faveur des collaborateurs</i>	15 300.—	12 861.20
510	Assurance contre les accidents des collaborateurs au programme	1 200.—	1 305.05
511	Assurance-épargne des collaborateurs au programme	7 500.—	6 451.20
512	Indemnités spéciales versées aux collaborateurs au programme	3 000.—	1 838.70
513	Contributions de l'employeur à l'AVS	3 600.—	3 266.25
52	<i>Autres frais directs de programme</i>	16 200.—	19 871.14
520	Location de lignes	300.—	2 438.40
521	Matériel de programme	1 000.—	232.20
522	Documentation pour le programme	3 500.—	3 677.55
523	Disques du commerce	7 500.—	11 359.54
524	Bandes magnétiques du commerce	500.—	28.50
525	Service d'informations	1 800.—	1 465.10
529	Frais divers directs de programme	1 600.—	669.85
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	12 771.29
	Total des recettes d'exploitation	929 000.—	932 767.90
620	Part du service suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession	929 000.—	929 000.—
621	Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession	—	—
640 } 641 } 642 }	Autres recettes d'exploitation	—	3 747.90
643	Recettes provenant de ventes	—	20.—
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—

Compte de pertes et profits

		Budget 1957	Compte 1957
	Recettes totales	—	32 379.07
	<i>Produits extraordinaires</i>	—	<i>19 607.78</i>
703	Produits sur ventes de valeurs d'établissement	—	869.50
710	Prélèvement sur des réserves (fonds de disposition)	—	18 702.43
712	Autres recettes	—	35.85
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	—	<i>12 771.29</i>
	Dépenses totales	—	32 379.07
	<i>Charges extraordinaires</i>	—	<i>32 379.07</i>
720	Amortissements extraordinaires	—	431.20
723	Autres charges extraordinaires	—	18 702.43
724	Versement du solde actif au fonds de disposition	—	13 245.44
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i>	—	—

Compte de la Télédiffusion

Compte d'exploitation

		Budget 1957	Compte 1957
	Total des dépenses d'exploitation	151 730.—	99 694.90
3	Frais de personnel	77 630.—	77 656.70
30/32	<i>Traitements et prestations sociales</i>	75 530.—	75 678.—
300	Traitements du personnel	61 100.—	61 913.70
301	Indemnités spéciales versées au personnel	1 900.—	1 200.—
310	Salaires des femmes de ménage	1 400.—	1 365.—
320	Contributions à la Caisse-pension SSR	9 300.—	9 554.50
323	Assurance contre les accidents	600.—	439.60
324	Contributions de l'employeur à l'AVS: personnel	1 200.—	1 178.80
325	Contributions de l'employeur à l'AVS: femmes de ménage et personnel auxiliaire	30.—	26.40
33	<i>Autres frais de personnel</i>	2 100.—	1 978.70
330	Frais de voyage et de séjour du personnel	2 000.—	1 978.70
333	Autres dépenses pour le personnel	100.—	—
4	Frais généraux d'exploitation	20 100.—	11 306.—
41	<i>Frais administratifs</i>	3 200.—	2 901.10
410	Frais généraux de représentation	100.—	69.90
413	Frais administratifs AVS	100.—	36.60
415	Taxes PTT	600.—	245.—
416	Téléphone	2 000.—	2 421.60
417	Téléscripteur et télégrammes	200.—	—
418	Frais de transport et de douane	200.—	128.—
42	<i>Frais d'entretien</i>	800.—	234.60
421	Entretien et réparation de machines et appareils du service technique	500.—	91.30
423	Entretien et réparation de machines et appareils de bureau	300.—	143.30
43/44	<i>Matériel</i>	8 550.—	770.05
430	Matériel pour enregistrements	6 000.—	108.70
432	Papier et imprimés	1 000.—	114.60
433	Autre matériel de bureau	600.—	81.20
439	Matériel auxiliaire	450.—	36.40
440	Frais de courant électrique	350.—	416.25
446	Matériel de nettoyage	150.—	12.90

Télédiffusion

		Budget 1957	Compte 1957
45	<i>Assurances</i>	50.—	26.60
450	Assurances (autres que celles du personnel)	50.—	26.60
46	<i>Loyers</i>	6 750.—	6 808.—
460	Loyers	6 750.—	6 808.—
49	<i>Amortissements</i>	750.—	565.65
490	Achats à amortir directement	750.—	565.65
5	Frais directs de programme	54 000.—	10 732.20
50	<i>Frais</i>	40 000.—	10 200.45
503	Redevance aux éditeurs	40 000.—	10 200.45
53	<i>Imprévus</i>	14 000.—	531.75
530	Réserve pour dépenses imprévues	14 000.—	531.75
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—
	Total des recettes d'exploitation	151 730.—	99 694.90
620	Indemnité de l'administration des PTT pour la télédiffusion	145 730.—	93 694.90
621	Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000.—	6 000.—
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—

Compte de pertes et profits

		Budget 1957	Compte 1957
	Recettes totales	5 660.—	5 972.—
	<i>Produits extraordinaires</i>	<i>5 660.—</i>	<i>5 972.—</i>
714	Indemnité des PTT pour dépenses du compte d'établissement	5 660.—	5 972.—
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	—	—
<hr/>			
	Dépenses totales	5 660.—	5 972.—
	<i>Charges extraordinaires</i>	<i>5 660.—</i>	<i>5 972.—</i>
724	Dépenses du compte d'établissement	5 660.—	5 972.—
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i>	—	—

A. Compte d'exploitation

		Zurich	Berne
	Total des charges d'exploitation	3 010 607.74	2 339 080.38
	<i>Sociétés membres sans studio</i>	—	—
	<i>Charges d'exploitation des studios</i>	<i>3 010 607.74</i>	<i>2 339 080.38</i>
3	Frais du personnel	938 482.05	1 128 372.15
30/32	Traitements et prestations sociales pour le personnel	907 367.70	1 094 830.80
33	Autres frais de personnel	31 114.35	33 541.35
4	<u>Frais généraux d'exploitation</u>	329 213.57	421 482.27
40	Frais de la Société	11 829.60	11 962.30
41	Frais administratifs	42 203.49	47 328.09
42	Frais d'entretien	45 475.75	35 988.70
43/44	Matériel	115 960.74	108 466.50
45	Assurances	9 030.25	7 648.10
46/47	Loyers et intérêts du capital	36 613.74	164 038.33
48/49	Amortissements	68 100.—	46 050.25
5	<u>Frais directs de programme</u>	1 708 831.50	771 182.60
50	Honoraires et frais (artistes, auteurs)	727 580.55	684 252.20
51	Prestations sociales en faveur des collaborateurs et des artistes	9 852.25	9 587.70
52	Autres frais directs de programme	50 154.65	57 707.20
55/56	Orchestre radiophonique	885 000.—	—
57	Chœur radiophonique	36 244.05	19 635.50
	<i>Excédent du produit du compte d'exploitation</i> (Report au compte de résultats)	<i>34 080.62</i>	<i>18 043.36</i>
	Produit d'exploitation total	3 010 607.74	2 339 080.38
	<i>Sociétés membres sans studio</i>	—	—
	<i>Produit d'exploitation des studios</i>	<i>3 010 607.74</i>	<i>2 339 080.38</i>
600	Taxe de concession: attributions ordinaires	3 004 398.—	2 329 653.—
601	Taxe de concession: attributions supplémentaires	—	—
610	Intérêts sur avoirs en banque	1 815.79	3 644.13
611	Loyers	1 975.—	—
620	Recettes provenant de droits d'entrée	1 020.—	4 414.15
621	Recettes provenant de ventes	—	9.10
622	Recettes provenant de communications au micro	748.95	1 360.—
623	Autres produits d'exploitation	650.—	—
	<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (Report au compte de résultats)	—	—

Bâle	Beromünster Total	Lausanne	Genève	Sottens Total	Monte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
2 559 170.20	7 999 208.32	2 700 409.02	3 149 501.40	5 849 910.42	3 890 850.70	17 739 969.44
—	90 350.—	—	—	—	—	90 350.—
2 559 170.20	7 908 858.32	2 700 409.02	3 149 501.40	5 849 910.42	3 890 850.70	17 649 619.44
937 210.05	3 004 064.25	924 623.90	888 221.40	1 812 845.30	940 177.20	5 757 086.75
906 945.10	2 909 143.60	900 844.85	867 043.40	1 767 888.25	907 136.45	5 584 168.30
30 264.95	94 920.65	23 779.05	21 178.—	44 957.05	33 040.75	172 918.45
478 141.66	1 228 837.50	464 341.91	548 315.49	1 012 657.40	289 257.32	2 530 752.22
15 433.32	39 225.22	15 719.65	12 712.30	28 431.95	15 437.26	83 094.43
58 955.24	148 486.82	66 794.35	61 228.12	128 022.47	39 136.35	315 645.64
53 021.70	134 486.15	77 371.79	46 684.55	124 056.34	32 571.83	291 114.32
109 249.77	333 677.01	112 695.23	161 287.23	273 982.46	139 427.08	747 086.55
8 082.05	24 760.40	11 046.90	7 092.60	18 139.50	5 783.20	48 683.10
99 092.13	299 744.20	67 603.89	160 726.04	228 329.93	40 309.55	568 383.68
134 307.45	248 457.70	113 110.10	98 584.65	211 694.75	16 592.05	476 744.50
1 143 818.49	3 623 832.59	1 298 900.09	1 695 761.53	2 994 661.62	2 223 109.11	8 841 603.32
748 332.75	2 160 165.50	958 941.21	876 297.25	1 835 238.46	1 210 552.73	5 205 956.69
11 973.80	31 413.75	59 164.75	43 465.50	102 630.25	46 024.90	180 068.90
66 055.94	173 917.79	98 188.65	140 666.93	238 855.58	87 303.83	498 040.50
—	—	—	—	—	—	2 036.70
317 456.—	1 202 456.—	182 605.48	635 331.85	817 937.33	707 556.06	2 727 949.39
—	55 879.55	—	—	—	171 671.59	227 551.14
—	52 123.98	12 543.12	17 202.98	29 746.10	438 307.07	520 177.15
2 559 170.20	7 999 208.32	2 700 409.02	3 149 501.40	5 849 910.42	3 890 850.70	17 739 969.44
—	90 350.—	—	—	—	—	90 350.—
2 559 170.20	7 908 858.32	2 700 409.02	3 149 501.40	5 849 910.42	3 890 850.70	17 649 619.44
2 530 699.—	7 864 750.—	2 689 995.—	3 143 745.—	5 833 740.—	3 889 160.—	17 587 650.—
—	—	—	—	—	—	—
1 780.44	7 240.36	8 341.57	3 520.75	11 862.32	1.10	19 103.78
2 640.—	4 615.—	—	800.—	800.—	—	5 415.—
5 183.60	10 617.75	—	—	—	1 289.60	11 907.35
—	9.10	—	30.—	30.—	200.—	239.10
1 148.90	3 257.85	2 072.45	1 405.65	3 478.10	200.—	6 935 95
—	650.—	—	—	—	—	650.—
17 718.26	17 718.26	—	—	—	—	17 718.26

B. Compte de résultats

	Zurich	Berne
Produits		
Total des produits extraordinaires	110 580.63	47 486.66
700 Reports actifs (1956)	1 863.81	333.50
701 Intérêts sur titres	382.50	6 314.50
702 Dividendes	76.60	—
703 Gains sur les cours des changes, divers	7.10	—
704 Bénéfices sur ventes d'installations	2 070.—	950.—
710 Prélèvements sur les réserves	48 000.—	—
711 Recettes extraordinaires (contributions)	21 500.—	21 500.—
712 Autres recettes	2 600.—	345.30
713 Couverture d'amortissements extraordinaires	—	—
714 Intérêts sur les avances au personnel	—	—
715 Terrain pour le nouveau studio de Lugano	—	—
<i>Excédent du produit du compte d'exploitation</i>	<i>34 080.62</i>	<i>18 043.36</i>
Solde passif au 31 décembre 1957	—	—
Charges		
Total des charges extraordinaires	110 580.63	47 486.66
720 Reports passifs 1956	—	—
721 Amortissements extraordinaires	47 786.60	—
722 Frais extraordinaires de représentation	2 269.50	—
723 Pertes sur débiteurs	—	—
724 Autres charges extraordinaires	34 602.85	6 000.—
725 Radioprogramma (Lugano)	—	—
726 Fonds pour le renouvellement des installations techniques	—	30 000.—
730 Impôts sur le capital et les revenus	106.—	2 305.90
— Frais relatifs au projet de construction	14 997.80	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
Solde actif au 31 décembre 1957	10 817.88	9 180.76

Bâle	Beromünster total	Lausanne	Genève	Sottens Total	Monte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
85 615.58	243 682.87	17 495.88	26 458.58	43 954.46	733 605.58	1 021 242.91
5 099.73	7 297.04	86.76	—	86.76	2 832.83	10 216.63
—	6 697.—	—	—	—	2 935.50	9 632.50
—	76.60	—	5.60	5.60	—	82.20
10.—	17.10	—	10.55	10.55	—	27.65
—	3 020.—	366.—	—	366.—	—	3 386.—
54 666.65	102 666.65	—	—	—	—	102 666.65
21 500.—	64 500.—	4 500.—	5 714.—	10 214.—	6 500.—	81 214.—
4 339.20	7 284.50	—	3 525.45	3 525.45	12 619.33	23 429.28
—	—	—	—	—	30 956.15	30 956.15
—	—	—	—	—	126.70	126.70
—	—	—	—	—	239 328.—	239 328.—
—	52 123.98	12 543.12	17 202.98	29 746.10	438 307.07	520 177.15
—	—	—	—	—	—	—
85 615.58	243 682.87	17 495.88	26 458.58	43 954.46	733 605.58	1 021 242.91
—	—	—	22 208.31	22 208.31	—	22 208.31
60 000.—	107 786.60	192.—	—	192.—	447 771.50	555 750.10
—	2 269.50	—	—	—	617.30	2 886.80
—	—	—	95.60	95.60	—	95.60
254.75	40 857.60	13 012.50	3 519.35	16 531.85	242 320.—	299 709.45
—	—	—	—	—	29 848.61	29 848.61
—	30 000.—	—	—	—	—	30 000.—
1 433.05	3 844.95	4 203.20	—	4 203.20	143.10	8 191.25
—	14 997.80	—	—	—	—	14 997.80
17 718.26	17 718.26	—	—	—	—	17 718.26
6 209.52	26 208.16	88.18	635.32	723.50	12 905.07	39 836.73

Bilans des studios au 31 décembre 1957

	Zurich	Berne	Bâle	Lausanne	Genève	Lugano	Total
Actif	1 311 816.78	570 598.49	3 222 001.55	2 945 049.04	644 095.77	349 353.60	9 042 915.23
<i>1. Valeurs d'exploitation</i>	<i>243 951.38</i>	<i>383 947.88</i>	<i>94 864.20</i>	<i>118 009.98</i>	<i>119 588.22</i>	<i>151 417.45</i>	<i>1 111 779.11</i>
Caisse	8 825.05	9 135.62	3 451.60	26 948.44	29 133.71	30 953.83	108 448.25
Compte de chèque postal	27 296.38	11 045.91	3 717.99	47 117.46	6 141.17	9 471.52	104 790.43
Banques	124 289.—	171 871.40	58 625.40	9 087.67	5 162.85	811.—	369 847.32
Titres	9 300.—	140 320.90	—	960.—	979.10	80 000.—	231 560.—
Débiteurs	26 756.35	22 595.50	21 485.21	26 621.86	34 547.49	30 181.10	162 187.51
Actif transitoire	47 484.60	28 978.55	7 584.—	7 274.55	43 623.90	—	134 945.60
<i>2. Valeurs immob. (valeur compt.)</i>	<i>1 023 344.65</i>	<i>110 160.51</i>	<i>3 008 564.65</i>	<i>2 794 282.15</i>	<i>434 318.23</i>	<i>68 606.15</i>	<i>7 439 276.34</i>
Terrains, bâtiments ¹	843 071.20	—	2 033 561.23	2 544 918.10	—	—	5 421 550.53
Autres établissements ¹	180 273.45	110 160.51	975 003.42	249 364.05	434 318.23	68 606.15	2 017 725.81
<i>3. Comptes d'ordre</i>	<i>44 520.75</i>	<i>76 490.10</i>	<i>118 572.70</i>	<i>32 756.91</i>	<i>90 189.32</i>	<i>129 330.—</i>	<i>491 859.78</i>
<i>4. Solde passif</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
Passif	1 311 816.78	570 598.49	3 222 001.55	2 945 049.04	644 095.77	349 353.60	9 042 915.23
<i>1. Fonds étrangers</i>	<i>951 278.15</i>	<i>117 302.25</i>	<i>2 879 496.—</i>	<i>2 846 340.95</i>	<i>487 734.13</i>	<i>9 318.53</i>	<i>7 291 470.01</i>
Banques	—	—	—	56 904.20	83 878.35	—	140 782.55
Créanciers	82 561.55	76 104.20	32 451.70	14 276.34	181 811.57	9 318.53	396 523.89
Hypothèques, emprunts	860 000.—	—	2 839 120.—	2 760 869.61	222 044.21	—	6 682 033.82
Passif transitoire	8 716.60	41 198.05	7 924.30	14 290.80	—	—	72 129.75
<i>2. Capital propre</i>	<i>305 200.—</i>	<i>367 625.38</i>	<i>217 723.33</i>	<i>65 863.—</i>	<i>65 537.—</i>	<i>197 800.—</i>	<i>1 219 748.71</i>
Capital social	200 000.—	187 440.—	118 700.—	—	50 000.—	167 800.—	723 940.—
Fonds de réserve	91 500.—	38 994.—	34 843.50	—	—	30 000.—	195 337.50
Provisions	13 700.—	141 191.38	64 179.83	65 863.—	15 537.—	—	300 471.21
<i>3. Comptes d'ordre</i>	<i>44 520.75</i>	<i>76 490.10</i>	<i>118 572.70</i>	<i>32 756.91</i>	<i>90 189.32</i>	<i>129 330.—</i>	<i>491 859.78</i>
<i>4. Solde actif</i>	<i>10 817.88</i>	<i>9 180.76</i>	<i>6 209.52</i>	<i>88.18</i>	<i>635.32</i>	<i>12 905.07</i>	<i>39 836.73</i>
¹ Voir compte d'établissements							

Compte du service radio PTT

		1957	1956
1	Produit	35 820 479.61	34 411 347.91
10	Produit brut des droits de concession radioréceptrice	34 266 877.25	33 161 449.40
11	Autres droits (droits d'enregistrement, de perception, de concession pour stations radioémettrices, estampilles bleues)	877 539.45	792 809.62
12	Remboursements de frais par tiers (travaux pour le compte de tiers, droits pour le contrôle des installations réceptrices)	505 648.15	297 675.95
13	Recettes administratives (amendes pour violation de la régle, frais d'instruction, listes d'adresses, vente d'imprimés et de maculature)	170 414.76	159 412.94
2	Charges	35 820 479.61	34 411 347.91
21	<i>Personnel</i>	<i>4 155 473.35</i>	<i>4 180 753.80</i>
211	Traitements, salaires et allocations	3 482 511.25	3 297 367.40
212	Autres charges de personnel (assurances du personnel, restitution de débours, prestations spéciales, uniformes etc.)	672 962.10	883 386.40
22	<i>Locaux</i>	<i>605 852.53</i>	<i>608 765.69</i>
221	Location, entretien, aménagement	288 752.53	215 065.69
222	Amortissement des bâtiments	317 100.—	393 700.—
23	<i>Installations d'exploitation</i>	<i>3 857 079.65</i>	<i>3 261 708.19</i>
231	Entretien	549 746.04	501 028.36
232	Démolition et transformation	75 800.21	68 392.06
233	Diverses charges d'exploitation	69 277.65	182 931.65
234	Redevance pour utilisation du réseau des lignes du téléphone	423 307.—	237 398.—
235	Courant industriel	588 948.75	581 958.12
236	Amortissement des installations techniques	2 150 000.—	1 690 000.—
24	<i>Transports</i>	<i>206 198.15</i>	<i>182 825.83</i>
241	Matières consommables, véhicules, automobiles, bicyclettes, frais de transport du matériel technique	106 198.15	119 825.83
242	Amortissement des véhicules	100 000.—	63 000.—
25	<i>Charges générales</i>	<i>2 275 442.10</i>	<i>1 914 506.97</i>
251	Papier et impression	158 875.45	106 332.95
252	Taxes postales	175 000.—	175 000.—
253	Diverses charges d'administration (mobilier, matériel de bureau, insertions etc.)	96 559.01	111 287.56

Compte du service radio PTT

		1957	1956
254	Amortissement du mobilier et des outils	103 000.—	95 000.—
255	Intérêts de capitaux et assurance	260 016.20	219 501.25
256	Part du service radio à diverses charges générales	368 001.44	201 446.21
257	Bonification au service de télédiffusion pour des prestations en faveur du service radio	1 113 990.—	1 005 939.—
26	<i>Recettes de trafic - Défalcons</i>	24 720 433.83	24 262 787.43
261	Part de la SSR aux droits de concession radioréceptrice	22 223 319.90	20 749 131.80
262	Redevance pour droits d'auteurs (Fr. 9.50 par concession IIa):		
	<i>a)</i> au profit de la Société suisse des auteurs (Suisa)	254 136.—	247 391.—
	<i>b)</i> au profit de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Paris, Comité Genève	7 000.—	7 000.—
263	Versement au fonds commun PTT/SSR de déparasitage	50 000.—	50 000.—
264	Versement à la société Pro Radio (part aux droits de concession des concessions d'installateurs)	250 000.—	270 000.—
265	Versement à Rediffusion S. A. et Radibus AG (provision pour la perception, de leurs abonnés, des taxes de concession radioréceptrice)	81 763.40	81 843.05
266	Provision pour la radiodiffusion ¹	1 854 214.53	2 106 995.11
267	Couverture du déficit du compte de l'exercice 1955 ¹	—	750 426.47
	Résultat	—	—
	<i>Immobilisations des PTT pour le service radio</i>		
	Etat des immobilisations au début de l'année	46 702 508.15	43 359 152.53
	Augmentation	4 245 268.41	3 468 666.07
	Diminution	— 537 531.—	— 125 310.45
	<i>Etat des immobilisations à la fin de l'année</i>	50 410 245.56	46 702 508.15
	Etat des amortissements au début de l'année	37 553 991.15	35 436 877.10
	Charges d'amortissement	2 670 100.—	2 241 700.—
	Prélèvement sur le compte d'amortissement	— 531 672.—	— 124 585.85
	<i>Etat des amortissements à la fin de l'année</i>	39 692 419.15	37 553 991.25
	<i>Valeur comptable à la fin de l'année</i>	10 717 826.41	9 148 517.—
	Immeubles	2 254 857.88	2 129 800.48
	Installations d'exploitation	7 740 433.13	6 463 821.77
	Biens meubles	722 035.40	554 394.75
	Participations	500.—	500.—
	¹ Selon arrêté du Conseil fédéral du 13 septembre 1955		

Comptes du Service suisse de télévision pour la durée de la période prolongée d'expérimentation
(1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1957)

Compte d'exploitation		Compte 1 ^{er} Exercice 1.10.55-30.9.56 12 mois	Compte 2 ^e Exercice 1.10.56-31.12.57 15 mois	Compte total 1 ^{er} et 2 ^e Exercice 1.10.55-31.12.57 27 mois
	Charges d'exploitation total	3 881 505.27	5 860 123.43	9 741 628.70
3	Frais de personnel	1 330 202.19	1 962 088.45	3 292 290.64
30/32	Traitements et prestations sociales pour le personnel	1 145 330.44	1 799 432.40	2 944 762.84
33	Autres frais de personnel	184 871.75	162 656.05	347 527.80
4	Frais généraux d'exploitation	676 714.21	889 775.58	1 566 489.79
41	Frais administratifs	87 767.06	136 165.33	223 932.39
42	Frais d'entretien	41 888.65	64 142.40	106 031.05
43/44	Matériel	364 373.55	458 284.65	822 658.20
45	Assurances	49 300.15	39 047.05	88 347.20
46/47	Loyers et intérêts du capital	95 436.75	139 387.15	234 823.90
48/49	Amortissements	37 948.05	52 749.—	90 697.05
5	Frais directs de programme	1 874 588.87	2 934 561.63	4 809 150.50
50	Honoraires et frais	1 190 238.55	1 711 508.15	2 901 746.70
51	Prestations sociales en faveur des collaborateurs et des artistes	11 922.—	17 583.45	29 505.45
52	Autres frais de programme	667 927.87	1 199 238.23	1 867 166.10
53	Maquillage	4 500.45	6 231.80	10 732.25
	<i>Excédent des recettes</i> (Report au compte de profits et pertes)	—	73 697.77	73 697.77
	Produit de l'exploitation	3 881 505.27	5 860 123.43	9 741 628.70
600	Attributions ordinaires	3 800 000.—	5 600 000.—	9 400 000.—
601	Attributions supplémentaires	—	185 000.—	185 000.—
610	Intérêts sur avoirs en banque	—	6 879.73	6 879.73
620	Recettes provenant de droits d'entrée	1 821.—	22 668.65	24 489.65
621	Recettes provenant de ventes	29 486.55	45 361.55	74 848.10
623	Recettes provenant de conversations privées	174.40	213.50	387.90
	<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	50 023.32	—	50 023.32

Comptes du Service suisse de télévision pour la durée de la période prolongée d'expérimentation
(1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1957)

Compte de résultats		Compte	Compte	Compte total
		1 ^{er} Exercice 1.10.55-30.9.56 12 mois	2 ^e Exercice 1.10.56-31.12.57 15 mois	1 ^{er} et 2 ^e Exercice 1.10.55-31.12.57 27 mois
	Produits	54 843.11	149 798.96	164 540.50
	Excédent du produit du compte d'exploitation	—	73 697.77	73 697.77
714	Autres recettes extraordinaires	2 913.72	76 101.19	79 014.91
	Solde du 1 ^{er} Exercice (1 ^{er} oct. 1955 - 30 sept. 1956)	51 929.39 ¹	—	—
	Solde total pour le 2 ^e Exercice de la période d'expérimentation (1 ^{er} oct. 1955 - 31 déc. 1957) Solde passif ¹	—	—	11 827.82 ¹
	Charges	54 843.11	149 798.96	164 540.50
	Excédent des charges du compte d'exploitation	50 023.32	—	50 023.32
720	Amortissements extraordinaires	—	104 529.78	104 529.78
722	Pertes sur débiteurs	—	1 773.75	1 773.75
723	Autres charges extraordinaires	1 699.41	3 393.86	5 093.27
	Report du solde passif du 1 ^{er} Exercice de la période d'expérimentation	3 120.38	—	3 120.38
	Solde du 2 ^e Exercice (1 ^{er} oct. 1956 - 31 déc. 1957)	—	40 101.57 ¹	—
	¹ Solde du 1 ^{er} Exercice	Fr. 51 929.39		
	Solde du 2 ^e Exercice	Fr. 40 101.57		
	Solde passif 31 déc. 1957 (Sera reporté à nouveau)	Fr. 11 827.82		

Bilan au 31 décembre 1957

(2^e exercice de la période d'expérimentation prolongée)

	Suisse allemande	Suisse romande	Bilan consolidé Total
Actif	356 748.60	99 990.46	452 134.50
<i>Mouvements de fonds</i>	15 292.96	26 785.62	42 078.58
Caisse principale	2 936.20	984.67	3 920.87
Petites caisses (timbres)	203.65	76.70	280.35
Compte de chèques postaux	2 748.61	25 724.25	28 472.86
Banque	9 404.50	—	9 404.50
<i>Débiteurs et Comptes d'ordre</i>	116 797.53	19 250.74	136 048.27
Avances courantes de frais	4 052.15	1 529.—	5 581.15
Direction générale de la SSR	1 522.10	—	1 522.10
Mouvements internes des comptes courants	—	13 736.04	13 736.04
Autres débiteurs	20 029.73	2 200.—	22 229.73
Actif transitoire	91 193.55	1 785.70	92 979.25
<i>Réserves</i>	41 563.20	19 099.95	60 663.15
Film Cineskope	1 163.65	—	1 163.65
Matériel de film	5 708.05	5 110.95	10 819.—
Bandes d'enregistrement	8 531.50	—	8 531.50
Matériel divers	26 160.—	13 989.—	40 149.—
<i>Immobilisations valeur comptable</i>	166 662.53	34 854.15	201 516.68
Mobilier et outillage	32 629.30	10 640.80	43 270.10
Machines et appareils techniques	29 503.45	22 323.35	51 826.80
Voitures de reportage	—	1 890.—	1 890.—
Etablissements des PTT	104 529.78	—	104 529.78
<i>Report du solde (Solde passif)</i>	16 432.38 ¹	—	11 827.82 ¹
Passif	356 748.60	99 990.46	452 134.50
<i>Créanciers et comptes d'ordre</i>	356 748.60	95 385.90	452 134.50
Mouvements internes des comptes courants	13 736.04	—	13 736.04
Autres créanciers	324 487.71	83 379.60	407 867.31
Passif transitoire	16 751.10	12 006.30	28 757.40
Réserve pour débiteurs douteux	1 773.75	—	1 773.75
<i>Report du solde (Solde actif)</i>	—	4 604.56 ¹	—
¹ Solde Suisse alémanique (solde passif)	Fr. 16 432.38		
Solde Suisse romande (solde actif)	Fr. 4 604.56		
Solde Suisse alémanique et romande (solde passif)	Fr. 11 827.82		
Sera reporté à nouveau			

Répartition interne des ressources allouées à la Société suisse de radiodiffusion

Budget			Augmentation par rapport à 1957		
	1958	1957			
Ressources disponibles	23 087 000	22 007 000	+ 1 080 000		
Quote-part versée par l'administration des PTT	23 087 000	21 700 000	+ 1 387 000		
Prélèvement sur le fonds de réserve spécial	—	307 000	— 307 000		
I. Mise en réserve¹	400 000 ¹	300 000	+ 100 000		
II. Solde à répartir	22 687 000	21 707 000	+ 980 000		
1. Direction générale	3 226 600	3 100 000	+ 126 600		
2. Service suisse des ondes courtes	973 400	929 000	+ 44 400		
III. Part des Sociétés membres	18 487 000	17 678 000	+ 809 000		
	1958	1957			
<i>Beromünster</i>	45,5%	45%	8 411 585	7 955 100	+ 456 485
Zurich			3 302 858	3 004 398	+ 298 460
Berne			2 354 989	2 329 653	+ 25 336
Bâle			2 658 188	2 530 699	+ 127 489
ORG, IRG, CRR			95 550	90 350	+ 5 200
<i>Sottens</i>	33%	33%	6 100 710	5 833 740	+ 266 970
Lausanne			2 823 480	2 689 995	+ 133 485
Genève			3 277 230	3 143 745	+ 133 485
<i>Monte Ceneri</i>	21,5%	22%	3 974 705	3 889 160	+ 85 545
Lugano			3 974 705	3 889 160	+ 85 545
¹ Selon arrêté du Conseil fédéral du 13 septembre 1955					

Budget 1958 de la Société suisse de radiodiffusion

		1957	1958
	Total des dépenses d'exploitation	22 164 390	23 211 690
602	Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 400 000 ¹	3 626 600
603	Part du service des ondes courtes au produit de la taxe de concession	929 000	973 400
604 } à } 609 }	Allocations aux sociétés régionales avec studio	17 587 650	18 391.450
610 } à } 612 }	Allocations aux sociétés régionales sans studio	90 350	95 550
616	Dépenses pour la télédiffusion	157 390 ²	124 690
	<i>Excédent des recettes</i>	—	—
	Total des recettes d'exploitation	22 164 390	23 211 690
600	Part de la SSR au produit de la taxe de concession	21 700 000	23 087 000
601	Part supplémentaire au produit de la taxe de concession de l'année précédente	—	—
233 } 601 } 644 }	Prélèvement sur des réserves	307 000	—
615	Indemnité de l'administration des PTT pour la télédiffusion	151 390	118 690
621	Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000	6 000
	<i>Excédent des dépenses</i>	—	—
	¹ y compris la réserve d'exploitation prescrite par l'Autorité de surveillance		
	² y compris Fr. 5660.— pour dépenses du compte d'établissement		

Compte d'exploitation

		1957	1958
	Total des dépenses d'exploitation	3 400 000	3 626 600
3	<u>Frais de personnel</u>	692 110	698 400
30/32	<i>Traitements et prestations sociales</i>	648 510	649 800
300	Traitements du personnel	520 500	530 000
301	Indemnités spéciales versées au personnel	8 380	10 300
302	Réserve pour ajustement éventuel des indemnités de vie chère	—	13 500
310	Salaires des femmes de ménage	8 300	9 700
311	Salaires du personnel auxiliaire	6 000	6 000
320	Contributions à la Caisse-pension SSR	86 000	60 000
322	Contributions à d'autres assurances-pension et caisses d'épargne	4 000	4 650
323	Assurance contre les accidents	4 230	4 350
324	Contributions de l'employeur à l'AVS: personnel	10 800	11 000
325	Contributions de l'employeur à l'AVS: femmes de ménage et personnel auxiliaire	300	300
33	<i>Autres frais de personnel</i>	43 600	48 600
330	Frais de voyage et de séjour du personnel	27 000	27 000
331	Indemnités pour autos et indemnités au kilomètre pour usage de voitures privées	9 000	14 000
332	Frais de représentation pour le personnel	500	500
333	Autres dépenses pour le personnel	3 100	3 100
334	Frais de réunions du personnel	4 000	4 000
4	<u>Frais généraux d'exploitation</u>	429 090	439 500
40	<i>Frais de la société</i>	126 740	144 700
400	Frais de représentation de la société	2 000	2 000
401	Indemnités forfaitaires versées aux organes de la société	27 000	27 000
402	Jetons de présence et frais de voyage des organes de la société	60 000	60 000
403	Dépenses pour l'Assemblée générale	25 000	28 000
404	Impression du rapport annuel	10 000	25 000
405	Honoraires des vérificateurs de comptes	2 200	2 200
409	Contributions de l'employeur à l'AVS pour les organes de la société	540	500

		1957	1958
41	<i>Frais administratifs</i>	105 400	102 400
410	Frais généraux de représentation	16 000	16 000
411	Cotisations et dons	2 600	2 600
413	Frais administratifs AVS	400	400
415	Taxes PTT	12 400	11 400
416	Téléphone	26 000	24 000
417	Télescripteur et télégrammes	5 500	5 000
418	Frais de transport et de douane	2 500	3 000
419	Union européenne de radiodiffusion	40 000	40 000
42	<i>Frais d'entretien</i>	45 000	43 500
420	Entretien, réparation et renouvellement des installations fixes	3 500	2 500
423	Entretien et réparation de machines et appareils de bureau	4 500	4 000
427	Entretien divers	2 000	2 000
428	Nouveau bâtiment de la SSR	35 000	35 000
43/44	<i>Matériel</i>	56 900	54 200
431	Journaux et périodiques	6 000	6 000
432	Papier et imprimés	25 000	25 000
433	Autre matériel de bureau	20 000	17 000
439	Matériel auxiliaire	1 700	1 000
440	Frais de courant électrique	3 000	4 000
446	Matériel de nettoyage	1 200	1 200
45	<i>Assurances</i>	1 000	1 000
450	Assurances (autres que celles du personnel)	800	800
452	Autres taxes et droits	200	200
46/47	<i>Loyers et intérêts du capital</i>	67 050	67 900
460	Loyers	66 850	67 700
472	Commissions bancaires	200	200

		1957	1958
48/49	<i>Amortissements</i>	27 000	25 800
481	Mobilier et matériel de bureau	15 000	18 300
490	Achats à amortir directement	12 000	7 500
50	<u>Dépenses générales sur le plan suisse</u>	1 978 800	2 088 700
501	Redevance à la SUISA	825 000	834 800
502	Redevance au BIEM	308 000	330 000
503	Industrie du disque	219 000	219 000
504	Service des informations (ATS)	220 000	240 000
505	Allocations de la caisse centrale	35 000	45 000
506	Critique des programmes	5 000	3 000
507	Echange de programmes avec l'étranger	12 000	12 000
508	Radioscolaire	97 000	99 000
509	Crédit à la disposition du Comité central	100 000	117 100
5010	Crédit spécial du service d'information SSR	35 000	50 000
5011	Caisse-pension: frais à la charge de la SSR	122 500	138 500
5012	Contributions de l'employeur à l'AVS (rubriques 505/506)	300	300
	<u>Excédent des recettes du compte d'exploitation</u> (report au compte de pertes et profits)	300 000	400 000
	Total des recettes d'exploitation	3 400 000	3 626 600
620	Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 400 000	3 626 600
630	Intérêts sur avoirs en banque	—	—
	<u>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</u> (report au compte de pertes et profits)	—	—

Compte de pertes et profits

		1957	1958
	Recettes totales	339 000	439 000
	<i>Produit extraordinaire du capital</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>
700	Intérêts sur titres	30 000	30 000
703	Produits sur ventes de valeurs d'établissement	—	—
	<i>Autres produits extraordinaires</i>	<i>9 000</i>	<i>9 000</i>
710	Prélèvement sur des réserves	—	—
711	Contributions de journaux	8 000	8 000
712	Autres recettes	1 000	1 000
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>300 000</i>	<i>400 000</i>
	Dépenses totales	339 000	439 000
	<i>Charges extraordinaires</i>	<i>339 000</i>	<i>439 000</i>
720	Amortissements extraordinaires	—	—
723	Autres charges extraordinaires	39 000	39 000
724	Réserve d'exploitation	300 000	400 000
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>—</i>

Compte d'exploitation

		1957	1958
	Total des dépenses d'exploitation	929 000	973 400
3	<u>Frais de personnel</u>	537 550	565 000
30/32	<i>Traitements et prestations sociales</i>	518 650	543 700
300	Traitements du personnel	434 500	453 000
301	Indemnités spéciales versées au personnel	3 500	6 600
302	Réserve pour ajustement éventuel des indemnités de vie chère	—	9 500
310	Salaires des femmes de ménage	7 700	8 600
311	Salaires du personnel auxiliaire	5 200	5 200
320	Contributions à la Caisse-pension SSR	53 400	46 000
322	Contributions à d'autres assurances-pension et caisses d'épargne	300	300
323	Assurance contre les accidents	4 650	4 800
324	Contributions de l'employeur à l'AVS: personnel	9 100	9 400
325	Contributions de l'employeur à l'AVS: femmes de ménage et personne auxiliaire	300	300
33	<i>Autres frais de personnel</i>	18 900	21 300
330	Frais de voyage et de séjour du personnel	7 000	7 000
331	Indemnités pour autos et indemnités au kilomètre pour usage de voitures privées	4 300	5 800
333	Autres dépenses pour le personnel	3 100	3 000
334	Frais de réunions du personnel	500	500
335	Dépenses pour le perfectionnement du personnel	4 000	5 000
4	<u>Frais généraux d'exploitation</u>	171 850	175 900
41	<i>Frais administratifs</i>	36 500	41 200
410	Frais généraux de représentation	3 000	3 500
411	Cotisations et dons	300	300
412	Frais de taxis	100	100
413	Frais administratifs AVS	500	500
415	Taxes PTT	16 000	19 000
416	Téléphone	15 000	15 000
417	Téléscripteur et télégrammes	1 300	2 500
418	Frais de transport et de douane	300	300

		1957	1958
42	<i>Frais d'entretien</i>	14 800	15 000
420	Entretien, réparation et renouvellement des installations fixes	500	500
421	Entretien et réparation de machines et appareils du service technique	9 000	9 000
422	Entretien, réparation et renouvellement de l'outillage	800	1 000
423	Entretien et réparation de machines et appareils de bureau	2 000	2 000
424	Entretien et réparation de véhicules	1 500	1 500
425	Entretien et réparation d'installations techniques dans les voitures	100	100
427	Entretien divers	900	900
43/44	<i>Matériel</i>	64 050	66 600
430	Matériel pour enregistrements	24 000	26 500
432	Papier et imprimés	11 500	11 500
433	Autre matériel de bureau	3 500	3 500
434	Propagande (imprimés)	15 000	15 000
439	Matériel auxiliaire	2 100	2 100
440	Frais de courant électrique	4 900	5 500
445	Carburant	2 000	1 700
446	Matériel de nettoyage	1 050	800
45	<i>Assurances</i>	2 700	2 700
450	Assurances (autres que celles du personnel)	2 000	2 000
451	Permis de conduire et de circulation	500	500
452	Autres taxes et droits	200	200
46	<i>Loyers</i>	32 000	35 000
460	Loyers	32 000	35 000
48/49	<i>Amortissements</i>	21 800	15 400
481	Mobilier et matériel de bureau	10 000	9 100
482	Machines et appareils techniques	4 300	3 040
484	Installations	2 000	320
485	Autos, car de reportage	2 700	140
490	Achats à amortir directement	2 800	2 800

		1957	1958
5	Frais directs de programme	219 600	232 500
50	<i>Honoraires et frais</i>	188 100	195 800
501	Honoraires collaborateurs programme anglais	80 700	81 900
501	Honoraires collaborateurs programme espagnol	24 700	27 100
501	Honoraires collaborateurs programme portugais	14 000	16 100
501	Honoraires collaborateurs programme en esperanto	3 200	3 200
501	Honoraires collaborateurs programme allemand	23 000	23 000
501	Honoraires collaborateurs programme français	28 000	30 000
501	Honoraires collaborateurs programme italien	7 500	7 500
509	Frais de voyage des collaborateurs au programme	7 000	7 000
51	<i>Prestations sociales en faveur des collaborateurs</i>	15 300	18 200
510	Assurance contre les accidents des collaborateurs au programme	1 200	1 400
511	Assurance-épargne des collaborateurs au programme	7 500	9 700
512	Indemnités spéciales versées aux collaborateurs au programme	3 000	3 500
513	Contributions de l'employeur à l'AVS	3 600	3 600
52	<i>Autres frais directs de programme</i>	16 200	18 500
520	Location de lignes	300	1 500
521	Matériel de programme	1 000	1 000
522	Documentation pour le programme	3 500	4 500
523	Disques du commerce	7 500	8 000
524	Bandes magnétiques du commerce	500	100
525	Service d'informations	1 800	1 800
529	Frais divers directs de programme	1 600	1 600
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—
	Total des recettes d'exploitation	929 000	973 400
620	Part du service suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession	929 000	973 400
621	Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession	—	—
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—

Compte d'exploitation

		1957	1958
	Total des dépenses d'exploitation	151 730	124 690
3	<u>Frais de personnel</u>	77 630	76 630
30/32	<i>Traitements et prestations sociales</i>	75 530	74 530
300	Traitements du personnel	61 100	62 600
301	Indemnités spéciales versées au personnel	1 900	1 600
302	Réserve pour ajustement éventuel des indemnités de vie chère	—	1 500
310	Salaires des femmes de ménage	1 400	1 400
320	Contributions à la Caisse-pension SSR	9 300	5 500
323	Assurance contre les accidents	600	600
324	Contributions de l'employeur à l'AVS: personnel	1 200	1 300
325	Contributions de l'employeur à l'AVS: femmes de ménage et personnel auxiliaire	30	30
33	<i>Autres frais de personnel</i>	2 100	2 100
330	Frais de voyage et de séjour du personnel	2 000	2 000
333	Autres dépenses pour le personnel	100	100
4	<u>Frais généraux d'exploitation</u>	20 100	14 060
41	<i>Frais administratifs</i>	3 200	3 100
410	Frais généraux de représentation	100	100
413	Frais administratifs AVS	100	100
415	Taxes PTT	600	500
416	Téléphone	2 000	2 000
417	Télescripteur et télégrammes	200	200
418	Frais de transport et de douane	200	200
42	<i>Frais d'entretien</i>	800	600
421	Entretien et réparation de machines et appareils du service technique	500	300
423	Entretien et réparation de machines et appareils de bureau	300	300

		1957	1958
43/44	<i>Matériel</i>	8 550	2 700
430	Matériel pour enregistrements	6 000	1 000
432	Papier et imprimés	1 000	600
433	Autre matériel de bureau	600	300
439	Matériel auxiliaire	450	200
440	Frais de courant électrique	350	450
446	Matériel de nettoyage	150	150
45	<i>Assurances</i>	50	50
450	Assurances (autres que celles du personnel)	50	50
46	<i>Loyers</i>	6 750	6 860
460	Loyers	6 750	6 860
49	<i>Amortissements</i>	750	750
490	Achats à amortir directement	750	750
5	<u>Frais directs de programme</u>	54 000	34 000
50	<i>Frais</i>	40 000	20 000
503	Redevance aux éditeurs	40 000	20 000
53	<i>Imprévus</i>	14 000	14 000
530	Réserve pour dépenses imprévues	14 000	14 000
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—
	Total des recettes d'exploitation	151 730	124 690
620	Indemnité de l'administration des PTT pour la télédiffusion	145 730	118 690
621	Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000	6 000
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—

Compte de pertes et profits

		1957	1958
	Recettes totales	5 660	—
	<i>Produits extraordinaires</i>	<i>5 660</i>	—
714	Indemnités des PTT pour dépenses du compte d'établissement	5 660	—
	<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	—	—
	Dépenses totales	5 660	—
	<i>Charges extraordinaires</i>	<i>5 660</i>	—
724	Dépenses du compte d'établissement	5 660	—
	<i>Excédent des dépenses du compte d'exploitation</i>	—	—

Budget des studios de radio pour 1958

	Zurich	Berne	Bâle	Beromunster Total	Lausanne	Genève	Sottens Total	Mte Ceneri Lugano	Charges d'exploitation Total
A. Compte d'exploitation									
Total des charges d'exploitation									
	3 305 558	2 355 989	2 660 828	8 417 925	2 823 480	3 277 230	6 100 710	3 974 705	18 493 340
	<i>Sociétés membres sans studio</i>								
	<i>Charges d'exploitation des studios</i>								
3	990 700	1 168 500	986 800	3 146 000	938 800	950 540	1 889 340	986 300	6 021 640
30/32	959 700	1 125 100	945 200	3 030 000	910 900	924 940	1 835 840	949 900	5 815 740
33	31 000	43 400	41 600	116 000	27 900	25 600	53 500	36 400	205 900
4	342 400	473 300	502 100	1 317 800	480 400	547 800	1 028 200	291 500	2 637 500
40	13 650	20 500	17 300	51 450	18 800	14 500	33 300	12 200	96 950
41	40 200	50 900	59 700	150 800	67 900	65 300	133 200	44 300	328 300
42	47 030	55 600	51 800	154 430	42 400	45 900	88 300	33 000	275 730
43/44	116 500	122 700	117 300	356 500	118 600	168 400	287 000	130 900	774 400
45	9 450	9 000	10 900	29 350	14 000	6 900	20 900	6 000	56 250
46/47	46 000	177 500	102 600	326 100	104 000	159 700	263 700	47 600	637 400
48/49	69 570	37 100	142 500	249 170	114 700	87 100	201 800	17 500	468 470
5	1 969 758	693 189	1 109 288	3 772 235	1 404 280	1 763 890	3 168 170	2 501 800	9 442 205
50	786 408	572 889	674 788	2 034 085	1 041 680	901 130	1 942 810	1 406 600	5 383 495
51	11 350	11 700	14 600	37 650	72 900	44 800	117 700	51 400	206 750
52	50 000	69 600	74 900	194 500	105 200	167 100	272 300	112 100	578 900
55/56	1 084 000	—	345 000	1 429 000	184 500	650 860	835 360	741 000	3 005 360
57	38 000	39 000	—	77 000	—	—	—	190 700	267 700
	2 700	21 000	62 640	86 340	—	15 000	15 000	195 105	296 445
	<i>Excédent du produit du compte d'exploit.</i> (Report au compte de profits et pertes)								
Produit d'exploitation total									
	3 305 558	2 355 989	2 660 828	8 417 925	2 823 480	3 277 230	6 100 710	3 974 705	18 493 340
	<i>Sociétés-membres sans studio</i>								
	<i>Produit d'exploitation des studios</i>								
600	3 305 558	2 355 989	2 660 828	8 322 375	2 823 480	3 277 230	6 100 710	3 974 705	18 397 790
600	3 302 858	2 354 989	2 658 188	8 316 035	2 823 480	3 277 230	6 100 710	3 974 705	18 391 450
601	—	—	—	—	—	—	—	—	—
610	1 500	1 000	—	2 500	—	—	—	—	2 500
611	1 200	—	2 640	3 840	—	—	—	—	3 840
620	—	—	—	—	—	—	—	—	—
621	—	—	—	—	—	—	—	—	—
622	—	—	—	—	—	—	—	—	—
623	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Excédent des charges du compte d'exploit.</i> (Report au compte de profits et pertes)								
B. Compte de résultats									
Produits									
Produits extraordinaires (total)									
	24 600	46 000	84 640	155 240	4 000	18 000	22 000	206 655	383 895
700	400	5 000	—	5 400	—	—	—	1 550	6 950
701	—	—	—	—	—	—	—	—	—
702	—	—	—	—	—	—	—	—	—
703	—	—	—	—	—	—	—	—	—
710	—	—	—	—	—	—	—	—	—
711	21 500	20 000	22 000	63 500	3 000	3 000	6 000	—	69 500
712	—	—	—	—	1 000	—	1 000	10 000	11 000
713	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2 700	21 000	62 640	86 340	—	15 000	15 000	195 105	296 445
	<i>Excédent du produit du compte d'exploit.</i> (Report au compte de profits et pertes)								
Charges									
Charges extraordinaires (total)									
	24 600	46 000	84 640	155 240	4 000	18 000	22 000	206 655	383 895
720	—	—	60 000	60 000	—	—	—	—	60 000
721	—	—	1 000	1 000	—	—	—	—	1 000
722	—	—	—	—	—	—	—	—	—
723	24 500	21 000	19 640	65 140	4 000	3 000	7 000	175 655	247 795
724	—	20 000	—	20 000	—	15 000	15 000	30 000	65 000
730	100	5 000	4 000	9 100	—	—	—	1 000	10 100
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Excédent des charges du compte d'exploit.</i> (Report au compte de profits et pertes)								

Budget de la Télévision pour 1958

Compte d'exploitation		Suisse alémanique	Suisse romande	Charges communes pour les deux programmes	Total
	I. Charges d'exploitation	2 924 000	2 668 000	1 408 000	7 000 000
3	Frais de personnel	958 694	890 308	648 982	2 497 984
30/32	Traitements et prestations sociales pour le personnel	883 694	825 308	618 982	2 327 984
33	Autres frais de personnel	75 000	65 000	30 000	170 000
4	Frais généraux d'exploitation	888 200	713 000	185 300	1 786 500
41	Frais administratifs	58 000	56 000	26 000	140 000
42	Frais d'entretien	257 000	257 500	75 000	589 500
43/44	Matériel	163 200	154 000	34 300	351 500
45	Assurances	22 500	16 500	8 500	47 500
46/47	Loyers et intérêts du capital	140 000	75 000	27 000	242 000
48/49	Amortissements	247 500	154 000	14 500	416 000
5	Frais directs de programme	1 077 106	1 064 692	561 718	2 703 516
50	Honoraires et frais	695 751	700 557	234 516	1 630 824
51	Prestations sociales en faveur des collaborateurs et des artistes	4 355	6 735	5 202	16 292
52	Autres frais de programme	372 500	354 400	322 000	1 048 900
53	Maquillage	4 500	3 000	—	7 500
	Réserves de programme à disp. de la Direc- tion	—	—	12 000	12 000
	<i>Excédent des recettes</i> (Report au compte de profits et pertes)	—	—	—	—
	II. Recettes d'exploitation	2 924 000	2 668 000	1 408 000	7 000 000
	1. Quote-part sur le produit de la taxe de concession - télévision (70%) ¹	—	—	—	2 520 000
	2. Contribution de l'Association suisse des éditeurs de journaux pour 1958	—	—	—	2 000 000
	3. Part prélevée sur le prêt de la Conf.	—	—	—	2 480 000
	¹ Le produit de la taxe de concession a été calculé de la manière suivante: environ 33 380 concessionnaires de la classe I à Fr. 84.— = Fr. 2 804 000.— environ 4 738 concessionnaires de la classe II à Fr. 168.— = Fr. 796 000.— environ 38 118 total Fr. 3 600 000.— Répartition : Administration PTT 30% = Fr. 1 080 000.— SSR 70% = Fr. 2 520 000.—				

Statistiques des auditeurs

Augmentation du nombre des auditeurs de radio en 1957

Directions des téléphones	Total		Augmentation *	dont diffusion par fil*	
	au 1. 1. 57	au 31. 12. 57		Au téléphone	Rediffusion
Bâle	111 486	114 539	3 053	32 517	9 708
Bellinzone.	41 273	43 083	1 810	7 291	—
Berne.	99 429	101 888	2 459	31 690	5 367
Bienne	77 766	80 190	2 424	14 727	4 648
Coire	34 893	36 243	1 350	12 320	—
Fribourg	29 552	29 640	88	2 118	—
Genève.	73 770	76 934	3 164	14 820	—
Lausanne	103 887	106 910	3 023	19 045	5 619
Lucerne.	78 546	81 093	2 547	15 485	—
Neuchâtel.	47 408	49 022	1 614	9 350	—
Olten.	75 990	77 845	1 855	7 316	—
Rapperswil	45 033	46 524	1 491	6 093	—
St-Gall	102 910	105 937	3 027	15 401	3 510
Sion	24 741	26 143	1 402	5 076	—
Thoune.	35 489	36 640	1 151	8 532	—
Winterthour.	61 611	63 483	1 872	8 109	—
Zurich	224 040	232 227	8 187	53 260	17 256
Totaux	1 267 824	1 308 341	40 517	263 150	46 108
				+24 436	-1 658

* y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

Nombre des auditeurs de 1923 à 1957

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1923	980	—	1941	680 306	46 058
1924	16 964	15 984	1942	729 231	48 925
1925	33 532	16 568	1943	779 920	50 689
1926	51 194	17 662	1944	819 502	39 582
1927	59 066	7 872	1945	854 639	35 137
1928	70 183	11 117	1946	890 687	36 048
1929	83 757	13 574	1947	922 959	32 272
1930	103 808	20 051	1948	969 606	46 647
1931	150 021	46 213	1949	1 008 453	38 847
1932	231 397	81 376	1950	1 036 710	28 257
1933	300 051	68 654	1951	1 079 304	42 594
1934	356 866	56 815	1952	1 119 842	40 538
1935	418 499	61 633	1953	1 158 073	38 231
1936	464 332	45 833	1954	1 198 757	40 684
1937	504 132	39 800	1955	1 233 075	34 318
1938	548 533	44 401	1956	1 267 824	34 749
1939	593 360	44 827	1957	1 308 341	40 517
1940	634 248	40 888			

Statistiques des programmes

Les programmes des émetteurs de Sottens, de Monte Ceneri et de Beromunster pendant l'exercice 1957

	Sottens		Monte Ceneri		Beromunster	
	heures	%	heures	%	heures	%
<i>Emissions musicales</i>						
Opéras, opérettes	116,29	2,74	153,54	3,82	199,40	4,29
Oratorios	30,41	0,72	17,50	0,44	69,10	1,48
Musique symphonique	443,09	10,43	391,19	9,72	330,30	7,09
Musique de chambre	142,07	3,35	90,53	2,26	276,40	5,94
Soli vocaux et instrumentaux	327,03	7,70	451,45	11,22	460,35	9,89
Chœurs	100,10	2,36	59,05	1,47	114,15	2,45
Musique récréative	769,12	18,11	569,19	14,14	1089,50	23,40
Musique de danse	259,43	6,11	318,26	7,91	141,25	3,04
<i>Emissions mixtes</i>						
Emissions de variétés	301,25	7,10	213,02	5,29	94,35	2,03
Emissions musico-littéraires	38,24	0,90	91,03	2,26	49,15	1,06
<i>Emissions parlées</i>						
Radiothéâtre, jeux et suites radiophoniques	342,46	8,07	537,16	13,34	275,45	5,92
Emissions littéraires	96,34	2,27	85,17	2,12	144,15	3,10
Conférences, débats, etc.	233,48	5,50	315,43	7,84	396,25	8,51
<i>Emissions d'actualités</i>						
Comptes rendus, reportages	541,29	12,75	296,10	7,35	260,10	5,58
Service des nouvelles	142,02	3,34	139,54	3,47	206,25	4,43
Propagande d'intérêt public	25,48	0,61	57,20	1,42	92,05	1,98
<i>Emissions spéciales</i>						
Emissions religieuses	155,18	3,66	33,50	0,84	88,45	1,90
Emissions radioscolaires	42,05	0,99	14,23	0,36	54,40	1,17
Heure des enfants et des adolescents	72,31	1,71	44,41	1,11	91,40	1,97
Heure de la femme	27,10	0,64	47,42	1,18	80,05	1,72
Emissions agricoles	12,29	0,29	27,11	0,67	28,35	0,61
Emissions pour les Romanches	—	—	—	—	26,55	0,58
Emissions en langues étrangères	—	—	9,55	0,25	26,20	0,57
Culture physique	—	—	52,06	1,29	24,20	0,52
Signaux sonores (y compris l'horloge parlante, les cloches du pays, etc.)	27,27	0,65	9,28	0,23	35,54	0,77
Totaux	4247,50	100	4027,32	100	4658,14	100

Les émissions en modulation de fréquence (second programme) pendant l'exercice 1957

	Sottens		Monte Ceneri		Beromunster	
	heures	%	heures	%	heures	%
<i>Emissions musicales</i>						
Opéras, opérettes	72,49	8,64	93,16	12,60	108,40	11,02
Oratorios	11,36	1,38	0,30	0,07	16,30	1,67
Musique symphonique	143,23	17,00	62,10	8,40	121,05	12,28
Musique de chambre	52,54	6,27	24,47	3,35	55,35	5,64
Soli vocaux et instrumentaux	66,21	7,87	143,08	19,35	82,55	8,41
Chœurs	26,16	3,12	12,19	1,66	15,30	1,57
Musique récréative	189,42	22,50	87,30	11,83	183,30	18,61
Musique de danse	72,47	8,63	72,06	9,75	56,05	5,69
<i>Emissions mixtes</i>						
Emissions de variétés	90,06	10,68	64,37	8,73	63,05	6,40
Emissions musico-littéraires	8,19	0,99	12,39	1,71	13,40	1,38
<i>Emissions parlées</i>						
Radiothéâtre, jeux et suites radiophoniques	35,42	4,23	152,51	20,66	123,35	12,53
Emissions littéraires	25,16	3,00	5,54	0,80	35,40	3,62
Conférences, débats, etc.	36,56	4,38	6,54	0,93	79,00	8,01
<i>Emissions d'actualités</i>						
Comptes rendus, reportages	2,48	0,33	—	—	13,35	1,38
Service des nouvelles	—	—	—	—	0,55	0,09
Propagande d'intérêt public	0,19	0,04	1,11	0,16	—	—
<i>Emissions spéciales</i>						
Emissions religieuses	1,03	0,12	—	—	0,30	0,05
Heure des enfants et des adolescents	4,09	0,49	—	—	5,40	0,57
Emissions en langues étrangères	—	—	—	—	10,25	1,06
Signaux sonores (y compris l'horloge parlante, les cloches du pays, etc.)	2,49	0,33	—	—	0,15	0,02
Totaux	843,15	100	739,52	100	986,10	100

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION

(fondée en 1931)

Autorité de concession :

le Conseil fédéral

Autorité de surveillance :

le Département fédéral des postes et des chemins de fer

Assemblée générale

Président :

le président central de la Société suisse de radiodiffusion

Membres :

6 délégués de chacune des sociétés-membres,
4 délégués de chacune des commissions des programmes,
les membres du comité central.

De plus, avec voix consultative:
le directeur général, le directeur administratif et les directeurs des studios.

Comité central

Président central :

- * D^r **Fritz Rothen**, délégué du Conseil d'administration de Radio-Suisse S.A. (jusqu'au 31 décembre 1957), Berne
- * D^r **Willy Spühler**, conseiller municipal et conseiller aux Etats (depuis le 1^{er} janvier 1958), Zurich

Vice-présidents :

D^r **Charles Gillieron**, président de tribunal, chargé de cours à l'Université de Lausanne, Fondation romande de Radiodiffusion, Villeneuve-Montreux
Riccardo Rossi, avocat, directeur de la Banque nationale suisse, siège de Lugano, Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Lugano

Autres membres :

- * **Pierre Arago**, rédacteur syndical, Neuchâtel
- * **Carl Beck**, conseiller national, Sursée
- * **Laure Dupraz**, D^r phil., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg
- D^r **Erwin Durgiai**, avocat, Cumünanza Radio Rumantsch, Coire
- D^r **Gotthard Egli**, ancien conseiller d'Etat, Innerschweizerische Radiogesellschaft, Lucerne
- * **Antoine Favre**, juge fédéral, Lausanne
- André Guinand**, avocat, conseiller national, Fondation des Emissions Radio-Genève, Genève
- Walter Kasser**, ancien inspecteur des écoles, Radiogenossenschaft Bern, Spiez
- Eugen Knup**, professeur au séminaire de Kreuzlingen, Ostschweizerische Radiogesellschaft, Kreuzlingen
- * D^r **Hans Oprecht**, conseiller national, Zurich
- D^r **Willy Spühler**, municipal, conseiller aux Etats, Radiogenossenschaft in Zürich, Zurich

Ernst Stambach, directeur de Esta S.A., Radiogenossenschaft Basel, Bâle

- * D^r **Edouard Weber**, directeur général des PTT, Berne
- * **Adolf Wettstein**, ingénieur, directeur de la division TT de la Direction générale des PTT, Berne

Membres suppléants :

- D^r **Max Blumenstein**, avocat, président de la Radiogenossenschaft Bern, Berne
- * **Charles Chappuis**, avocat, chef du Service du contentieux et des affaires administratives générales de la Direction générale des PTT, Berne
- Benjamin Droz**, secrétaire à l'inspectorat des fabriques, membre du comité de la Fondation romande de Radiodiffusion, Lausanne
- * **Piero Pellegrini**, directeur de la « Libera Stampa », Lugano
- Edmond Pingeon**, ingénieur, membre du comité de la Fondation des Emissions Radio-Genève, Genève
- D^r **Curdin Regi**, membre de la Cumünanza Radio Rumantsch, Thalwil ZH
- * D^r **Dora Rittmeyer-Iselin**, St-Gall
- Prof. D^r **Arnold Rothenberger**, vice-président de l'Ostschweizerische Radiogesellschaft, Trogen
- Luigi Rusca**, ingénieur, membre du comité de la Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Bellinzona
- Albert Salathé**, président de la section Bâle de l'ARBUS, membre du comité de la Radiogenossenschaft Basel, Bâle
- D^r **Hermann Stieger**, avocat, membre du comité de l'Innerschweizerische Radiogesellschaft, Brunnen
- D^r **Ernst Vaterlaus**, conseiller d'Etat, conseiller aux Etats, vice-président de la Radiogenossenschaft in Zürich, Zurich

* nommés par le Conseil fédéral

Direction générale

Marcel Bezençon, directeur général

Georges Conus, directeur administratif, remplaçant du directeur général

Paul Borsinger, directeur du Service suisse des ondes courtes

Eduard Haas, directeur du Service suisse de télévision

Conférence des directeurs

Cette conférence réunit les directeurs, sous la présidence du directeur général de la SSR.

Commissions des programmes

Le directeur général de la SSR préside d'office les commissions des programmes.

Commission des programmes de Sottens

Vice-président :

Maurice Mayor-de Rham, Morges

Autres membres :

* *Jean Binet*, compositeur, Trélex

Charles Cornu, procureur général, Genève

Florian Cosandey, professeur à l'Université de Lausanne, Lausanne

André Fasel, président des « Amis de Radio-Genève », Genève

* *Jean Gabus*, professeur à l'Université, directeur du Musée d'Ethnographie, Neuchâtel

* *Georges Hanni*, professeur de musique, Sion

* *Jeanne Hersch*, Dr phil., professeur à l'Ecole internationale de Genève, Genève

* *Abbé Pierre Kalin*, maître de chapelle, Fribourg

Philippe Monnier, directeur de l'Ecole secondaire, Tramelan

Alfred Pelligot, industriel, Genève

* *Otto Treyvaud*, rédacteur en chef de la « Feuille d'Avis de Lausanne », Lausanne

Membres suppléants :

Edmond Ganter, rédacteur en chef du « Courrier de Genève », Genève

Henri Perrochon, professeur, président des Ecrivains vaudois, Payerne

Commissione programmi Monte Ceneri

Vice-presidente :

Prof. Francesco Chiesa, scrittore, Cassarate-Lugano

Membri :

* *Rinaldo Bertossa*, ispettore scolastico, Roveredo

* *Piero Bianconi*, professore alle scuole normali cantonali, Minusio

* *Dott. Gastone Luvini*, giudice del Tribunale d'appello, Lugano

Elmo Patoechi, capo dell'Ufficio cantonale di statistica, Bellinzona

* *Dott. Adriana Ramelli*, direttrice Biblioteca cantonale, Lugano

Avv. Giovanni Battista Rusca, sindaco di Locarno, Locarno

Maestro Mario Vicari, Lugano

Membro supplente :

Carlo Bonalini, amministratore postale pensionato, Roveredo

Programmkommission Beromünster

Vizepräsident :

* *Dr. Ernst Laur*, Leiter des Schweizer Heimatwerkes, Zürich

Weitere Mitglieder :

Dr. Fritz Blaser, Rektor der Zentralschweizerischen Verkehrsschule, Luzern

Dr. Alexi Decurtins, Professor an der Kantonsschule, Chur

* *Robert F. Denzler*, Kapellmeister, Zürich

* *Adolf Fux*, Gemeindepräsident, Visp

Marcel Hägin, Radiotechniker, Basel

Max Heitz, Professor an der Kantonsschule, St. Gallen

* *Albert Jenny*, Musikdirektor, Luzern

Fürsprecher Max Kaufmann, Bern

Joh. Friedrich Keller, Notar, Langnau i. E.

Dr. Hans Koch, Stadtbibliothekar, Zug

* *Walter Kräuchi*, Redaktor des „Volk“, Olten

* *Dr. Christian Lorez*, Professor an der Kantonsschule, Chur

* *Dr. Josef Meier*, Generalsekretär des Schweiz. Katholischen Volksvereins, Luzern

* *Hans Neumann*, Sekretär der Schweizerischen Arbeiterbildungszentrale, Bern

Dr. Jon Pult, Professor an der Kantonsschule, Chur

* *Hermann Rüfenacht*, Oberlehrer, Zentralpräsident des Arbus, Bern

* *Dr. Hedwig Schubel*, Rechtsanwältin, Schaffhausen

* *Agnes von Segesser*, Schriftstellerin, Luzern

Dr. Georg Thüner, Professor an der Handelshochschule Sankt Gallen, Teufen

Ernst Tobler, Redaktor der „NZZ“, Zürich

* *Willy Waldmeyer*, Dipl. Ing., Präsident des Schweizerischen Radiohörerverbandes, Zürich

Dr. Hermann Weilenmann, Vorsteher der Volkshochschule, Zürich

Hans Wiesner, Lehrer, Zeglingen BL

Ersatzmitglieder :

Dr. Gian Caduff, Kantonsbibliothekar, Chur

Eugen Hagen, Mitglied des Zentralvorstandes des Arbus, Zürich

Dr. Otto Kaiser, Chemiker, Dornach SO

Dr. Andri Peer, Professor an der Kantonsschule, Winterthur

Dr. Josef Schürmann, Mittelschullehrer, Sursee

Gerda Stocker-Meyer, Journalistin, Bern

* nommés par le Conseil fédéral

Commission des programmes de Schwarzenbourg

Vice-président :

D^r *Guido Calgari*, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich

Autres membres :

- * *Alice Briod*, licenciée en droit, Berne
- Armin Moser*, directeur du tourisme, St-Gall
- Bruno Murali*, secrétaire adjoint à la Centrale d'éducation ouvrière, Berne
- René Payot*, directeur du « Journal de Genève », Genève

- * *Roger Pochon*, directeur de « La Liberté », Fribourg
- * Prof. D^r *Max Weber*, conseiller national, Wabern BE
- * D^r *Hans-Peter Zschokke*, président de la Commission des Suisses à l'étranger de la NSH, Bâle

Membres suppléants :

- * *Felicina Colombo*, directrice du Lycée de Locarno, Locarno
- * *Jeanne Eder-Schwyzler*, D^r ès sciences, Zurich
- Jean Peitrequin*, ancien syndic de Lausanne, Lausanne
- * D^r *Eduard Schütz*, directeur du tourisme, Lucerne

Commission des programmes de la télévision

Vice-président :

D^r *Emil Klöti*, ancien conseiller aux Etats, Zurich

Autres membres :

- Max Allenspach*, professeur à l'Ecole cantonale de Zurich, Zurich
- D^r *Guido Calgari*, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich
- Hélène Guinand-Cartier*, Genève
- Abbé Jacques Haas*, Lausanne
- Max Heitz*, professeur à l'Ecole cantonale de St-Gall, St-Gall
- Paul-Henri Jaccard*, directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne
- Erina Marfurt-Pagani*, Lucerne
- D^r *Hugo Mauerbofer*, chef de la section du cinéma, Département fédéral de l'Intérieur, Berne

Bruno Murali, secrétaire adjoint à la Centrale d'éducation ouvrière, Berne

Hermann Rüfenacht, instituteur, président central de l'Arbus, Berne

Rudolf Stickerberger, rédacteur en chef des « Luzerner Neueste Nachrichten », Lucerne

Ernst Tobler, rédacteur à la « Neue Zürcher Zeitung », Zurich

Henri de Ziegler, professeur à l'Université de Genève, Genève

Membres suppléants :

- Reto R. Bezgola*, professeur à l'Université de Zurich, Zurich
- René Dasen*, secrétaire de l'Association cinématographique suisse romande, Lausanne
- Hans Ulrich Hug*, secrétaire de l'Union suisse du film, Berne
- D^r *Josef Senn*, gérant, Schmalfilm AG, Zurich

Vérificateurs des comptes

Membres :

- Alois Baumann*, chef de section à la Direction générale des PTT, Berne
- D^r *Paul Meyer*, expert-comptable, La Chaux-de-Fonds
- Walter Weber*, caissier cantonal, Zoug

Membres suppléants :

- Willy Amex-Droz*, chef de service au Département de l'intérieur, Sion
- Fritz Sausser*, chef de la division des finances de la Direction générale des PTT, Berne
- Walter Zindel*, contrôleur des finances communales, Lucerne

Sociétés-membres

Comités

Fondation romande de Radiodiffusion

(fondée en 1923)

Président d'honneur :

Charles Baud, ancien chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, Lausanne

Président :

D^r *Charles Gilliéron*, président de tribunal, Chargé de cours à l'Université de Lausanne, Montreux

Vice-présidents :

- Willy Amex-Droz*, chef de service au Département de l'intérieur, Sion
- Jules Perrenoud*, instituteur, Fontenais JB

Membre d'honneur :

Alfred Lambelet, ancien chef de service à la ville de Lausanne, Lausanne

Autres membres :

René Andina, ancien directeur des télégraphes et téléphones du 1^{er} arrondissement, Lausanne

Antoine Borel, ancien conseiller d'Etat, Marin NE

Jean Borel, professeur, Neuchâtel

Oscar de Chastonay, directeur de la Banque cantonale du Valais, ancien conseiller d'Etat, Sion

Benjamin Droz, secrétaire à l'Inspectorat des fabriques, Lausanne

Joseph Imhoff, officier d'état civil, Moutier JB

Marc Inabnit, industriel, Le Locle

Francis Lombriser, professeur au Conservatoire, Fribourg

Maurice Mayor-de Rahm, pasteur, Morges

D^r *Virgile Moine*, conseiller d'Etat, Liebfeld BE

Ernest Moudon, Grandson

Paul Mudry, municipal, Sion

Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne

Jean Peitrequin, ancien syndic de la ville de Lausanne, Lausanne

Jean Piccand, organiste de St-Nicolas, Fribourg

Roger Pochon, directeur de « La Liberté », Fribourg

Directeur: Jean-Pierre Méroz

Remplaçant : *Paul Vallotton*

* nommés par le Conseil fédéral

Radiogenossenschaft in Zürich

(gegründet 1924)

Präsident:

Prof. Dr. **Franz Tank**, Eidg. Techn. Hochschule, Zürich

Vizepräsident:

Regierungsrat Dr. **Ernst Vaterlaus**, Ständerat, Zürich

Mitglieder:

Otto **Aenishänslin**, Präsident des Radio- und Fernseh-Clubs
Zürich, Vertreter des Schweizer Radiohörer-Verbandes,
Zürich

Dr. **Andrea Bezgola**, Regierungsrat, Chur

Hans Eggenberger, Direktor der Telion AG, Zürich

Prof. Dr. **Walter Guyan**, Direktor des Museums Allerheiligen,
Schaffhausen

Eugen Hagen, Mitglied des Zentralvorstandes des Arbus,
Zürich

Felix Huonder, Zentralsekretär, Zürich

Dr. **Hans Koch**, Stadtbibliothekar, Zug

Hedwig Leuenberger-Köbli, Zürich

Hanni Pestalozzi, Betriebsberaterin, Wil SG

Dr. **Hans Pestalozzi**, Rechtsanwalt, Zürich

Ernst Ryf, Direktor der Schweiz. Propagandazentrale, Zürich

Stadtrat Dr. **Willy Spübler**, Ständerat, Zürich

Ernst Tobler, Redaktor der „NZZ“, Zürich

Dr. phil. und Dr. h. c. **Hermann Weilenmann**, Direktor der
Volkshochschule des Kantons Zürich, Zürich

Heinrich Zindel, Stadtrat, Winterthur

Direktor: Dr. Samuel Bächli

Stellvertreter: **Hans Bänninger**

Fondation des Emissions Radio-Genève

(fondée en 1925)

Présidents d'honneur:

Edmond Privat, professeur à l'Université, Neuchâtel

André Guinand, avocat, conseiller national, Genève

Président:

Charles Cornu, procureur général, Genève

Membres:

Alfred Borel, avocat, conseiller d'Etat, Genève

Rinaldo Borsa, fonctionnaire à l'ONU, Genève

Jacques Brocher, ingénieur, Genève

Jean Brolliet, régisseur, Genève

Paul Charvoz, ingénieur, Genève

Albert Dussoix, conseiller administratif, Genève

Jean Dutoit, avocat, conseiller d'Etat, Genève

André Fasel, secrétaire à la Société générale de surveillance,
Genève

Edouard Fischer, industriel, Genève

Théodore Foex, instituteur, Genève

Edmond Ganter, journaliste, Genève

Pierre Glasson, conseiller d'Etat, Fribourg

Pierre Guinand, avocat, conseiller municipal, Genève

Fritz Jöhr, directeur des téléphones, Genève

Jean Le Comte, fonctionnaire à l'Organisation mondiale de la
santé, Genève

Victor Maerky, administrateur, Genève

Paul Martinet, directeur adjoint de l'OCST, Zurich

Marcel Nicole, directeur des Intérêts de Genève, Genève

Marius Noul, conseiller administratif, Genève

Alfred Pelligot, industriel, Genève

Edmund Pingon, ingénieur, Genève

Pierre Pittard, secrétaire général des Services industriels, con-
seiller administratif, Genève

Albert Pulver, agent de change, Genève

Paul-R. Rosset, professeur à l'Université, Neuchâtel

Eric Sandoz, avocat, Genève

Edouard Steinmann, régisseur, Genève

Jean Treina, conseiller d'Etat, Genève

Roger Träsch, technicien, Genève

Directeur: René Dovaz, D^r ès sc. math.

Remplaçant: **René Schenker**

Radiogenossenschaft Bern

(gegründet 1925)

Präsident:

Dr. **Max Blumenstein**, Fürsprecher, Bern

Vizepräsident:

Albert Feller, Direktor der Polygraphischen Gesellschaft,
Laupen

Weitere Mitglieder:

† **Karl Anthamatten**, Staatsrat, Visp

Edouard Baumgartner, Stadtpräsident, Biel

Peter Bratschi, Schriftsteller, Bern

Dr. **Urs Dietschi**, Nationalrat und Regierungsrat, Solothurn

Adolf Furrer, Nationalrat, Gemeindeammann, Grenchen

Rudolf Gnägi, Regierungsrat, Bern

† **Robert Grimm**, alt Nationalrat, Bern

Dr. **Fritz Grüttler**, Nationalrat und Gemeinderat, Bern

Walter Kasser, alt Schulinspektor, Spiez

Fürsprecher **Max Kaufmann**, Präsident der Bernischen Musik-
gesellschaft, Bern

Job. Friedrich Keller, Notar, Langnau i. E.

Robert Kubn, alt Gemeinderat, Bern

Fürsprecher **Hans Lauterburg**, Chef des Radio-Nachrichten-
dienstes der Schweiz. Depeschagentur, Bern

Ludwig von Moos, Ständerat, Sachseln

Rosa Neuenschwander, Berufsberaterin, Bern

Adolf Remy, Chefredaktor, Freiburg

Hermann Riesenacht, Oberlehrer, Präsident des Arbus, Bern

Prof. Dr. **Werner von Steiger**, Fürsprecher, Bern

Gerda Stocker-Meyer, Journalistin, Bern

Direktor: Dr. Kurt Schenker

Stellvertreter: **Max Bolliger**

Radiogenossenschaft Basel

(gegründet 1926)

Präsident:

Dr. **Willie Joerin**, Direktor der Allg. Kohlenhandels AG,
Basel

Vizepräsident:

Ernst Stammbach, Direktor der Esta AG, Basel

Weitere Mitglieder:

Maria Aebersold-Hufschmid, Binningen BL
Dr. *Fritz Blocher*, Appellationsgerichtspräsident, Basel
Dr. *Ernst Boerlin*, Nationalrat und Regierungsrat, Liestal
Lukas Bürgin, Präsident der Kreisgruppe Basel des Verbandes
schweizerischer Radiofachgeschäfte, Basel
Dr. *Jakob Dürrwang*, Direktor der Allg. Gewerbeschule Basel,
Basel
Dr. *Gottbard Egli*, alt Regierungsrat, Luzern
Dr. *Hermann Hauswirth*, Direktor der Schweizer Mustermesse,
Basel

Dr. *Otto Kaiser*, Chemiker, Dornach SO
Gerhard Mennen, Ingenieur, Vertreter des Radioclubs Basel,
Basel
Friedrich Merz, Radiofachmann, Basel
Josef Müller, Regierungsrat, Flüelen
Paula Peter-Wenzinger, Basel
Prof. Dr. *Adolf Portmann*, Vorsteher der Zoologischen Anstalt
der Universität Basel, Basel
Albert Salatbé, Präsident der Sektion Basel des Arbus, Basel
Dr. *Karl Sartorius*, Verlagsdirektor der „Basler Nachrichten“,
Basel
Ernst Schwarz, Regierungsrat, Aarau
Prof. Dr. *Hans Peter Tschudi*, Regierungsrat, Basel
Jacques Wolf, dipl. Elektroingenieur, Basel
Dr. *Peter Zschokke*, Regierungsrat, Basel

Direktor: Dr. Fritz Ernst

Stellvertreter: Dr. *Paul Meyer-Gutzwiller*

Ostschweizerische Radiogesellschaft

(gegründet 1930)

Präsident:

Eugen Knup, Seminarlehrer, Kreuzlingen

Vizepräsident:

Prof. Dr. *Arnold Rothenberger*, Trogen

Weitere Mitglieder:

Fritz Fischer-Jenny, Glarus
Dr. *Hermann Grosser*, Ratschreiber, Appenzell
Herbert Mädler, Telephondirektor, St. Gallen
Armin Moser, Verkehrsdirektor, St. Gallen
Dr. *Walther Müller*, Musikdirektor, St. Gallen
Karl Nüesch, Postverwalter, Landquart
Dr. *Ernst Reiber*, Regierungsrat, Frauenfeld

Karl Schlaginbaufen, Stadtrat, St. Gallen
Hans Schneider, Regierungsrat, St. Gallen
Erwin Schwendinger, Nationalrat, Herisau
Dr. *Fritz Stucki*, Regierungsrat, Netstal
Dr. *Arno Theus*, Ständerat, Chur

Programmstelle in St. Gallen:

Armin Moser, Verkehrsdirektor (Obmann), St. Gallen
Prof. *Max Heitz*, St. Gallen
Prof. Dr. *Georg Thürer*, Teufen

Programmleiter:

Dino Larese, Amriswil

Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana

(fondata 1930)

Presidente:

On. **Guglielmo Canevascini**, consigliere di Stato, Lugano-
Besso

Vice-presidente:

Avv. *Riccardo Rossi*, direttore della Banca Nazionale Svizzera,
sede di Lugano, Lugano

Membri:

Avv. *Cherubino Darani*, Bellinzona
On. Avv. *Brenno Galli*, consigliere di Stato, Lugano

Avv. *G. B. Nicola*, Roveredo
Avv. *G. B. Rusca*, sindaco, Locarno
Ing. *Luigi Rusca*, Bellinzona

Segretario:

Dott. *Piero Bonzanigo*, Bellinzona

Direttore: Dott. Stelio Molo

Sostituto: *Arnoldo Bernasconi*

Innerschweizerische Radiogesellschaft

(gegründet 1946)

Präsident:

Dr. **Gotthard Egli**, alt Ständerat und Regierungsrat, Luzern

Vizepräsident:

Dr. *Emil Steimer*, Regierungsrat, Zug

Weitere Mitglieder:

Eduard Achermann, Kaufmann, Buochs

Emil Allemann, Abteilungschef GWL, Luzern

Dr. *Josef Brunner*, Professor, Zug

Julian Dillier, Kanzleisekretär, Kerns

Paul Fröblich, Stadtrat, Luzern

Dr. *Josef H. Hess*, Erziehungspräsident, Engelberg

Dr. *Robert Kaufmann*, Direktionssekretär, Luzern

Dr. *Willy Keller*, Staatsarchivar, Schwyz

Dr. *Hans Koch*, Stadtbibliothekar, Zug

Dr. *Konrad Krieger*, Departementssekretär, Luzern

Josef Müller, Regierungsrat, Flüelen

Dr. *Josef Odermatt*, Landammann, Buochs

Liberius Simmen, Zeughausverwalter, Altdorf

Dr. *Hermann Stieger*, Rechtsanwalt, Brunnen

Albert Zwimpfer, Lehrer, Willisau

Geschäftsführer:

Dr. *Konrad Krieger*, Luzern

Cumünanza Radio Rumantsch

(fundada 1946)

Parsura d'onur:

dr. *Robert Ganzoni*, vegl cussglier guvernativ, Schlarigna

Parsura:

Tista Murk, bibliotecar, Cuoira

Vice-parsura:

Stefan Loringett, parsura da la Lia Rumantscha, Cuoira

Commembers:

Cristian Badraun, directur dal telefon, Cuoira

dr. *Andrea Bezzola*, cussglier guvernativ, Cuoira

dr. *Gian Caduff*, bibliotecar chantunal, Cuoira

dr. *Augustin Cabannes*, cussglier guvernativ, Cuoira

G. Bistgaun Capaul, vegl cussglier guvernativ, Lumbrein

dr. *Giusep Condrau*, cussglier naziunal, Mustér

Gian Coray, president cumünal, Samedan

dr. *Ervin Durgiai*, advocat, Cuoira

dr. *Gieri Ragaz*, advocat, Andeer

Men Rauch, redactor dal «Fögl Ladin», Scuol

Töna Schmidt, inspectur da scoula, Sent

dr. *Stefan Sonder*, güdisch d'inquisiziun, Cuoira

dr. *Arno Theus*, cussglier da stadis, Cuoira

Gion Peder Thöny, magister, Basilea

dr. *Giusep Vieli*, cussglier da stadis, Cuoira

Adresses

Direction générale de la SSR

Berne, Neuengass-Passage 2

Téléphone (031) 2 59 55

Adr. télégr.: Radif

Service suisse des ondes courtes

Berne, Neuengasse 23

Téléphone (031) 3 08 86

Studio de Lausanne

Maison de la Radio, La Sallaz

Téléphone (021) 21 71 11

Studio de Zurich

Brunnenhofstrasse 20

Téléphone (051) 26 17 20

Studio de Genève

Boulevard Carl-Vogt 66

Téléphone (022) 25 43 00

Studio de Berne

Schwarztorstrasse 21

Téléphone (031) 5 44 22

Studio de Bâle

Novarastrasse 2

Téléphone (061) 34 58 40

Studio de Lugano

Campo Marzio

Téléphone (091) 2 10 15

Service suisse de télévision

Zurich, Kreuzstrasse 26

Case postale Zurich 22

Téléphone (051) 34 80 30

Genève, rue de Lausanne 112

Téléphone (022) 32 91 95

